



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le mercredi 11 novembre 1987 Vol. 29 - No 139

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires du jour	
Félicitations à M. Guy Chevrette, chef parlementaire du Parti québécois et à M. François Gendron, leader de l'Opposition	
M. Michel Gratton	9433
M. François Gendron	9433
M. Michel Gratton	9433
Projet de loi 63 - Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires sociales	
Adoption du principe	9433
Mme Thérèse Lavoie-Roux	9433
M. François Gendron	9436
Renvoi à la commission des affaires sociales	9436
Projet de loi 59 - Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications	
Adoption du principe	9436
Mme Lise Bacon	9436
M. Gérald Godin	9441
Mme Christiane Pelchat	9443
M. André Boulerice	9444
Mme Jeanne L. Blackburn	9447
Mme Lise Bacon (réplique)	9449
Renvoi à la commission de la culture	9451
Projet de loi 15 - Loi modifiant la Loi sur les terres publiques agricoles et d'autres dispositions législatives	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	9451
M. Jean Garon	9451
M. Jean-Guy Parent	9455
M. Michel Pagé (réplique)	9457
Renvoi à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	9460
Affaires courantes	
Présentation de projets de loi	
Projet de loi 91 - Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé et la Loi sur le ministère de l'Éducation	9460
M. Claude Ryan	9460
Projet de loi 92 - Loi modifiant la Loi sur le Barreau concernant la création du Barreau de Longueuil	9460
M. Claude Ryan	9460
Projet de loi 99 - Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes	9460
M. Yvon Picotte	9461
Projet de loi 75 - Code de procédure pénale	9461
M. Herbert Marx	9461
Projet de loi 98 - Loi modifiant le Code civil en matière d'indexation des pensions alimentaires	9461
M. Herbert Marx	9461
Dépôt de documents	
Note d'information sur les dossiers de dérogation à l'âge d'admission à l'école	9461
Rapports annuels du ministère de la Santé et des Services sociaux, des régions 02 et 10A et du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James	9461
État de situation des PME	9461
Réponses à des questions inscrites au feuilleton	9462

Table des matières (suite)

Dépôt de rapports de commissions	
Etude du rapport d'activités 1986-1987 de la Commission d'accès à l'information	9462
Etude détaillée des projets de loi	
66 - Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et	
61 - Loi modifiant la Loi sur la division territoriale	9462
Dépôt de pétitions	
Solution acceptable et pacifique réclamée à l'endroit des employés non réembauchés du Manoir Richelieu	9462
Retrait du marché des aliments irradiés	9464
Questions et réponses orales	
Mesures suggérées concernant le Régime d'épargne-actions	9464
Part québécoise de contrats militaires adjugés par le fédéral	9465
La vente de Quebecair	9467
Invitation dans le cadre de la campagne de financement du Parti libéral	9469
Vignette de stationnement mobile pour les personnes handicapées	9472
Les services dans les écoles françaises du secteur protestant à Montréal	9473
Dépôt de rapports de commissions	
Consultations particulières sur le dossier de la sous-traitance à Hydro-Québec	9474
Commentaires sur la démission de M. Pierre Marc Johnson	
M. Robert Bourassa	9474
M. Guy Chevrette	9475
Motions sans préavis	
Hommage aux victimes des deux guerres mondiales	
M. Gil Rémillard	9475
M. Jacques Brassard	9476
M. Maximilien Polak	9476
Hommage à M. Yoland Guérard	
Mme Lise Bacon	9477
M. André Boulerice	9477
Félicitations aux élus municipaux et remerciements aux candidats	
M. André Bourbeau	9477
M. Francis Dufour	9478
Avis touchant les travaux des commissions	9479
Affaires du jour	
Affaires inscrites par les députés de l'Opposition	
Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de cesser de pénaliser les agriculteurs et les agricultrices	9479
M. Jean-Pierre Jolivet	9479
M. Roger Lefebvre	9484
M. Jean Garon	9487
M. Albert Houde	9489
Ajournement	9493

Abonnement: 50 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 6 \$

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, Qc
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le mercredi 11 novembre 1987

(Dix heures quinze minutes)

La Vice-Présidente: À l'ordre, s'il vous plaît!

Nous allons nous recueillir quelques instants.

Vous pouvez vous asseoir.

M. le leader du gouvernement.

**Félicitations à M. Guy Chevrette,
chef parlementaire du Parti québécois
et à M. François Gendron,
leader de l'Opposition**

M. Michel Gratton

M. Gratton: Mme la Présidente, pour le bénéfice des membres de l'Assemblée, je suis informé que le député de Joliette, naguère leader de l'Opposition, est devenu chef parlementaire du parti de l'Opposition et que le député d'Abitibi-Est devient mon vis-à-vis comme leader parlementaire de l'Opposition. Je voudrais tout simplement les féliciter, tout d'abord, et leur souhaiter bonne chance dans leurs nouvelles fonctions.

M. François Gendron

M. Gendron: Mme la Présidente, je suis convaincu que ce ne sera pas l'habitude du leader du gouvernement, mais il a fait gentiment deux erreurs. Je suis député d'Abitibi-Ouest et non d'Abitibi-Est; mais cela, ce n'est pas grave. Ce qui est plus grave pour le leader ce matin - très amicalement, Mme la Présidente - c'est qu'il est exact que le caucus de l'aile parlementaire de l'Opposition vient de recommander à l'exécutif national la désignation du député de Joliette comme chef de l'aile parlementaire et de celui qui vous parle comme leader de l'Opposition, mais selon nos statuts, ces nominations doivent être ratifiées par l'exécutif national du parti avant de les considérer comme des nominations officielles. Dès ce soir, l'exécutif national posera les gestes requis en signalant aux instances gouvernementales la ratification des nominations officielles, ce qui nous vaudra peut-être une deuxième motion de félicitations très succincte.

Une voix: On ne peut pas présumer.

La Vice-Présidente: M. le leader du gouvernement.

M. Michel Gratton

M. Gratton: Mme la Présidente, je reconnaitrai être coupable d'une erreur, celle d'avoir désigné le député comme député d'Abitibi-Est, parce que pour ce qui est de l'Assemblée nationale, évidemment, nous ne pouvons nous embarrasser des statuts du Parti québécois. Nous tenons donc pour acquis que jusqu'à ce que le conseil national du Parti québécois entérine cette décision du caucus, pour nous, le député de Joliette est maintenant chef parlementaire et le député d'Abitibi-Est...

Une voix: Ouest!

M. Gratton: Ouest, pardon, est leader parlementaire.

Cela étant dit, Mme la Présidente, je les félicite à nouveau en les avertissant qu'il n'y a pas beaucoup de chances qu'on fasse une autre motion.

Mme la Présidente, je vous prierais d'appeler l'article 15 du feuilleton, s'il vous plaît:

Projet de loi 63

Adoption du principe

La Vice-Présidente: À l'article 15 de notre feuilleton, la ministre de la Santé et des Services sociaux propose l'adoption du principe du projet de loi 63, Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires sociales. Mme la ministre.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: Merci, Mme la Présidente. J'aimerais me joindre au leader du gouvernement pour féliciter et offrir mes meilleurs voeux au nouveau chef de l'Opposition et au nouveau leader de l'Opposition qui sont ici dans cette Assemblée depuis maintenant bon nombre d'années. Je sais que la tâche qui les attend n'est pas facile, comme les événements assez récents nous l'ont démontré, et je leur souhaite la meilleure des chances, Mme la Présidente.

Le projet de loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires sociales, qui est le projet de loi présentement devant nous pour la deuxième lecture, a pour objet d'élargir les dispositions actuelles portant sur la rétro-

activité des mesures relatives à l'indemnisation des victimes d'immunisation.

Pour bien comprendre la portée de ces amendements et les motifs qui nous amènent à vous les présenter, j'aimerais faire un bref historique de la loi ayant introduit dans la Loi sur la protection de la santé publique les règles relatives à l'indemnisation des victimes d'immunisation.

Il est prévu dans la Loi sur la protection de la santé publique que le gouvernement peut décréter par règlement que toute personne ou tout groupe de personnes doit se soumettre à une immunisation contre une maladie identifiée par règlement. Le gouvernement, heureusement, n'a jamais eu à utiliser ce pouvoir et il n'existe actuellement au Québec, Mme la Présidente, aucune obligation pour une personne donnée de se faire vacciner contre une ou des maladies contagieuses déterminées. Le gouvernement, cependant, dans un but de prévention et de maintien de la santé publique, favorise une vaccination générale contre plusieurs maladies et incite notamment les parents à faire administrer à leurs enfants certains vaccins. On pense ici aux vaccins les plus connus et qui sont indiqués dans le carnet de santé des enfants du Québec, soit les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, et j'en passe. Il apparaît clairement aujourd'hui, Mme la Présidente, que cette pratique de la vaccination est nécessaire et bien fondée. C'est grâce à elle que sont évitées maintenant des épidémies tragiques telle celle de la poliomyélite que nous connaissions encore il n'y a pas tellement d'années.

Il arrive néanmoins que, dans des cas très rares, une telle vaccination entraîne des conséquences graves. L'État, qui favorise nettement la vaccination comme une politique majeure en matière de santé publique, décida, en 1985, sous l'ancien gouvernement, d'indemniser les victimes de dommages sérieux à la suite d'une vaccination et ajouta, à cette fin, une nouvelle section à la Loi sur la protection de la santé publique.

Selon les dispositions adoptées alors, il fut prévu que c'est le ministre de la Santé et des Services sociaux qui aurait la responsabilité et le rôle d'indemniser, sans égard à la responsabilité de quiconque, les victimes de dommages corporels sérieux à la suite d'une immunisation contre l'une des maladies déterminées par règlement. Quant au calcul de cette indemnité, il se ferait selon les dispositions prévues à la Loi sur l'assurance automobile et ses règlements.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, Mme la Présidente, les victimes d'immunisation sont fort peu nombreuses, heureusement. En effet, selon nos statistiques, les victimes de répercussions néfastes à la suite d'immuni-

sation seraient de l'ordre d'une personne par 1 000 000 qui auraient reçu un vaccin. Lors de l'adoption de cette loi, en 1985, seulement trois victimes avaient été identifiées. Il s'agit de Nathalie Lapière, Jacques Boisjoli et Olivier Godin. Il fut alors décidé que ces victimes seraient, elles aussi, couvertes par la loi, c'est-à-dire qu'on prévoyait, à partir de 1985, ce qui se passerait dans les cas d'indemnisation pour immunisation, mais on a voulu couvrir aussi ceux qui étaient là avant 1985 et les trois seuls cas qu'on avait identifiés à ce moment-là sont ceux que je viens de mentionner. C'est pour cela que la loi de 1985 contenait un article transitoire pour couvrir expressément, de façon rétroactive, ces trois victimes.

Compte tenu de la nature exceptionnelle d'une telle clause, une rédaction restrictive a été retenue et les noms des trois victimes connues ont été inscrits à l'article de rétroactivité. Cependant, depuis ce temps, cinq nouveaux cas ont été identifiés de victimes qui avaient été vaccinées, elles, entre 1970 et 1985. Ces cas ont été portés à notre attention, ce qui porte à huit l'ensemble des cas connus par nous sur une période de 17 ans. Mais, comme la loi de 1985 avait été restrictive par rapport à trois personnes nommément identifiées dans la loi, ces cinq personnes ne se trouvaient pas couvertes. Il apparaît que lors de l'adoption de la loi, tous les cas ont été couverts expressément sans qu'il y ait eu de dossier écarté pour une raison ou pour une autre.

On peut donc présumer que si les cas de ces personnes avaient été connus, elles auraient fait partie des victimes précédemment mentionnées. Le problème, quant à elles, provient de la formulation extrêmement restrictive de l'article de la rétroactivité. Si ces personnes sont victimes d'une immunisation et ont subi, à la suite de celle-ci, des dommages sérieux, ce qui, de toute façon, doit être prouvé dans chaque cas, et - je pense que les membres de cette Assemblée concourront à ceci - elles ne peuvent être écartées et elles ne peuvent pas être privées des effets de la loi alors qu'à l'époque, de toute évidence, la volonté du législateur était de couvrir toutes les victimes. J'ai d'ailleurs des indications à savoir que l'Opposition concourt à ce projet de loi et qu'elle le trouve justifié quant à cette question d'équité de couvrir des personnes qui n'étaient pas identifiées à ce moment-là, mais qui avaient exactement les mêmes problèmes ou des problèmes similaires parce qu'elles étaient des victimes d'immunisation.

Nous avons donc estimé nécessaire de présenter le présent projet de loi pour corriger ce problème. Les amendements proposés permettront de respecter l'un des objectifs poursuivis par le législateur lors de

l'adoption de la loi initiale, soit de couvrir tous les cas de victimes ayant subi des dommages sérieux à la suite d'une vaccination, peu importe la date de celle-ci. La formulation que nous proposons cette fois-ci est non nominative et évitera tout problème du même ordre que celui que nous devons aujourd'hui corriger, vu la restriction ou la clause restrictive de la loi 1985 qui identifiait nommément des personnes données. Si, par hasard, une autre victime, à ce moment-ci inconnue, survenait et qui avait été identifiée avant 1985, elle pourrait être couverte pour l'avenir.

Il convient de souligner, Mme la Présidente, que même si les articles initiaux faisaient appliquer la loi du 20 juin 1985 à des victimes dont l'immunisation avait été effectuée bien avant cette date, il ne s'est jamais agi là d'une rétroactivité totale. La loi initiale prévoyait, en effet, que dans leur cas, l'indemnité serait calculée au jour de l'entrée en vigueur de cette loi, soit au 20 juin 1985, ce qui est, selon nous, facilement compréhensible.

Les bénéficiaires de compensation ont été étendus à des personnes ayant subi des dommages dans le passé, mais à compter de la date où le droit même à cette compensation a pris naissance. Nous avons donc conservé cette disposition et, bien que la rétroactivité soit élargie à toutes les victimes, l'indemnité payable ne l'est toujours qu'à compter du 20 juin 1985, au moment de l'adoption de la loi.

Nous voudrions maintenant vous parler d'un point peut-être un peu plus technique: la question de la prescription. La prescription applicable aux cas survenus après le 20 juin 1985, donc non rétroactifs, est de trois ans. Ce délai court de la date de l'immunisation ou du décès, le cas échéant. Il est prévu toutefois que si le dommage corporel ne se manifeste que graduellement, le délai ne commencera à courir qu'au moment de l'apparition des premiers symptômes ou au jour où s'est manifestée pour la première fois une répercussion due à l'immunisation. Les dispositions actuelles relatives à la rétroactivité ne contiennent quant à elles, Mme la Présidente, aucune référence à une prescription quelle qu'elle soit.

On pourrait peut-être alléguer que, dans le cas de ces victimes, la prescription de trois ans s'applique mais avec adaptation quant au point de départ de celle-ci, compte tenu des longs délais écoulés depuis la vaccination. Mais une telle interprétation pourrait être, il nous semble, tout à fait discutable.

On peut aussi prétendre au contraire que dans leur cas aucune prescription n'est applicable et que ces victimes pourraient toujours, même dans 10 ou 15 ans, faire une réclamation avec indemnité payable, le cas

échéant, à compter de 1985.

Une telle interprétation pouvait, à l'époque de la loi initiale, se justifier par le fait que 3 victimes seulement étaient visées et que l'on pouvait présumer, puisqu'elles étaient inscrites nommément à la loi, qu'elles en connaîtraient bien le contenu et feraient valoir leur réclamation dès que possible. Mais la situation sur ce point sera désormais changée, compte tenu de l'élargissement de la clause de rétroactivité qui pourrait s'appliquer à d'autres victimes d'avant 1985 et que nous ne connaissons pas présentement.

Évidemment, il s'agit d'une clause qui, de par sa nature, est exceptionnelle. Il nous semblerait exorbitant de n'y attacher en outre aucune prescription et de permettre, dans 10 ou 15 ans, à une victime de vaccination des années soixante-dix de se prévaloir des dispositions de la loi avec rétroactivité de l'indemnité payable en 1985. Cela entraînerait, je pense, également un traitement inéquitable des victimes puisque seules les victimes vaccinées après le 20 juin 1985 seraient soumises à la prescription. Ainsi, une victime vaccinée le 1er juin 1988 ne pourrait plus, après le 1er juin 1991, faire de réclamation alors qu'une victime vaccinée en 1980 pourrait faire des réclamations.

(10 h 30)

En conséquence, nous avons cru bon, Mme la Présidente, de préciser dans la loi que la prescription serait de trois ans pour toutes les victimes d'immunisation, mais que cette prescription ne pourrait, pour les victimes existantes, commencer à courir qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du présent projet de loi. Cette disposition assure un traitement plus équitable à toutes les victimes et elle a pour avantage additionnel de limiter dans le temps l'effet de cette rétroactivité.

En résumé, Mme la Présidente, l'objectif de la clause de rétroactivité de la loi de 1985 était louable et l'est toujours. Ce n'est pas par la volonté du législateur de l'époque que certaines victimes ont été • mises. Le législateur souhaitait, en adoptant cette loi, que ses avantages s'étendent à toutes les victimes connues. Il est apparu malheureusement que certains cas d'entre elles n'avaient pas été portés à l'attention du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il nous a donc semblé impératif de corriger les dispositions en cause afin que toutes les victimes d'immunisation soient traitées de la même façon et avec justice.

En résumé, il s'agit d'un projet de loi très simple puisqu'il s'agit de permettre un traitement plus équitable à toutes les personnes victimes d'immunisation. En inscrivant aujourd'hui dans la loi des prescriptions qui éclaircissent exactement quelles sont les possibilités ou le temps

pendant lequel ces victimes peuvent faire des réclamations, il faut indiquer également à partir de quel moment ces réclamations, qui seront trouvées justifiées, pourront compter: dans le cas des victimes d'avant 1985, il s'agit évidemment du moment de l'adoption de la loi, en 1985, et, pour les autres après 1985, à partir de l'adoption du présent projet de loi, j'imagine quelque part à la fin de 1987.

Mme la Présidente, l'Opposition officielle m'a donné des indications, à savoir qu'elle concourait à ce projet de loi et qu'elle ne désirait pas s'exprimer compte tenu du fait qu'il s'agit d'une disposition presque technique qui veut élargir la protection aux personnes victimes d'indemnisation. Je vous remercie.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. M. le leader de l'Opposition.

M. François Gendron

M. Gendron: Une phrase, Mme la Présidente. Il est exact que nous allons concourir, comme Opposition, à ce projet de loi. La seule nuance, encore là, à la lecture que nous en faisons, il s'agit d'une disposition carrément technique - pas presque, carrément technique - mais bonifiante et heureuse pour les clientèles concernées quant à l'élargissement de couverture.

C'est certain que, quand le gouvernement présente de tels projets de loi, l'Opposition est d'accord et ce projet de loi aura comme conséquence de permettre à des citoyens et des citoyennes victimes de situations difficiles, d'avoir une couverture plus large. En conséquence, l'Opposition concourt, souscrit et adopte le projet de loi présenté par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

La Vice-Présidente: Merci, M. le leader de l'Opposition. Est-ce que je dois convenir qu'il n'y a pas d'autres interventions?

Le débat étant clos, est-ce que le principe du projet de loi 63, Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires sociales est adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission des affaires sociales

M. Gratton: Mme la Présidente, je fais motion pour que ledit projet de loi soit déferé à la commission des affaires sociales

pour étude détaillée et pour que la commission soit présidée par un président de séance.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Gendron: Adopté, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Mme la Présidente, je vous prierais maintenant d'appeler l'article 13 du feuillet, un autre bon projet de loi que présente le gouvernement.

Projet de loi 59

Adoption du principe

La Vice-Présidente: À l'article 13 de notre feuillet, la ministre des Affaires culturelles propose l'adoption du principe du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications. Mme la ministre des Affaires culturelles.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: Mme la Présidente, le projet de loi 59 intitulé Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications dont je propose aujourd'hui, en cette Chambre l'adoption en deuxième lecture, vise à rendre plus cohérentes les actions et les interventions du gouvernement du Québec dans les secteurs des industries culturelles, des communications et du cinéma.

L'objectif que je poursuis en présentant cette loi est de consolider un secteur d'activités où les enjeux économiques et les enjeux culturels sont majeurs pour le Québec. Au plan culturel, ces enjeux sont vitaux. Au sortir du deuxième Sommet de la francophonie, dont les activités se sont déroulées ici-même, les participants ont reconnu la nécessité de créer un espace francophone pour les produits des industries culturelles parce qu'ils considèrent comme extrêmement forte la pression exercée sur les populations de langue française et surtout par la production de langue anglaise allant de l'informatique au disque en passant par le cinéma ou la production télévisuelle.

Pour le Québec, dont la population de langue française est infime à l'échelle du continent nord-américain, la pression est encore plus grande puisque nous sommes justement enclavés dans l'Amérique anglophone. Exposés comme nous le sommes

à une production nord-américaine, une production massive, nous devons coûte que coûte soutenir nos productions et les inscrire dans les mêmes circuits de distribution, de manière à permettre à la population québécoise d'avoir ses besoins de référence, de se reconnaître aussi dans des productions qui reflètent ses valeurs. Cela suppose que nos créateurs et nos entreprises puissent disposer, malgré l'étroitesse de notre marché domestique, des moyens techniques, mais surtout des moyens financiers qui leur permettent de soutenir la comparaison.

Depuis quelques années, le Québec a choisi de rechercher l'atteinte de ses objectifs culturels en s'appuyant, dans le secteur des industries culturelles, des communications, du cinéma, sur le modèle industriel. Ce mouvement va en croissant et il m'apparaît des plus dynamiques pour l'ensemble du secteur. Autrement, la seule alternative aurait été la production étatique. Nous avons donc mis sur le financement des projets privés en matière de cinéma pour déboucher vers l'affirmation progressive du modèle industriel.

Les avantages de ce choix sont évidents. Nos voisins immédiats et un certain nombre de nos partenaires ont adopté avant nous ce mode d'intervention. La compétition aussi commande donc le dépassement. Les productions cinématographiques coûtent annuellement moins cher au gouvernement puisqu'elles puisent partiellement leur financement au secteur privé ainsi qu'à d'autres sources de financement public. La notion de marché est donc davantage présente. Mais l'industrie du film est confrontée à ce problème fondamental. L'exiguïté de son marché l'oblige aussi à penser en termes d'exportation et à devoir recourir à des subventions.

Dans ces circonstances, l'État doit suppléer par différentes mesures. Cet appui de l'État aux entreprises des secteurs des industries culturelles prend tantôt la forme de programme d'aide directe, comme celui de l'aide à l'édition, par exemple, tantôt celle du financement d'entreprises, comme le permet la Société de développement des industries de la culture et des communications que l'on désigne habituellement par son sigle, la SODICC, ou encore celle du financement de projets, comme est habilitée à le faire la Société générale du cinéma, instituée en vertu de la Loi sur le cinéma.
(10 h 40)

En effet, depuis maintenant neuf ans, la SODICC intervient dans le secteur culturel en favorisant la création et le développement d'entreprises culturelles, ce qui contribue à accroître la qualité de leurs produits. Cela contribue à accroître aussi leur authenticité et leur compétitivité.

Quant à la Société générale du cinéma du Québec, par ses programmes d'aide, elle soutient quatre principales étapes de l'activité cinématographique, soit le développement, qu'on appelle aussi la scénarisation et la recherche, la production, la diffusion et enfin la promotion. Il y a également des interventions législatives, comme la Loi sur le livre et la Loi sur le cinéma, qui favorisent les entreprises québécoises sur le marché domestique. Au total, ces mesures, qui ne font que compenser - d'ailleurs, en partie seulement - pour l'étroitesse de notre marché ont permis à nos entreprises, grâce à la force de nos créateurs, à la force de nos artistes et au dynamisme même des gens d'affaires qui y oeuvrent, d'atteindre des résultats dont le Québec peut être fier.

C'est ainsi que le paysage s'est sensiblement modifié depuis quelques années et nous assistons aujourd'hui à une véritable structuration, que ce soit dans le secteur de l'audiovisuel, du cinéma ou autres. Tout cela commande que l'État, dont la présence est et demeurera essentielle comme partenaire, et, je le répète, compte tenu de l'importance culturelle et de l'étroitesse du marché domestique, ajuste ses interventions de manière que se poursuive le développement que nous observons dans ce secteur d'activité qui, selon la Chambre de commerce de Montréal, constitue globalement le deuxième secteur en importance du chiffre d'affaires dans la région métropolitaine de Montréal.

L'étude réalisée en 1986 par la Chambre de commerce de Montréal et le Bureau de commerce de Montréal sur l'industrie culturelle et le rayonnement international de Montréal affirme donc que la métropole détient 14,5 % de l'industrie culturelle canadienne. Ceci comprend les industries connexes de communication et aussi le commerce en détail des produits, ce qui représentait, en 1985, une activité économique évaluée à 1 700 000 000 \$.

C'est justement cet objectif de cohérence de l'action gouvernementale, cet objectif de consolidation des outils dont s'est doté le Québec pour intervenir dans ces champs que je vise en soumettant à cette Chambre le projet de loi 59.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler ici certains faits du dossier du cinéma et du dossier des industries culturelles. Il y a quelques années, soit en 1981, le gouvernement, qui était alors alarmé par la situation du cinéma au Québec, avait créé une commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel, commission qui était chargée de lui faire des recommandations sur les différents aspects de la politique du cinéma.

Les conclusions du rapport de la commission mettaient en évidence que les difficultés que connaissait alors l'industrie de la création cinématographique étaient telles

qu'une révision globale de l'intervention de l'État en matière de cinéma s'aurait nécessaire.

Aussi, en 1983 était élaboré un nouveau cadre législatif à partir du rapport de la commission avec, comme objectif, de créer de meilleures conditions pour le développement du cinéma et aussi le développement de la vidéo au Québec.

Par le projet de loi 109 adopté en juin 1983, adopté aussi devrais-je dire, Mme la Présidente, à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le Québec entreprenait une réforme dans le domaine du cinéma. Un des objectifs prioritaires de cette loi-cadre était la redéfinition du partage du marché intérieur québécois entre les entreprises d'ici et les entreprises étrangères. La loi établissait des règles susceptibles de permettre la réappropriation du marché de la distribution par les distributeurs québécois par l'instauration de mesures d'encadrement de la profession et cette orientation se fondait aussi sur le constat du sous-financement de la production québécoise alors que 97 % des profits de distribution réalisés sur le territoire du Québec allaient gonfler les coffres des entreprises étrangères.

Un autre élément essentiel au développement de la cinématographie québécoise était l'augmentation des fonds que l'État destinait au secteur privé du cinéma et aussi la création d'un organisme de gestion de ses crédits annuels.

La nouvelle loi-cadre du cinéma maintenait l'Institut québécois du cinéma. L'organisme demeurait le principal conseiller, le lieu de réflexion, le lieu aussi d'orientation en matière de cinématographie. Mais cet organisme se voyait dégagé de la gestion de l'aide financière au profit de la Société générale du cinéma du Québec.

La loi confiait aussi à la Société générale du cinéma le mandat de promouvoir et d'aider financièrement la production et la distribution de films québécois, car les crédits que le gouvernement du Québec destine au soutien du secteur privé du cinéma demeurent un élément essentiel.

La Régie du cinéma, qui a été créée par cette même loi, fut dotée de pouvoirs réglementaires importants et devait prendre en charge l'émission des différents permis, l'émission de certificats de dépôt aux distributeurs de vidéos, la fonction de surveillance du cinéma et l'établissement de normes techniques dans les domaines de sa compétence.

Au cours des mois qui ont suivi mon arrivée au ministère des Affaires culturelles, j'ai pu constater à plusieurs occasions que cette Loi sur le cinéma posait un certain nombre de difficultés d'application. Ainsi, à défaut de la mise en vigueur des règlements qui y sont prévus, toute une partie de la loi demeurait inopérante. Or, il s'agit de la

section qui détermine les conditions d'opération des entreprises, particulièrement les distributeurs - de façon particulière, il faut bien le dire - et les exploitants des salles.

Par ailleurs, contrairement à ce que la loi prescrit, la Régie du cinéma n'avait pas tenu d'audiences générales sur l'application et le fonctionnement du chapitre III de la loi qui s'appelle "Contrôle et surveillance du cinéma". D'autre part, les rapports fonctionnels que devaient entretenir et la Société générale du cinéma et l'Institut québécois du cinéma, tels que définis par la loi 109, engendraient une situation de tension pour une seconde année.

Bref, au moment où un groupe de travail présidé par mon collègue, le président du Conseil du trésor, remettait en question les structures gouvernementales, il m'est apparu opportun, trois ans après son entrée en vigueur, de me pencher sur l'application de la Loi sur le cinéma et aussi sur le fonctionnement des organismes qu'elle avait créés.

De cet examen effectué par le ministère et après consultation du milieu du cinéma, il ressortait clairement que la Loi sur le cinéma, dans ses fondements, continuait de faire l'unanimité. Aujourd'hui encore, les objectifs qu'elle visait demeurent grandement valables et la loi, à ce jour, a eu un impact nettement positif sur les différents secteurs du cinéma québécois. Elle a relancé la production, avec les succès québécois internationaux que nous savons et que nous connaissons. Elle a aussi galvanisé l'esprit d'entreprise, elle a permis une polarisation du milieu cinématographique et, d'ailleurs, le gouvernement fédéral et plusieurs provinces canadiennes s'en sont largement inspirés. Ce même examen nous a permis aussi de constater que la plus grande amélioration à apporter à la gestion de la loi était la mise en application de toutes ses parties.

Certes, la loi a eu une importante valeur symbolique et sa seule existence a permis de faire progresser les divers secteurs. Cependant, une série de règlements d'une portée significative pour l'industrie, puisqu'ils contribueront à modifier le cadre actuel de fonctionnement de l'industrie du cinéma dans le sens souhaité par le législateur, ne trouvait pas son application à cause de la virulente opposition des puissantes entreprises étrangères opérant sur le territoire du Québec qui n'hésitaient pas à brandir la menace de recours judiciaires, voire de boycottage.

Le gouvernement a donc choisi la voie du dialogue. Tout en maintenant les objectifs poursuivis en matière de distribution, des pourparlers ont permis d'en arriver à une entente sur la distribution du film qui a ouvert la voie à la mise en application des

règlements tant attendus par l'industrie. De fait, cette entente est depuis respectée par les entreprises signataires. Des discussions sur le dossier plus complexe de la vidéo se poursuivent toujours et devront, j'espère, trouver leur aboutissement dans les délais les plus brefs, puisque j'informe cette Chambre que je vais recommander au Conseil des ministres d'approuver les règlements adoptés par la Régie du cinéma. La régie, dont le déménagement a eu lieu à la fin de juillet et qui doit tenir compte et voir à l'informatisation de ses opérations en vue de la gestion des règlements, sera à même de les appliquer effectivement à compter de février prochain.

(10 h 50)

Donc, après une expérience de quatre ans de cette Loi sur le cinéma et de neuf ans de la Loi sur la SODICC, il est apparu que des corrections aux plans organisationnel et structurel des deux lois apporteront des améliorations substantielles au fonctionnement du secteur des industries culturelles.

Actuellement, le mandat et la structure financière de la Société générale du cinéma et de la SODICC cantonne à toutes fins utiles ces organismes dans le financement, l'un des projets cinématographiques, et l'autre de la création, la structuration et le développement des entreprises de la culture et des communications. Cependant, l'évolution des marchés des secteurs concernés et la nouvelle technologie imposent une approche qui permet une intervention à la fois au plan du financement des projets dans tous les secteurs des industries culturelles, y compris l'audiovisuel et permet aussi une intervention structurante des entreprises de ces secteurs.

Ainsi, les deux ministères, le ministère des Communications et le ministère des Affaires culturelles, doivent davantage assurer une orientation concertée des activités des secteurs du cinéma, des communications, de la production audiovisuelle, des industries culturelles par le biais d'une seule société de financement en mesure de répondre à toutes les exigences. Cette modification n'affectera pas, quant au fond, la façon avec laquelle le gouvernement procède à l'allocation des sommes qu'il destine annuellement au secteur privé du cinéma. La formule du plan d'aide est maintenue et l'enveloppe destinée au cinéma demeure bien identifiée. Ça, Mme la Présidente, c'est très important de le dire.

D'autre part, c'est par voie réglementaire que le gouvernement pourra, le cas échéant, étendre à d'autres secteurs cette formule de plan d'aide. Sur un autre plan, la nouvelle société ne pourra plus, naturellement, faire des interventions complémentaires en vue de la structuration de tous ces secteurs des industries culturelles. Cela intervient au bon moment pour le secteur du

cinéma puisque nous assistons présentement à la consolidation d'entreprises. Jusqu'à récemment, chaque projet de production de long métrage de fiction donnait, en quelque sorte, lieu à la création d'une entreprise qui ne survivait que rarement au projet. Depuis peu, nous assistons à un nouveau phénomène qui nous permet de croire à une structuration du secteur de la production.

En effet, certaines entreprises sont actuellement en mesure, certainement à ce qui était la règle auparavant, de mener concurremment la réalisation de plusieurs projets de long métrage. Cela est le résultat d'une certaine capitalisation qui découle des succès enregistrés et aussi de la place que ces entreprises occupent maintenant sur notre marché intérieur grâce aux effets de l'intervention gouvernementale. Nous ne faisons pas de l'intervention projet par projet un modèle périmé, loin de là, car c'est cette formule qui nous a donné les succès des récentes années. Cependant, nous estimons qu'il faut que l'intervention gouvernementale s'adapte aux nouvelles tendances des entreprises. C'est, entre autres, cela que permettra l'intégration de la Société générale du cinéma et de la SODICC.

L'Institut québécois du cinéma, constitué de professionnels de l'industrie cinématographique, continuera de jouer un rôle consultatif auprès du ministre, qui sera tenu de le consulter sur certains objets. Cependant, le lien formel entre la Société générale du cinéma, qui veut actuellement que l'institut détermine un plan d'aide et approuve aussi les programmes de la Société générale du cinéma du Québec annuellement avant leur approbation par le ministre, est modifié de manière à éviter toute confusion dans les rôles de chacun et aussi à rendre plus léger le processus. On se souviendra que les articles 11 à 13 de la loi établissaient que l'institut et la société devaient, en quelque sorte, s'entendre sur chacune des questions déterminées au plan d'aide avant que le ministre en soit saisi et cela a engendré non seulement des délais, mais une certaine inefficacité.

L'initiative des règlements régissant l'industrie du cinéma et qui ont une incidence sur les conditions d'opération de ce secteur d'activité sera reprise en main par le gouvernement. La Régie du cinéma continuera de voir à l'application des règlements et, dans la mesure où la Loi sur le cinéma constitue l'un des outils dont l'État est doté pour favoriser les entreprises québécoises, il apparaît essentiel qu'il ait la pleine possibilité d'agir.

Au total, ces modifications et d'autres de moindre importance auront pour effet de permettre de clarifier les rôles et aussi les rapports formels entre les différents organismes, de rationaliser les interventions du gouvernement dans le champ du cinéma,

dans le champ aussi des industries culturelles, des communications, et enfin de réduire le nombre des organismes gouvernementaux.

J'aimerais également souligner l'importance que nous avons accordée au maintien de la Loi sur le cinéma comme loi-cadre. Il est, en effet, essentiel que cette loi soit préservée, puisque c'est par cette législation spécifique en matière de cinéma que nous assurons à nos entreprises le marché qui leur revient et que nous encadrons aussi l'exercice de la profession et des activités en cette matière.

Nous visons une efficacité plus grande de l'intervention gouvernementale en matière de financement de ces secteurs. Cette solution fera profiter les clientèles respectives de la Société générale du cinéma et de la SODICC de l'expertise et de la complémentarité des deux organisations, des avantages aussi de la culture administrative que chacun des deux organismes a développée à ce jour. Cette intégration évite un dédoublement administratif pour les différents secteurs des champs d'activité, des industries culturelles et aussi constitue donc une économie pour le gouvernement. Le temps est révolu où chaque bonne idée engendrait une structure administrative.

Tout au long du processus qui a abouti au projet de loi qui est devant nous, Mme la Présidente, j'ai eu le souci d'obtenir les avis des premiers intéressés, les gens des milieux qui sont visés. C'est pourquoi j'ai d'ailleurs choisi de déposer le projet de loi avant l'ajournement de l'été dernier. Depuis lors, de nombreuses consultations ont eu lieu sur le texte même du projet de loi déposé en juin. Ainsi, les organismes impliqués dans la réorganisation, la Société générale du cinéma du Québec, la SODICC, la Régie du cinéma, l'Institut québécois du cinéma, les associations de la profession même du cinéma, les réalisateurs, les producteurs, les distributeurs, les propriétaires de salles, l'UDA, les regroupements des femmes du Québec, ont été invités à nous faire connaître leurs commentaires.

Nous avons rencontré les représentants d'une dizaine d'organismes. De prime abord, tous les intervenants du secteur du cinéma sont d'accord avec l'objectif principal du projet de loi, soit la consolidation de la gestion des industries culturelles à partir d'une même entité de financement. Par ailleurs, chaque organisme ou association a, bien sûr, des préoccupations qui sont fort spécifiques concernant d'abord les intérêts de son propre secteur d'activité. Tous reconnaissent que le projet de loi assure au cinéma un guichet spécifique à l'intérieur de la nouvelle société, que le financement du cinéma reste encadré par le plan d'aide et des enveloppes budgétaires qui sont aussi spécifiques au cinéma. Cela est acquis et je

peux en donner l'assurance encore aujourd'hui.

De ces échanges, il est ressorti qu'un certain nombre d'ajustements méritent d'être apportés. Tantôt, il s'agit de détails techniques, tantôt de corrections de tir comme la composition du conseil de l'Institut québécois du cinéma. J'informe donc cette Chambre que je soumettrai, en commission parlementaire, un certain nombre de modifications susceptibles de mieux répondre aux attentes de nos clientèles.

Au-delà de ces modifications, quelques nouvelles propositions méritent considération comme la gestion de la classification de la vidéo qui a connu, depuis l'adoption de la Loi sur le cinéma en décembre 1982, un développement important. Il en va ainsi d'un pouvoir d'intervention dont je souhaite doter la future SOGIC qui serait le nouveau nom de la société en matière de patrimoine. Comme vous le savez sans doute, le ministère des Affaires culturelles est le propriétaire gestionnaire d'un certain nombre d'immeubles dont la valeur patrimoniale est reconnue. Cela pose, depuis plusieurs années un problème puisque le ministère n'a ni la structure financière ni la souplesse d'intervention qui lui permettraient d'assurer une gestion efficace de ce parc immobilier. (11 heures)

En effet, comme tous les ministères, le ministère des Affaires culturelles se voit contraint, d'une part, de remettre au fonds consolidé les revenus, notamment les revenus de location et, d'autre part, de puiser à même ses crédits réguliers les sommes nécessaires à l'entretien de ces immeubles. Il m'est apparu que la meilleure façon d'assurer la gestion efficace de ce parc immobilier - et je pense en premier lieu aux 21 immeubles de la Place Royale dont le sort fait l'objet de discussions depuis un bon moment déjà - c'est aussi d'en confier la gestion à une société publique qui en assurera le maintien dans le domaine public et qui peut plus aisément en assumer aussi, Mme la Présidente, toutes les contraintes. C'est pourquoi je soumettrai une modification au projet que j'ai déposé en juin dernier qui aura pour effet d'habiliter la SOGIC à agir seule dans le domaine du patrimoine lorsque le gouvernement le requiert. Cette modification est nécessaire parce que, en vertu des règles qui régissent l'actuelle SODICC, cette société ne peut agir seule mais doit aider les entreprises.

Compte tenu des enjeux pour le Québec et de l'appui dont le projet semble jouir dans les milieux intéressés, j'oserais solliciter ce matin, Mme la Présidente, de l'Opposition, la même ouverture d'esprit dont l'Opposition libérale avait fait preuve au moment de l'adoption du projet de loi sur le cinéma, J'ose espérer que nous pourrions continuer de nous référer à l'unanimité de cette Chambre.

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la ministre des Affaires culturelles. M. le député de Mercier.

M. Gérald Godin

M. Godin: Mme la Présidente, pour répondre illico à la demande de la ministre quant à l'unanimité, je lui dirai ceci. La consultation a effectivement eu lieu pendant des heures avec dix ou onze organismes, mais nous devons attendre l'étude article par article pour voir si les suggestions des groupes auront des suites ou non dans la tête de la ministre. Donc, nous réserverons notre appui ou non à ce projet de loi, Mme la Présidente, au moment de l'étude article par article tout simplement.

Maintenant, je déplore que la ministre ait parlé de beaucoup de sujets mais non pas des vrais problèmes que le cinéma rencontre au Québec. Entre autres, elle a parlé du patrimoine et des propriétés de la Place Royale à Québec, excellent sujet de méditation pour la ministre de Affaires culturelles, mais relié de trop loin malheureusement à la question du cinéma au Québec.

En effet, quels sont les vrais problèmes que le cinéma rencontre au Québec? Nous constatons d'abord que les salles de cinéma en région ferment une à une et qu'il n'y a pas de politique de la part des organismes reliés au cinéma au Québec ni du gouvernement par rapport à la disponibilité du marché des films mondiaux pour le public québécois dans chacune des régions du Québec, du Saguenay jusqu'à Trois-Rivières en passant par Baie-Comeau, Shawinigan et Grand-Mère.

De plus, Mme la Présidente, nous assistons à une concentration des salles au Québec entre les mains de Cinéplex. La question se pose à savoir si une telle concentration peut être bonne pour la qualité et la quantité des films vus au Québec.

Je souligne aussi que le nombre de films en anglais augmente au Québec d'année en année au détriment des films en français ou sous-titrés. Les cinéastes que nous avons consultés disent, Mme la Présidente, que le problème qu'ils rencontrent surtout est celui du financement. Souhaitons là-dessus, d'une part, que la ministre puisse augmenter son budget et qu'elle atteigne donc son but de 1 % du budget au Québec pour les affaires culturelles et que, de ce 1 % à venir, nous dit-on, une partie plus importante soit consacrée au cinéma.

Les cinéastes sont aujourd'hui dans la situation suivante, Mme la Présidente. Le financement vient de plusieurs sources: ou de Téléfilm Canada ou de l'ONF - l'Office national du film - ou de Radio-Québec ou de

Radio-Canada ou, en fin de compte, du Québec via la Société générale du cinéma. Et s'ajoute à cela, dans le cas d'un bon scénario, d'un bon projet, du financement venant d'Europe ou d'ailleurs dans le monde. Le problème, c'est qu'il y a constamment, dans le déroulement de l'opération, récolte de fonds et d'appuis financiers, l'une ou l'autre des sources de financement qui dit non et le projet meurt ainsi sans avoir vu le jour.

Comme me disait une cinéaste récemment, on est un peu comme la personne qui tourne le barillet d'un revolver sur sa tête, chaque fois que le coup part, le film peut mourir: soit que Téléfilm Canada, soit que l'ONF, soit que Radio-Québec, soit que Radio-Canada ou la SGC - la Société générale du cinéma - dise non. Il est donc impossible de ramasser un nombre d'appuis financiers suffisamment important pour que les films voient le jour.

Qu'est-ce qui caractérise le cinéma québécois? C'est le film d'auteur. En effet, dans l'histoire du cinéma québécois, les Pierre Perrault, les Denys Arcand, les Jean-Claude Lauzon ont fait connaître le cinéma québécois dans le monde entier et ont fait rejaillir sur le Québec, je dirais, la réputation d'être une terre de bon cinéma.

Malheureusement, ces agences dont je mentionnais les noms tout à l'heure, les cinq ou six balles dans le barillet, ont changé leur politique à ce sujet et financent plutôt des séries à l'américaine, des sous-copies, des sous-produits de Dallas ou de Dynastie, du genre Mont-Royal ou autres séries de télévision dont les budgets sont énormes, sont immenses et qui peuvent à eux seuls bouffer les budgets de près de dix films que des auteurs québécois pourraient ou auraient le goût de faire, mais pour lesquels ils ne trouvent pas de fonds.

Donc, je dis que Mme la ministre a effectivement des problèmes qu'elle règle - c'est l'avis de tous dans le milieu du cinéma - mais que les vrais problèmes, entre autres, le financement, demeurent la question majeure qui n'est pas résolue. Je demande à la ministre de réfléchir là-dessus et de faire en sorte qu'il y ait une entente Canada-Québec, sur cela comme sur autre chose depuis l'entente du lac Meech, et que le financement puisse être décidé conjointement par les deux niveaux de gouvernement, de manière qu'un film ne se voie pas accepté par le Québec et refusé par Ottawa, alors même que son financement est rendu à peu près à 80 % du total projeté ou présumé utile et que le film ne voit pas le jour, faute d'un accord final de l'un des deux niveaux de gouvernement.

Donc, j'incite la ministre à rencontrer ses collègues du fédéral pour qu'il y ait une sorte d'entente, entente cordiale, entre Téléfilm Canada et la SGC qui finance le

cinéma au Québec ou la SOGIC, le nouveau bébé de la ministre, pour que le cinéma d'auteur revienne le jour au Québec et qu'on puisse voir apparaître de nouveaux Denys Arcand, de nouveaux Jean-Claude Lauzon, de nouveaux auteurs de Bach et bottine comme André Melançon, car il y a au Québec une pléthore, une pléiade d'auteurs de cinéma, de cinéastes qui ne demandent qu'à produire des films, ce qui permettrait au cinéma québécois de reprendre vie plus qu'il ne l'a jamais fait dans le passé, mais, faute d'une sensibilité de la part du ministère des Affaires culturelles actuel à ces questions, ils sont dans l'impossibilité de réaliser leurs projets d'auteur et, ainsi, de remettre le film québécois à l'honneur.

Il ne faut oublier, Mme la Présidente, que le film le plus populaire cette année, *Un zoo la nuit*, a été conçu il y a trois ans et que le *Déclin de l'empire américain*, de Denys Arcand, avait été conçu il y a quatre ou cinq ans. Mais depuis cette époque, est-ce qu'on peut prévoir, Mme la ministre, que des projets sont maintenant en voie de réalisation qui nous donneront de nouveaux *Un zoo la nuit* dans un an ou de nouveaux *Déclin de l'empire américain* dans un an? Il n'y a aucun film présentement qui tourne au Québec, parce que l'argent est allé du côté de la série télévisuelle qui alimente un réseau déjà surchargé de films et de séries télévisuelles, ce qui a pour résultat que le fric est pris ailleurs.

Il faut donc que l'argent revienne au cinéma d'auteur, car c'est là la vraie solution et la vraie clé d'une production cinématographique au Québec digne de ce nom et, surtout, la clé de l'enthousiasme des créateurs à soumettre des projets, à avoir des idées et à créer de nouveaux chefs-d'oeuvre comme on en a vu depuis deux ans, chefs-d'oeuvre qui ont été primés à Cannes, qui ont été vus pour les Oscars à Hollywood et, par conséquent, nous avons pris une place majeure dans le cinéma mondial grâce à ces deux productions, productions d'auteur à budget très moyen et non pas d'immenses séries télévisuelles qui, à mon avis, n'ont aucun avenir dans les salles ni dans le coeur des cinéphiles québécois.

De plus, en terminant, je voudrais reprocher à la ministre de ne pas avoir obtenu de son ministre des Finances la déduction fiscale de 100 % promise pour tout investissement privé dans un film québécois. La ministre, à l'époque, dans une défense, à mon avis, peu digne d'elle, très faible, a accusé M. Noseworthy, journaliste et auteur de la fuite du budget, d'avoir empêché qu'on obtienne 100 % de déduction à l'investissement dans le cinéma. Pour avoir été ministre et avoir été au Conseil du trésor, je peux vous dire que, si la question n'était pas dans le budget, même le budget qui a fait l'objet d'une fuite, c'est qu'elle

n'avait pas été discutée ni obtenue par la ministre avant. Donc, peu importe qu'il y ait dénégation et que Mme la ministre opine du bonnet à ce que je dis, je lui dis qu'elle n'a pas fait son boulot correctement par rapport à cela et je compte sur elle pour qu'au prochain budget elle montre que, sur cette question, il y a accord entre elle et le ministre des Finances du Québec parce que, grâce à de telles déductions dans le passé, des films ont été tournés au Québec, le monde du cinéma a travaillé, on a créé des emplois et le Québec s'est fait connaître mondialement, et à Cannes, et à Hollywood, à la remise des Oscars, avec deux films majeurs, deux chefs-d'oeuvre que tout le monde considère comme tels, de Toronto jusqu'à Cannes, en passant par Hollywood et Trois-Rivières, n'est-ce pas Mme la ministre. (11 h 10)

Je souhaite que, dans ses réflexions avant l'adoption finale du projet de loi et concernant l'ensemble du problème que le cinéma vit au Québec, il y ait de sa part des engagements moraux que la déduction fiscale soit un objectif commun à ce gouvernement pour le prochain budget et aussi qu'elle obtienne 100 % de la part du ministre des Finances, le député de Bonaventure. Faute de quoi, nous nous dirons que la ministre n'a pas fait son boulot correctement, pas plus, d'ailleurs, qu'elle ne semble l'avoir fait dans le cas du doublage de films, où on nous annonce, à grands renforts de trompette, une entente entre M. Léotard et elle, il y a quelques semaines, lorsque la francophonie mondiale s'est réunie à Québec, pour découvrir, quelques semaines après, que c'était un ballon dans le vent et que n'importe quel syndicat, après, l'a dégonflé en quelques minutes avec son ministre.

On constate donc que M. Léotard a fait son travail à Paris. Mais est-ce que la ministre, à Québec, a fait le sien? On le saura bientôt. Nous osons espérer que les comédiens et les comédiennes du Québec pourront travailler dans le cinéma en version doublée, au Québec ou en France, pour qu'ils aient la juste part qui leur revient dans leur métier. Nous comptons donc sur Mme la ministre pour faire autre chose que des mimiques de l'autre côté de la Chambre et pour s'engager à ce que cela se règle et qu'elle obtienne enfin ses 10 % du gâteau des versions doublées de films qui passent ici, au Québec.

Nous, de l'Opposition, disons que, pour chaque piastre gagnée ici par un film étranger, il doit y avoir une retombée sur l'industrie québécoise du cinéma ou du doublage ou des salies ou des comédiens. Que tout le monde, autrement dit, en bénéficie. Pour chaque piastre récoltée ici par Hollywood ou par Paris, nous voulons qu'il y ait des retombées locales sur notre milieu du

cinéma: comédiens, producteurs, réalisateurs, équipe technique et tutti quanti. Pour cette raison, nous réservons notre appui à cette loi à plus tard parce que nous ne sommes pas sûrs que la ministre a la vue claire des problèmes réels que le cinéma vit au Québec. Et tant qu'on n'aura pas la preuve qu'elle voit clairement ce qui se passe et qu'elle ne voit pas quelles seraient les solutions à appliquer, nous devons en douter et retenir notre appui parce que nous souhaitons aussi être unanimes là-dessus, comme nous l'avons été à l'époque de la fameuse loi 109 qui, à mon avis, a mis le cinéma québécois sur pied au Québec et qui a permis le développement que nous connaissons et que la ministre elle-même a reconnu à mots couverts dans ses propos, tout à l'heure.

Deuxièmement, je conclurai en disant que: le milieu souhaite que les représentants qui siègent au sein des organismes gouvernementaux soient endossés par le milieu du cinéma et non pas choisis par la ministre seule, sans avoir la certitude que ces gens ont un mandat ou un appui réel à leur base, que ce soit les cinéastes, les réalisateurs, les comédiens ou autres personnes. La ministre a la mauvaise habitude de choisir des gens comme on va au marché: les prendre par le chignon du cou et les faire siéger dans ces comités sans se demander si le milieu est d'accord avec ses choix.

Donc, nous sommes ici pour suggérer modestement à la ministre de bonnes idées, elle en disposera à son gré puisqu'elle en a le pouvoir, présentement, sauf que nous serons vigilants et nous nous assurerons que le bien du cinéma est servi par la ministre et par cette nouvelle loi qui n'est, en fait, qu'une mouture nouvelle du même vieux café.

Mme la Présidente, c'étaient mes propos, mes commentaires sur cette loi. Je souhaite que la ministre en fasse son profit, c'est un don que je lui fais. Nous verrons, dans l'avenir, si elle a l'intention d'être à l'écoute, toutes oreilles dehors pour écouter vraiment ce que le milieu dit, et non seulement ses fonctionnaires. Mme la Présidente, merci beaucoup.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Mercier. Mme la députée de Vachon.

Mme Christiane Pelchat

Mme Pelchat: Merci, Mme la Présidente. Je voudrais à mon tour témoigner de mon appui au projet de loi 59 que la ministre des Affaires culturelles apporte ici pour l'adoption de principe. Je voudrais d'abord faire remarquer à cette Chambre que ce projet de loi ne constitue pas une action isolée, mais un geste qui s'inscrit dans une série d'interventions qui conduiront, j'en suis

certaine, à une consolidation du secteur des industries culturelles et particulièrement du cinéma.

Dans ce secteur, malgré l'adoption de la Loi sur le cinéma en décembre 1983, il restait encore beaucoup à faire lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir. Parmi les interventions faites et celles en cours, permettez-moi de mentionner l'entente intervenue sur la distribution du film avec les "majors" américains, les discussions avec la France sur la question du doublage des films qui nous permettent de croire à un règlement prochain, l'approbation imminente des règlements que réclame, depuis l'adoption de la loi, toute l'industrie québécoise.

Le secteur du cinéma a connu et continue d'enregistrer des performances remarquables qui ne sont certainement pas étrangères à la création d'une société de financement. On se rappellera en effet qu'au cours de l'année qui a précédé la création de la Société générale du cinéma, seulement deux longs métrages de fiction avaient vu le jour. Dès la première année de la création de la SGC, une intense activité a permis la production de douze longs métrages de fiction et ce nombre s'est maintenu depuis.

Encore au cours de la dernière année, la société a investi dans douze longs métrages une somme de 3 400 000 \$ qui ont permis des investissements qui totalisent près de 18 000 000 \$ et plusieurs de ces projets se sont révélés de francs succès. De fait, cette année, la performance du cinéma québécois a été sans précédent. Pensons au film de Denys Arcand, le Déclin de l'empire américain, qui a été un immense succès à travers le monde. Pensons aux autres films tels Anne Trister, Les fous de bassan, Pouvoir intime, Bach et bottine, Henri ainsi qu'au dernier succès québécois, Un zoo la nuit, de Jean-Claude Lauzon qui a été fort remarqué à Cannes et à Toronto.

L'ensemble des mesures évoquées plus haut ainsi que le présent projet de loi contribueront à consolider le secteur du cinéma.

Du côté de la SODICC, la Société de développement des industries de la culture et des communications, là aussi les performances sont intéressantes. Cette société poursuit elle aussi résolument une démarche de structuration des différents secteurs qui sont sous sa responsabilité. Parmi les interventions les plus significatives ces dernières années, permettez-moi de souligner les réalisations dans le secteur du patrimoine avec, par exemple, les projets Thibodeau et Amyot sur le site de la Place Royale à Québec; le dossier TEVEC dans lequel la SODICC a joué un rôle de premier plan en permettant à un secteur moribond de déboucher sur une entreprise québécoise florissante qui occupe aujourd'hui une place de choix dans un créneau d'une portée

culturelle significative.

La présence de la SOOICC et son action ont été déterminantes dans l'implantation d'une usine de disques compacts à Drummondville de même que dans la consolidation et la rationalisation de la distribution du disque sur le territoire du Québec.

De fait, environ 60 % du volume des interventions financières de la SODICC portent désormais sur des interventions à caractère structurant plutôt que sur le seul sauvetage d'entreprises en difficultés. Qui plus est, 45 des 70 interventions réalisées au cours de son dernier exercice financier concernent de nouveaux clients. Cela illustre la nécessité d'une société apte à faire ce type d'intervention dans le secteur des industries culturelles et des communications. Cela illustre également le caractère prédominant de la préoccupation du développement dans l'ensemble des interventions de l'actuelle SODICC.

Or, Mme la Présidente, le projet de loi 59 vise, entre autres choses, à constituer une nouvelle société qui pourra à la fois faire du financement d'entreprises, ce que la SODICC fait déjà, et du financement de projets, comme l'a fait la Société générale du cinéma. En cela, tous les secteurs ne peuvent qu'être gagnants. Il existe des secteurs, autres que le cinéma - qui, actuellement, est le seul à pouvoir en profiter - pour lesquels le financement de projets est inapplicable dans le contexte actuel et qui pourraient y avoir accès avec la création de la nouvelle société, la SOGIC. (11 h 20)

Par ailleurs, faut-il le répéter, cela n'enlèvera rien au secteur du cinéma comme certains ont pu le craindre au départ. Le niveau des crédits que le gouvernement consacre au secteur privé du cinéma n'est en rien négativement affecté par la mesure. La nouvelle société continuera d'être liée annuellement par un plan d'aide sur lequel l'Institut québécois du cinéma aura avisé la ministre. L'enveloppe cinéma demeurera ainsi identifiable séparément.

Par contre, la SOGIC sera susceptible de faire des interventions plus soutenues en matière de financement d'entreprises et ce, dans le secteur du cinéma. Il faut donc parler de complémentarité des moyens d'intervention dont la nouvelle société sera dotée. Cela est fondamental dans le secteur des industries culturelles.

En effet, compte tenu de l'étroitesse du marché domestique et de la nécessité d'assurer une présence significative dans la production québécoise, il ne faut négliger aucun des moyens à la disposition de l'État dont l'intervention est essentielle.

La constitution d'une société de financement forte, bien équilibrée et bien équipée constitue un étape importante dans le déve-

loppement du secteur des industries culturelles québécoises qui est en plein essor.

Le projet de loi, en outre, apporte plusieurs autres améliorations dont les plus significatives sont certainement le partage des responsabilités entre le pouvoir politique, l'Institut québécois du cinéma et la Société générale du cinéma et aussi, l'ajout du pouvoir d'intervention pour la SOGIC en matière de patrimoine. En fait, la nouvelle société devient gestionnaire d'éléments d'immeubles à valeur patrimoniale.

La mise en place de l'outil d'intervention le plus approprié au financement des industries culturelles est, somme toute, la modification majeure de ce présent projet de loi. M. le Président, je vous remercie.

Le Vice-Président: Pour la poursuite du débat, je cède la parole à M. le député de Saint-Jacques.

M. André Boulerice

M. Boulerice: Merci, M. le Président. Avant de commencer, vous me permettez de faire un court préambule que j'adresserai à l'adjointe parlementaire de Mme la ministre des Affaires culturelles, Mme la députée de Vachon, pour lui dire que j'ai toujours apprécié ses lectures, sauf que je suis insatisfait de l'écriture, malheureusement, de sa dernière lecture dans des points où tantôt elle célébrait le succès fulgurant du Déclin de l'empire américain.

On s'est tous effectivement réjoui, M. le Président, d'un succès aussi magistral d'un film aussi beau, aussi dense que celui-ci mais j'aimerais lui rappeler les paroles que je prononçais à ce moment, en employant ce vocabulaire imagé qui nous est familier, nous, Québécois: "C'est beau le pétage de bretelles". J'aimerais rappeler à Mme l'adjointe que le Déclin de l'empire américain a été projeté dans six salles simultanément à Paris. Par contre, à Montréal, il était dans deux salles excentriques par rapport à la population et cela a pris six mois avant qu'il arrive à Québec dans une seule salle. Il ne faudrait pas se laisser distraire des problèmes fondamentaux de l'industrie du cinéma. Donc, je l'inviterais à une réécriture du texte qu'elle nous a livré tantôt.

Quant au projet de loi 59, qui modifie la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications, les principaux éléments sont très connus, M. le Président. Il s'agit de l'abolition de la Société générale du cinéma en faveur d'une intégration de son mandat, de ses activités, de son personnel et de son budget à la SODICC qui deviendrait la SOGIC, c'est-à-dire la Société générale des industries culturelles. On avait eu vent de l'affaire avec le fameux rapport Gobeil

qui proposait l'abolition de nombreuses sociétés d'État. Donc, l'abolition des pouvoirs de l'Institut québécois du cinéma qui approuvait jusqu'ici le plan d'aide, les orientations et les programmes de la Société générale du cinéma. Cette SOGIC qu'on nous propose serait désormais chargée de ces responsabilités.

L'institut perd donc son rôle de surveillance en matière d'application de la politique du cinéma. Il y a l'abolition des pouvoirs de réglementation de la Régie du cinéma quant aux normes techniques, par exemple, les permis d'exploitation. Ces pouvoirs seront désormais assumés par la ministre des Affaires culturelles, d'où, forcément, ma grande inquiétude. La Société générale du cinéma, c'est son abolition, justement pour l'intégrer aux activités de la SODICC. Ce sont les membres actuels de la Société générale du cinéma qui cessent d'être en fonction à la date d'entrée en vigueur du projet de loi - mais l'entrée en vigueur, nous en reparlerons - et qui deviennent, à compter de l'entrée en vigueur, peut-être du projet de loi, membres du personnel de la SOGIC, et les crédits affectés à cette société générale pour 1987-1988 sont transférés, dans la mesure que le gouvernement détermine, à la SOGIC. Les budgets pour la culture étant chiches, vous comprendrez encore là, M. le Président, mes inquiétudes très légitimes et largement partagées par l'ensemble du milieu.

L'institut voit son mandat considérablement réduit. Désormais, il n'aura plus qu'à approuver les orientations, le plan d'aide et les programmes de la société générale; l'article 2, je crois, le dit. Abolition du rôle de surveillance de l'institut quant à l'application des politiques du cinéma. L'institut devient essentiellement un organisme consultatif, un conseiller de la ministre, en espérant qu'elle n'ait pas à ce niveau une surdité identique à celle qu'elle a concernant l'aide aux créateurs et, notamment, le statut de l'artiste. On sait que l'Union des artistes tenait son congrès la fin de semaine dernière et nous attendons toujours le projet de loi qui aurait dû normalement avoir préséance sur celui-ci puisqu'il est plus urgent. Mais la ministre continue à faire la sourde oreille. Sauf que le bruit, le murmure qu'on entend du monde de la culture va devenir une clameur que vous ne pourrez pas ignorer bientôt.

La loi qu'on nous présente nous permet, nous force, M. le Président, à poser immédiatement la question: Où est l'urgence? Pourquoi briser des outils essentiels de mise en oeuvre de la Loi sur le cinéma? Pourquoi abolir la Société générale du cinéma? Pourquoi réduire le mandat de l'Institut québécois du cinéma qui ne sera plus, je le répète, qu'un organisme consultatif? Pourquoi la ministre s'approprie-t-elle de pouvoirs de

réglementation jusque-là assumés par la Régie du cinéma? La ministre se veut maintenant directrice, elle qui fait partie d'un gouvernement de désengagement. Cette fois-ci, elle se donne des poignets solides pour orienter, dicter, influencer, traficoter.

Au lieu de réduire les outils d'intervention dont l'État québécois s'est doté dans le secteur culturel et de répondre au diktat du président du Conseil du trésor qui demande à tous ses copains et copines de l'autre côté de faire leur part dans l'opération rapetissage de l'État québécois, la ministre devrait plutôt s'attaquer, comme je le disais tantôt, aux vrais problèmes des milieux culturels québécois: le statut de l'artiste, notamment, dans le secteur du cinéma. Plutôt que de se livrer à des réformes de structure, la ministre aurait avantage à agir en fonction des vraies priorités. Cela fait deux ans que je lui indique les vraies priorités et je ne manquerai pas de continuer.
(11 h 30)

Les problèmes du cinéma québécois ne sont pas de l'ordre des structures mises en place par l'État, le problème, c'est plutôt comment lui venir en aide. Le projet 59 a des conséquences néfastes. La première, qui est importante, qui est douloureuse et qui est dangereuse, c'est la mise à mort de la dynamique importante qui avait été générée par les liens entre la Société générale du cinéma et l'Institut québécois du cinéma. La deuxième, tout aussi importante et dramatique, c'est la perte pour le milieu cinématographique d'un interlocuteur privilégié qu'était devenue la Société générale du cinéma, depuis sa création en 1983. C'est vrai que cela agaçait, c'était une réalisation du gouvernement du Parti québécois. Mme l'adjointe parlementaire, tantôt, a parlé de l'industrie du disque au laser, communément appelé disque compact, à Drummondville. Mais c'est là que je souhaitais sa réécriture du texte. Elle a oublié de mentionner que c'était une réalisation non pas de l'actuel gouvernement, mais du gouvernement précédent. Donc, c'est une perte pour le milieu cinématographique, la perte d'un interlocuteur privilégié qu'était devenue la Société générale du cinéma par sa création.

S'il y a un problème à la société, je crois qu'il se situe chez son président-directeur général, que la ministre a elle-même nommé. Interrogez le milieu et vous allez vous le faire dire; vous allez vous le faire répéter souvent.

Le problème actuel du cinéma, quel est-il? Le problème actuel du cinéma, ce n'est pas le projet de loi que la ministre nous présente. C'est, comme l'a dit mon collègue tantôt, la fermeture des salles de cinéma dans les régions. Que fait la ministre? Où est la ministre? Où étiez-vous au moment de la disparition des réseaux

indépendants de salles de cinéma à Montréal, Mme la ministre; où étiez-vous quand ont disparu le cinéma Outremont à Montréal et le cinéma Cartier à Québec au profit d'un monopole sur la propriété de nos salles de cinéma par des intérêts étrangers, dans le cadre d'une lutte à finir que se livrent Cinéplex Odéon et Cinémas Unis? Où étiez-vous quand je vous posais la question? Où étiez-vous, Mme la ministre, lorsqu'on a eu la vente des salles...

Le Vice-Président: M. le député de Saint-Jacques...

M. Boulerice: ...de France Film à Cinéplex Odéon...

Le Vice-Président: M. le député de Saint-Jacques, j'ai une question de règlement, un rappel au règlement. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je voudrais simplement que vous rappeliez à M. le député que l'article 35, quatrième, interdit à un député qui a la parole de s'adresser directement à un autre député. Ce n'est pas par caprice que cette règle existe, c'est justement pour conserver le décorum nécessaire ici, à nos débats à l'Assemblée nationale.

Je comprends que M. le député lise un texte, mais je suis sûr qu'il pourrait faire les corrections en conséquence pour respecter le règlement dans son intervention.

Le Vice-Président: Là-dessus, M. le leader du gouvernement, effectivement l'article 35.4° stipule que "le député qui a la parole ne peut s'adresser directement à un autre député". Donc, si vous voulez poser des questions à la ministre, vous devez passer par la présidence. Vous pouvez demander où est la ministre, mais ne jamais vous adresser directement à la ministre. Je vous demanderais de respecter les prescriptions de l'article 35. M. le député de Saint-Jacques, je vous cède la parole de nouveau.

M. Boulerice: M. le Président, effectivement, je lis des notes que j'ai prises sur le sujet. Je préfère lire des notes sur des sujets de fond plutôt que de m'amuser, comme fait le leader du gouvernement, à lire un cahier de règlements.

M. Gratton: M. le Président, une question de règlement.

M. Boulerice: Chacun son choix.

M. Gratton: Une question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président: Sur une question de

règlement, M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, le député est fautif puisque, après avoir entendu la décision que vous venez de rendre, il la commente et ne semble pas apporter le sérieux qui s'impose ici, à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas parce que le député de Saint-Jacques est arrivé ici il y a quelques années qu'on va mettre de côté un règlement qui a fait l'objet d'un accord unanime entre tous les partis politiques, et ce, depuis plusieurs années.

Il me semble qu'il devrait au moins avoir le sérieux, que lui impose son poste de député, de reconnaître que les règles de pratique de l'Assemblée nationale ne sont pas là pour s'en amuser, mais elles sont là justement pour faire en sorte qu'on ait des débats intelligents ici, à l'Assemblée nationale.

Le Vice-Président: En fait, c'était une question de règlement, une mise au point sur le règlement. M. le député de Saint-Jacques. Évidemment, vous ne pouvez commenter si un député me demande de faire respecter le règlement. Je dois faire respecter le règlement et tous les parlementaires doivent le respecter dans son application. Je vous demanderais de ne pas commenter la décision ou de ne pas y référer dans le sens où vous l'avez fait effectivement.

M. Boulerice: M. le Président, que l'on mette en doute le sérieux de mes propos dans le domaine de la culture, je pense que cela n'a aucune emprise auprès de ce milieu; ils me savent défenseur. Qu'on mette en cause mon sérieux, venant de la part d'un adjoint du premier ministre qui n'en est pas un exemple plus parfait de sérieux, j'avoue, me laisse un peu perplexe.

Mais enfin, pourriez-vous m'indiquer, M. le Président, où était la ministre lors de la vente des salles de France Film à Cinéplex Odéon qui était le dernier réseau de salles de cinéma qui appartenait à des intérêts québécois? Où était-elle? J'espère qu'elle vous donnera la réponse et que vous pourrez nous la communiquer. À ce moment-là, je la pressais, M. le Président, d'intervenir, de se servir justement de la SODICC pour tenter un rachat, chercher un partenariat, pour ne pas dire un partenariat, qui est un langage bien compris par l'autre côté, afin de sauver ce réseau.

J'ose espérer, M. le Président, que la ministre donnera cette réponse et que vous aurez la gentillesse de me la rapporter puisque justement le milieu de la culture, notamment le milieu du cinéma, serait très intéressé de connaître la réponse.

Où était, M. le Président, la ministre dans le débat sur la réduction des déductions fiscales de 150 % à 100 % pour l'investisse-

ment dans un film québécois, décrétée par le gouvernement libéral, et qui a eu pour effet de contribuer au déplacement des activités de production cinématographique vers Toronto et d'accroître inévitablement les difficultés de financement des producteurs d'ici.

La ministre s'était engagée, rappelez-vous, M. le Président - les gens qui nous écoutent se le rappellent aussi - auprès du milieu à obtenir le retour de la déduction à 150 % lors du budget présenté au printemps dernier. Malhabile malheureusement, la ministre a évoqué la fuite pour justifier le non-respect de son engagement dans le budget - il y a eu fuite certes, mais il s'agit malheureusement d'une fuite en avant - malgré l'invitation pressante que j'avais adressée au ministre des Finances d'y aller par déclaration ministérielle, ce que justement le leader du gouvernement va bien comprendre, nos règlements permettent ce genre d'intervention. Le ministre aurait pu, de son siège, faire une déclaration ministérielle avec la force que l'on reconnaît à une telle déclaration dans les règlements et les procédures de la Chambre, qu'il connaît, je l'avoue, sans doute mieux que moi puisque cela fait 20 ans qu'il est ici. Mais on se reposera la question quand j'aurai atteint le même nombre d'années que lui, ce dont je ne doute pas.

Les problèmes des films québécois au chapitre de la diffusion - c'est là qu'est le problème aussi - en raison du contrôle par les "majors" sur la distribution... Le problème au Québec, M. le Président, ce n'est pas de produire ou de tourner comme tel, mais de demeurer à l'affiche - je vais vous donner l'exemple du Déclin de l'empire américain - en vertu de programmations qui sont définies et contrôlées par des intérêts étrangers au Québec.

Dans son dernier rapport annuel d'ailleurs, la Régie du cinéma fait état de la progression considérable du nombre de films présentés en anglais au Québec et ce, au détriment du français. On sait bien que c'est dans la politique d'anglicisation du Québec du gouvernement actuel, mais quand même! Il faut endiguer ce recul, M. le Président. 43 % seulement des films projetés en 1985 au Québec l'ont été en français. Des versions originales doublées, sous-titrées, 55 % l'ont été en anglais. Le nombre de longs métrages en 1984-1985 en français était de 412; 412 films en français. En 1985-1986, il y a eu 417 films en français, soit cinq de plus. En 1984, il a y eu 489 films en anglais; en 1985-1986, le nombre de films en anglais était de 531. C'est là qu'est le problème, M. le Président. Est-ce que la ministre va le comprendre?

(11 h 40)

Il y a un petit côté farce dans cette loi, il y a un petit côté partisan, j'ai l'impression, un petit côté obscur. La

ministre profite du projet de loi 59 pour se débarrasser des membres actuels de l'Institut québécois du cinéma en mettant un terme à leur mandat.

Pour quelle raison les membres actuels de l'institut sont-ils menacés à ce point-là? Probablement parce qu'ils ont des choses à dire ou qu'ils disent des choses qui, malheureusement, agacent la ministre, comme je sens bien que les propos du premier porte-parole de l'Opposition en matière de culture l'agacent. La vérité n'est jamais très agréable à entendre. Mais c'est cela qui va arriver.

Avec la SOGIC, M. le Président, on devra ajouter un poste de vice-président au conseil d'administration. Je ne sais pas à partir de quelle liste le choix sera fait, mais l'expérience nous enseigne depuis les deux dernières années que ce sont plutôt des listes de financement qui servent et non pas des listes issues des milieux.

Je dirai en terminant - puisque vous me faites signe que je dois conclure et que, malheureusement, j'ai été interrompu par le leader du gouvernement, ce qui m'a privé d'un certain temps - et pour conclure, M. le Président, que pour ce qui est du projet de loi 59, au même titre que la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture, Mme la ministre ne doit pas considérer pas qu'elle va quitter avec ce projet de loi sous le bras dans les minutes qui suivent.

Tout au contraire, nous avons l'intention de le regarder attentivement article par article et toujours en consultation, "branchés", comme disent nos amis, avec les milieux de la culture de façon que s'ils ne trouvent pas leurs échos dans les propos que tient le gouvernement, tout au moins, ils auront la consolation et la motivation de continuer la lutte en sachant pertinemment que l'Opposition, elle, reprendra leurs propos, leurs commentaires, leurs inquiétudes.

Mais de grâce, M. le Président, que la ministre réponde donc aux questions et que la ministre, d'abord et avant tout, s'occupe du statut de l'artiste, ce qui est urgent au Québec. Je la vois sourire. Est-ce un signe de dépit ou est-ce le signe que cela viendra? Personnellement, je souhaite que cela vienne et je n'ai pas l'intention de lâcher avec mes collègues de l'Opposition. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président: Puisqu'il n'y a pas d'autres interventions, je cède maintenant la parole à... Oui, Mme la députée de Chicoutimi. Très bien. Il y a une autre intervention. Je reconnais maintenant Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Au moment où la ministre nous présente son

projet de loi, dans ses toutes premières phrases, elle nous dit: Il est important au Québec de consolider les outils de développement des industries culturelles. Elle l'explique - ce avec quoi je suis d'accord - de la façon suivante, en disant: Il faut protéger la culture québécoise. L'exiguïté de notre marché nous oblige à soutenir le développement de nos industries culturelles. Il faut encourager les créateurs et les distributeurs de produits culturels québécois.

Cependant, à la lecture du projet de loi, je m'inquiète parce que je me demande jusqu'à quel point cette consolidation des outils de développement des industries culturelles ne se fera pas au détriment des industries du cinéma. Je voudrais, comme mes collègues l'ont fait précédemment, aborder deux aspects de cette question: d'abord celle des salles de cinéma et, ensuite, celle du financement ou du soutien au développement des industries du cinéma.

Brièvement, sur les salles de cinéma - là, je suis plus particulièrement touchée - c'est toute la question des fermetures de salles de cinéma en régions. Nous avons, à plusieurs reprises, tenté d'attirer l'attention de la ministre sur cette question, les difficultés que posait la concentration des salles de cinéma, le monopole, finalement, entre les mains de deux grands propriétaires au Québec, quant à l'accès aux films québécois dans nos régions.

Nous avons, à plusieurs reprises, tenté d'attirer son attention sur cette question. Nous lui avons demandé de nous présenter une politique en cette matière, de manière à rendre accessibles les produits du cinéma québécois dans nos régions.

On le sait, il y a deux grands propriétaires de salles de cinéma au Québec, le Cinéplex Odéon et les Cinémas Unis. Cinéplex Odéon, propriété 50-50 d'Ontariens et d'Américains; Cinémas Unis, à 50 % propriété de distributeurs de films américains. Rien pour faciliter ou favoriser la présentation de produits québécois. Par ailleurs, comme la ministre est également responsable de l'application de la loi 101, j'aimerais attirer son attention, si elle me faisait l'honneur d'écouter deux minutes, sur un fait tout à fait récent. Depuis peu, Cinémas Unis a changé de nom, à tout le moins pour sa publicité, pour celui de Famous Players. Depuis quand, est-ce que c'est permis? Est-ce que c'est un signe des temps? Est-ce que cela veut dire que, dorénavant, l'appellation de Cinémas Unis sera rayée du vocabulaire au Québec? Est-ce que tout à coup c'est permis? Est-ce que la ministre a été saisie de cette situation? Je trouve qu'il est inacceptable qu'on n'ait pas pris position par rapport à cette situation. J'aimerais que la ministre nous dise si elle

est d'accord avec le fait que Cinémas Unis s'appelle dorénavant, chez nous au Québec, Famous Players?

Je continue à lire, dans *La Presse* de samedi, le 7 novembre 1987: "L'invasion du film britannique *The North Star*". C'est vraiment l'invasion des films britanniques produits à l'extérieur du Québec et c'est l'invasion de films présentés ici dans leur version originale, en anglais. Tout à l'heure, mes collègues ont attiré l'attention de la ministre sur le glissement qui se produit actuellement par rapport à cette situation. Seulement 43 % des films projetés en 1985 au Québec l'ont été en français, c'est-à-dire version originale, doublée ou sous-titrée. 55 % l'ont été en anglais. C'est un glissement inquiétant parce que lorsqu'on parle de 43 % des films projetés qui l'ont été en français, il n'y a qu'une partie relativement minime qui sont de version originale française. C'est-à-dire que c'est toute la culture qui nous vient d'autres pays, d'autres régions qui nous est imposée par des propriétaires uniques, par un monopole de propriétaires des salles de cinéma.

J'aimerais également attirer l'attention de la ministre sur une question que nous avons longuement débattue l'an passé. Au moment où le ministre des Finances déposait son budget, il annonçait la réduction d'une déduction fiscale, de l'ordre de 15 % à 100 % pour l'investissement dans un film québécois, décrétée par le gouvernement libéral. Selon le ministre des Finances, si ma mémoire est fidèle, différentes déductions de nature fiscale, modifications dans les déductions de nature fiscale de même que dans la valeur des actions accréditives - cela touche davantage les mines - cela devait générer une diminution des dépenses de l'ordre de 81 000 000 \$. J'avais demandé, à l'époque, à la ministre des Affaires culturelles quelle était la portion de ces 81 000 000 \$ qui était faite aux dépens de l'industrie du cinéma. Je n'ai jamais eu la réponse, peut-être que c'est un chiffre lancé comme ça en l'air, mais je pense qu'aujourd'hui, presque au terme de cette année financière, on devrait être en mesure d'évaluer l'impact réel qu'a eu cette modification par rapport aux déductions fiscales, particulièrement sur l'industrie du cinéma québécois.

(11 h 50)

On peut constater que, lorsqu'il y a une modification à une loi, dans tous les cas - c'est vrai pour la plupart des ministres de ce gouvernement - on vient renforcer les pouvoirs discrétionnaires du ministre responsable. Qu'il s'agisse des affaires municipales, de l'éducation, des affaires culturelles, dans chacun des cas, on vient renforcer les pouvoirs du ministre soit en matière de réglementation ou en matière décisionnelle. C'est un glissement du pouvoir

des mains de ceux qui étaient qualifiés comme les plus habiles à l'exercer, les plus proches de l'action vers une centralisation dans les mains du ministre responsable. À mon avis, cette situation est inacceptable. Cela vient renforcer la centralisation des décisions au Québec alors que, lorsque ce gouvernement était en campagne électorale, il prétendait vouloir légiférer moins, mieux et moins réglementer. Ce qu'on constate, c'est un renforcement de la réglementation et un glissement du pouvoir des mains de ceux qui l'exerçaient jusqu'à ce jour dans les mains de la ministre responsable du secteur.

Mes collègues ont attiré l'attention de la ministre, tout à l'heure, sur le changement de pouvoirs ou de responsabilités, particulièrement en ce qui concerne l'Institut québécois du cinéma et la Régie du cinéma. La ministre nous dit: J'ai largement consulté et cela fait un consensus dans le milieu et, pour ce qui me semblait faire davantage d'objet de manifestations ou de contestations, nous avons apporté quelques modifications. Moi, je dis à la ministre, au nom de l'Opposition, que je suis prête à croire qu'elle a apporté les modifications qui prennent en compte les différentes recommandations des principaux intéressés dans ce dossier, mais qu'elle nous laisse le choix ou la possibilité de pouvoir en juger, de même qu'elle laisse la possibilité aux intervenants de pouvoir exprimer là-dessus leur avis sur les modifications qu'elle propose à la loi 59.

C'est pourquoi, M. le Président, je demande à la ministre qu'elle tienne sur ce projet de loi une consultation publique et qu'elle convoque à cet effet une commission parlementaire où il y aurait une consultation publique. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président: Je vais maintenant reconnaître Mme la ministre des Affaires culturelles pour l'exercice de son droit de réplique.

Mme Lise Bacon (réplique)

Mme Bacon: M. le Président, à entendre les membres de l'Opposition, je ne sais plus, ce matin, qui est véritablement le porte-parole de la culture, chacun parlant d'autorité dans le discours qu'il a prononcé ce matin. Il y en a quelques-uns qui ont pris un ton nettement contraire à la vérité, pour ne pas dire autre chose. Je pense que les derniers événements font que nous nous interrogeons sur de nouvelles attitudes de certains membres de l'Opposition face aux politiques comme face à leurs problèmes et c'est le même ton qui est utilisé ce matin. Je leur demanderais de faire preuve d'un peu plus de sérénité et d'un peu plus de vérité.

On a mentionné l'inquiétude face aux salles de cinéma. L'aide du ministère aux

salles de cinéma est encore là. Depuis quelques années, nous avons tenté d'apporter une aide spéciale aux salles de cinéma, que ce soit pour la rénovation ou le maintien de ces salles de cinéma et nous continuons de le faire pour garder ce parc de salles de cinéma qui est nécessaire aux citoyens et citoyennes du Québec dans leur région respective et non pas de bénéficier de salles de cinéma seulement dans les grands centres comme Québec et Montréal. Nous continuons de le faire.

On s'inquiète des budgets. Oui, il n'y aura jamais suffisamment de budgets pour les affaires culturelles. C'est pourquoi nous présenterons, d'ici quelques semaines, un plan de redressement - qui est déjà rendu au Conseil exécutif - en vue d'atteindre le 1 % du budget global du gouvernement. Ce plan de redressement est prêt et déposé. Il sera étudié par mes collègues et du COMPA et du Conseil des ministres et nous verrons les possibilités par la suite. Il est évident que, dans le plan de redressement, nous demandons davantage de fonds pour le milieu du cinéma.

À entendre parler le député de Mercier dans le nouveau ton qu'il se donne et qui lui a été chanceux depuis quelque temps, nous croyons qu'il ne s'est jamais rien fait en matière de cinéma au Québec avant l'arrivée de ces gens au pouvoir. Nous avons l'impression qu'ils ont fait eux-mêmes les films qui ont obtenu des succès. Je dois dire que je suis très heureuse des succès des films québécois, mais les ministres responsables n'ont rien à faire dans les succès de ces films. Les films sont faits par des gens capables de bien nous représenter dans les milieux francophones comme dans d'autres milieux, capables de faire connaître cette culture québécoise qui est la nôtre quand on parle spécialement des films d'auteur.

L'argent qui revient au cinéma de films d'auteur, nous nous en sommes occupés, M. le Président, parce que nous avons signé cette entente avec les "majors" américains qui donnent davantage de possibilités aux distributeurs québécois, d'abord de faire l'argent nécessaire pour le réinvestir par la suite dans des films québécois. Nous avons posé ces gestes sans fanfare, sans trompette mais ce sont des gestes qui étaient drôlement attendus par le milieu du cinéma et importants pour la survie du cinéma québécois et pour la survie de nos distributeurs. Nous les avons posés dans un dialogue franc, honnête, sincère qui a été reconnu et nous avons fait reconnaître aux Américains, nos voisins du Sud, cette spécificité québécoise si nécessaire dans le domaine culturel et ils l'ont fait avec grand plaisir. Je dois dire aussi qu'il est évident que l'argent doit revenir au cinéma d'auteur. Je pense qu'on n'a qu'à se référer à ce que

nous disions justement au moment de cette entente sur le cinéma.

Le député de Mercier s'inquiète aussi évidemment de la fusion des organismes et les autres députés aussi qui estiment que cette gestion peut être difficile, voire même dangereuse. Je dis que cette gestion nous permettra d'aider plus justement les projets qui seront soumis.

Je disais encore une fois, et je dois le répéter puisqu'on ne semble pas l'avoir compris ce matin, que cette modification à la loi 109 n'affectera pas quant au fond la façon selon laquelle le gouvernement procède à l'allocation des montants d'argent qu'il destine annuellement au secteur privé du cinéma. La formule du plan d'aide est maintenue et l'enveloppe destinée au cinéma va demeurer bien identifiée dans le budget. D'autre part, c'est par voie réglementaire que le gouvernement va pouvoir procéder, le cas échéant, à étendre à d'autres secteurs cette formule de plan d'aide.

Sur un autre plan, la nouvelle société pourra plus naturellement faire des interventions complémentaires en vue de la structuration de tous ces secteurs des industries culturelles.

Je regrette l'absence des députés de l'Opposition pendant que nous répondons justement à la demande qu'ils nous ont faite ce matin et le peu d'intérêt qu'ils manifestent à un projet de loi culturel comme celui que nous présentons ce matin. Eux-même tantôt requéraient l'attention de la ministre qui a été présente à ces débats tout le temps, M. le Président, et ils sont absents pour la réplique.

M. le Président, je dois dire... Ah! Je pense que le député de Lévis n'a pas beaucoup de sensibilité à cet égard. Il va être trop occupé à d'autres choses, alors on va... Comme je ne le sais plus, peut-être que le député de Lévis est le nouveau critique de la culture. C'est pour cela qu'il est présent en Chambre. C'est le seul d'ailleurs qui soit là.

M. le Président, on a même critiqué les fonctionnaires du ministère. C'est vrai que le député de Mercier n'a pas été longtemps ministre au ministère des Affaires culturelles. Donc, il n'a pas eu le temps de bien connaître la valeur, la capacité des fonctionnaires qui m'entourent, leur intelligence et l'intérêt qu'ils portent aux différents dossiers que nous avons.

Ce ministère fonctionne si bien que récemment, à l'occasion du Gala des Félix, on me remettait un Félix pour marquer la bonne collaboration des fonctionnaires du ministère et la bonne gestion de ce ministère des Affaires culturelles du Québec.

Je pense que le député de Saint-Jacques se fourvoie quand il parle de l'Institut du cinéma et qu'il voit dans ce projet de loi que nous présentons, le projet

de loi 59, une réduction des pouvoirs de l'Institut. L'Institut du cinéma reste là. Les membres d'un conseil d'administration seront là pour conseiller la ministre et ils feront valoir justement, selon les demandes qui leur seront faites, leur avis à la ministre et je ne pense pas qu'on ait modifié quoi que ce soit dans ce sens.
(12 heures)

M. le Président, on a même critiqué les membres de conseils d'administration que nous nommons. Il faudrait peut-être encore rappeler à la population et surtout à nos collègues d'en face que ces membres ont accepté de servir bénévolement. Ce sont des gens qui font l'effort de se rapprocher de certains milieux. Plusieurs connaissent bien ces milieux. Ce sont des administrateurs qui peuvent apporter une collaboration à l'État - collaboration, encore une fois, bénévolement à l'État - et ce sont des gens qui exercent leur rôle de citoyens éclairés capables de faire des recommandations aux différents ministres, capables aussi de nous faire valoir le bien-fondé des demandes d'un milieu en particulier. Je dois rendre hommage aux gens qui ont été nommés bénévolement - encore une fois, il faut le répéter, on ne le dira jamais assez souvent: bénévolement - pour aider le gouvernement dans la poursuite de ses objectifs.

M. le Président, on a fait des gorges chaudes sur le doublage. Je dis encore une fois au député, je pense que ce doit être le député de Saint-Jacques parce qu'il y a tellement d'intervenants en culture en ce moment que si c'est lui le porte-parole officiel, on ne le sait plus, mais je dois lui dire d'être très prudent. Les communications avec Paris ne sont pas rompues. Nous avons demandé jusqu'au 15 janvier... On nous a demandé un délai jusqu'au 15 janvier pour régler le dossier du doublage des films. Je dois dire que ces communications sont constantes, qu'elles ne sont pas rompues et que j'ai encore espoir que nous puissions régler le dossier que jamais nos prédécesseurs n'ont été capables de régler, dossier qui, malheureusement, dure depuis 20 ans. Jamais les autres ministres de la culture n'ont été capables de régler ce dossier. Nos prédécesseurs n'avaient pas non plus été capables de régler le dossier avec les "majors" américains, ce que nous avons fait. Et nous négocions en ce moment le dossier de la vidéo qu'eux n'ont pas été capables de régler.

Là-dessus, je dois vous dire encore une fois que je n'ai pas à prendre de tels conseils, que ce soit du député de Saint-Jacques, de la députée de Chicoutimi ou du député de Mercier. Le projet de loi qui est devant nous apporte à l'actuelle Loi sur le cinéma des corrections ou des correctifs nécessaires en cette période d'ajustement dans le milieu du cinéma. Nous avons voulu

consulter l'ensemble des organismes, l'ensemble du milieu cinématographique et, par le fait même, être à leur écoute. C'est parce que nous avons été à l'écoute de ces gens que nous apporterons certaines modifications au projet de loi 59 au moment de la commission parlementaire, ajustements qui sont nécessaires suivant le dialogue qui est ouvert et qui est continu avec eux.

Je pense avoir démontré, par l'intervention que j'ai faite ce matin, par ce discours en deuxième lecture, le bien-fondé du projet de loi 59 que nous avons devant nous. Je voudrais dire à la députée de Chicoutimi qui est absente malheureusement, mais qui pourra lire sûrement parce qu'elle semble lire le procès-verbal des réunions de cette Assemblée nationale, que ce qu'elle nous rapporte ce matin à propos du Famous Players vis-à-vis Cinémas Unis, elle n'aurait eu qu'à rapporter ce dossier à la Commission de la protection de la langue française et celle-ci se serait penchée sans délai sur ce dossier comme elle le fait sur les autres dossiers qui lui sont présentés, au lieu d'apporter à la Chambre en grande pompe ce dossier ce matin pour faire davantage frémir la population et enlever cette sérénité qui nous caractérise, M. le Président. Elle a apporté ce dossier ce matin pour ajouter le dossier de la langue au dossier du cinéma qui n'a rien à voir avec la loi 59 qui est devant nous.

Je pense, encore une fois, que nous avons d'excellents fonctionnaires tant aux Affaires culturelles que dans les différents organismes chargés du respect de la Charte de la langue française et que ces fonctionnaires pourront faire leur travail si on leur apporte, évidemment, les problèmes qu'on vient nous apporter directement à l'Assemblée nationale.

Encore une fois, pour toutes les raisons que je viens de mentionner, je ne pense pas moi non plus relever tout ce qui nous a été dit par les trois collègues d'en face. Je pense que j'ai suffisamment donné de raisons ce matin pour justifier le bien-fondé de la loi 59 pour vous dire aussi que nous avons contribué à l'améliorer, que les gens du milieu ont contribué à l'améliorer par les rencontres que nous avons eues avec eux, par ce dialogue constant, et que nous avons à apporter certaines modifications à ce projet de loi, à l'améliorer.

Je pense que dans chaque projet de loi, il peut y avoir de la place pour amélioration, mais, encore une fois, j'exprime à cette Chambre notre volonté de faire adopter le projet de loi 59. J'espère qu'enfin les gens de l'Opposition, malgré toutes leurs occupations quotidiennes, qui changent d'une journée à l'autre, verront à bonifier le projet de loi que nous avons devant nous.

Une voix: Bravo!

Le Vice-Président: Le débat étant terminé, est-ce que la motion d'adoption du principe du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur le cinéma et la Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications, est adoptée?

M. Gendron: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission de la culture

M. Gratton: M. le Président, je fais motion pour déferer le projet de loi à la commission de la culture pour étude détaillée et pour que la commission soit présidée par un président de séance.

Le Vice-Président: Est-ce que cette motion de déférence est adoptée?

M. Gendron: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, tel qu'entendu, je vous prie, maintenant, d'appeler l'article 1 du feuilleton, s'il vous plaît!

Projet de loi 15

Reprise du débat sur l'adoption du principe

Le Vice-Président: À l'article 1 du feuilleton, nous allons maintenant reprendre le débat sur la motion présentée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation proposant l'adoption du principe du projet de loi 15, Loi modifiant la Loi sur les terres publiques agricoles et d'autres dispositions législatives. Je reconnais à ce moment-ci comme intervenant, M. le député de Lévis.

M. Jean Garon

M. Garon: M. le Président, la vice-première ministre indiquait que je n'étais pas beaucoup intéressé au domaine culturel. Je lui ferai savoir qu'un des comtés qui est le plus actif dans le domaine culturel est le comté de Lévis. J'aimerais beaucoup qu'elle ait l'occasion de venir faire un tour au théâtre L'Anglicane, magnifique théâtre qu'elle doit sûrement connaître puisqu'il n'y a pas beaucoup de villes qui ont une population de 20 000 personnes et qui ont un théâtre permanent qui peut contenir 250 personnes.

Maintenant, comme ce n'est pas l'objet de mon propos, je voudrais principalement

indiquer à quel point nous sommes en désaccord avec le projet de loi 15 que présente le ministre de l'Agriculture. Le ministre de l'Agriculture est égal à lui-même. Où il y avait un régime volontaire, il veut établir un régime de conscription; où il y avait un régime volontaire où les gens eux-mêmes pouvaient demander en fonction de leurs besoins, le ministre veut établir un régime administratif réglementaire, autoritaire, où il va devenir le juge, comme dans les étalons.

On retrouve, aujourd'hui, avec le projet de loi 15 visant le domaine de la concession des terres agricoles, un système aussi autoritaire que dans le régime de surveillance des étalons où le ministre va devenir le seul interlocuteur. Il va même devenir juge et partie. Quand il y aura des débats entre les personnes qui vont poser leur candidature, il sera juge; autrement, les citoyens devront aller devant les tribunaux pour faire établir leurs droits par rapport au ministre.

M. le Président, la Loi sur les terres publiques agricoles a été une loi qui fut nécessaire pour les citoyens du Québec parce qu'elle touchait près de 20 000 citoyens. Au cours des années, il y a eu des terres sous billet de location, il y a eu des terres qui ont été concédées sans droit, il y a eu de la fraude dans la concession des terres par des gens qui se sont intitulés agents des terres, comme James Crawford, dans le territoire de la baie des Chaleurs. L'ensemble de la question des terres publiques était réglé par cette loi, mais parce que les gens le souhaitaient. Vous savez qu'il y a plusieurs citoyens du Québec qui n'étaient pas propriétaires de la terre où ils résidaient et ils ne le savaient même pas. Il y a des gens qui sont venus me voir à mon bureau et qui se sont rendu compte, à Sept-Îles, qu'ils n'étaient pas propriétaires du lot où leur famille restait depuis 150 ans. C'est parce que, lors de l'expropriation, ils ont voulu contester le montant que le gouvernement voulait leur payer pour passer une route sur leur terre, qu'ils se sont rendu compte que la concession qui leur avait été faite était irrégulière et que non seulement ils n'avaient pas une augmentation d'indemnisation, mais ils n'avaient droit à aucune indemnisation parce que, sans le savoir, parce que sur le plan administratif il y a eu des erreurs de commises, leurs familles et leur ancêtre n'avaient jamais été propriétaires de la terre où ils demeuraient.
(12 h 10)

À un moment donné, lors d'une tournée des pêches en Gaspésie, j'étais en train de prendre un repas à Percé quand des gens sont venus me voir pour me dire: M. Garon, on aimerait vous parler d'un problème; quand vous aurez fini de souper, on vous parlera d'une question. Ils sont venus, ils m'ont

amené dans un village tout près et ils m'ont dit: Vous savez, apparemment, chez nous, personne ne serait propriétaire du lot où il est établi. Même si ces gens demeurent depuis 100 ou 150 ans ou même plus sur le lot où ils sont établis, eux ou leurs ancêtres, et que cette terre a été transmise d'année en année. Apparemment, il y a irrégularité. J'ai pris cela en note et, en arrivant à Québec, j'ai raconté cela aux fonctionnaires de mon ministère et j'ai demandé aux gens du contentieux d'aller voir les gens de la Gaspésie dont j'avais pris les noms pour vérifier cette question.

Le notaire est revenu une semaine plus tard me disant: Aussi incroyable que cela puisse paraître, il semble qu'aucun citoyen n'est propriétaire du lot où il demeure dans ce village et il y aurait plusieurs cas semblables au Québec.

Il a fallu presque trois ans de travail à faire cette loi et presque un an, un an et demi pour faire le règlement. C'est qu'il s'agit de questions complexes. Même le ministère de la Justice nous demandait six mois seulement pour étudier le projet de loi. Nous sommes arrivés à un projet de loi qui a été adopté il y a quelques années, à l'époque du gouvernement précédent, où les citoyens qui avaient des concessions pouvaient demander de devenir propriétaires du lot occupé par leur famille, où celle-ci, de père en fils ou de génération en génération, s'était comportée comme un propriétaire, où elle aurait dû être propriétaire, où elle n'était pas encore propriétaire parce qu'il y avait eu des irrégularités administratives dans la concession des terres en fonction des lois de l'époque.

C'est un régime dont je peux vous dire, M. le Président, qu'il fonctionnait à pleine vapeur, à pleine vapeur. Je peux vous dire que le Service de la concession des terres agricoles ne fournissait pas, tellement cela marchait. Mais pourquoi? Parce qu'on s'était préoccupés de faire une tournée dans tout le Québec en réunissant les gens par groupes pour leur expliquer la situation et ce qu'ils pouvaient faire et obtenir.

M. le Président, j'ai remarqué que, lorsque le nouveau gouvernement est arrivé en place, là cela n'a pas été la pédale sur le gaz, cela a été la pédale sur les freins. Là, la machine a cessé de fonctionner parce que le ministre n'était pas aussi convaincu et, aujourd'hui, il vient nous dire, après avoir mis les freins sur cette mesure qui fonctionnait bien, que les gens pouvaient appliquer eux-mêmes volontairement, après avoir mis les freins sur cette mesure, aujourd'hui, il vient nous dire: Il faut changer cela et en faire maintenant une mesure administrative où c'est lui qui décide non pas quand les gens vont appliquer, mais quand il mettra le processus en marche lui-même, sans même attendre que les gens

soient intéressés.

M. le Président, il y a des inconvénients majeurs parce que l'initiative ne sera plus aux citoyens. C'est ce gouvernement qui veut déréglementer, qui a enlevé la présence administrative partout de vos foyers et qui, aujourd'hui, veut imposer la présence administrative dans une loi où l'initiative appartenait aux citoyens, en fonction de leurs besoins.

Maintenant, le ministre, qui veut considérer, j'imagine, les citoyens comme des étalons, veut, lui, établir son régime où il va décider quand leur bien doit être mis en oeuvre, sans attendre aucune demande et sans s'occuper d'aucune façon de la volonté des citoyens.

M. le Président, le ministre, qui va sûrement réussir à faire adopter son projet de loi à cause de la majorité gouvernementale, va se rendre compte qu'il va provoquer des difficultés considérables. Dans les 20 000 lots, il ne s'agit pas uniquement de lots qui sont occupés avec des maisons, il y a des situations où les gens ne soupçonnent même pas que le problème existe.

Je peux vous dire que, au ministère, au fur et à mesure, on a découvert des situations parce qu'on parle de 200 ans d'arrérages, 200 ans d'erreurs administratives. À ce moment-là, le ministre qui va venir les obliger à produire des demandes de lettres patentes et des documents nécessaires, va engendrer des coûts pour les citoyens dans les différentes régions du Québec. Pourquoi? Parce que le ministre veut identifier le principal occupant, imaginez-vous! Et là, il va dire: Sur cette terre-là, il faut absolument que je connaisse l'occupant - imaginez-vous - pour le mettre dans le casier du ministère, un peu comme pour les terres sous la Loi sur la protection du territoire agricole. Il voulait identifier tous ceux qui avaient des intentions.

C'est ce gouvernement qui disait qu'il voulait déréglementer? Mais une fois qu'il aura identifié les occupants sous concession, là, il va pouvoir aviser l'occupant par écrit de ses intentions de l'identifier comme propriétaire de la terre conformément aux plans cadastraux déposés. Si la confection des plans s'avère nécessaire, ceux-ci seront réalisés sur l'initiative du ministre aux frais de l'occupant.

Le ministre va faire faire des plans pour se satisfaire administrativement, M. le ministre avec ses fonctionnaires. Là, le compte sera envoyé aux occupants pour avoir un plan de leur ferme, un plan de leur terre, un plan d'un terrain que leurs ancêtres occupent peut-être depuis 150 ans. Là, le ministre aura décidé pour satisfaire l'esthétique administrative de ses fonctionnaires que les gens devront avoir un plan. Imaginez-vous!

Cela me fait penser aux années de

1970 à 1976 où, au ministère de l'Agriculture, tout le monde voulait avoir un plan de drainage. Alors, ils payaient 10 \$ et ils avaient un plan. Qu'ils aient fait du drainage ou qu'ils n'en aient pas fait, cela n'avait pas d'importance. Cela coûtait 3000 \$ ou 4000 \$ au gouvernement.

Quand on parlait de faire faire des travaux mécanisés, cela prenait un plan, un plan à peu près inutile. On s'est rendu compte que ce plan qui coûtait de 150 \$ à 200 \$ en prenant des photos aériennes, quand le gouvernement du Parti québécois est arrivé au pouvoir, cela coûtait 10 \$ ou 15 \$ au lieu de 150 \$ à 200 \$.

Aujourd'hui, le gouvernement veut recommencer encore la même chose. Mais, là, sur les terres d'occupants, de gens qui ont eu des billets de location, de gens qui ont été un peu partout dans les concessions du Québec pour faire en sorte que le ministre soit satisfait. Pourquoi? Parce qu'il n'a pas résisté aux demandes de la machine administrative. Il arrive qu'un ministre, de temps en temps, dirige son ministère plutôt que de satisfaire toute demande administrative qui peut lui être fournie.

Encore là, M. le Président, le ministre ne s'est pas soucié et, là, il va faire faire des plans. Remarquez bien si cela va être intéressant. Il va avoir de la difficulté à identifier l'occupant, mais une fois qu'il va l'avoir identifié, prétend-il, l'occupant aura 21 jours suivant la réception de l'avis pour faire ses représentations au ministre.

S'il y a opposition d'un occupant intéressé, par exemple, un voisin, le ministre tentera de consulter les parties à l'intérieur d'un délai de trois mois. À l'expiration du délai, si l'opposant a poursuivi en justice le ministre, le ministre procède à l'identification, tel que prévu. Cela va faire un beau système où les voisins vont pouvoir tenter de mettre la main sur la terre de ceux qui devraient l'occuper. Beau système de dénonciation! Beau système de chicane locale! Beau système aussi de patronage en perspective, parce que le ministre s'est donné tous les pouvoirs d'agir, non pas d'attendre les demandes des citoyens mais, lui, de déclencher un processus, de son autorité, vis-à-vis des familles qui occupent peut-être depuis 100, 150 ou 200 ans une terre ou un lopin de terre dans 20 000 cas au Québec.

M. le Président, je suis étonné que ce gouvernement qui nous disait qu'il avait des principes, qu'il voulait déréglementer, qu'il voulait rendre la vie plus facile aux citoyens, est en train de devenir la terreur des citoyens, qu'il s'agisse des boubous macoutes, qu'il s'agisse aujourd'hui d'une autre forme de boubous macoutes qui viendra décider que cela prend un plan pour être occupant d'une terre ou qui devra remplir les formalités parce que sa famille était là depuis 150 ans

ou 200 ans et que même le citoyen qui n'en a pas besoin, tant qu'il n'a pas fait d'acte administratif qui le nécessite, devra encourir des frais, encourir des procédures parce que le ministre en aura décidé ainsi.

M. le Président, nous ne pouvons pas souscrire à un tel projet de loi parce que ce projet de loi est inutile. Si le ministre avait continué la formule de l'ancien gouvernement de renseigner les gens, de les tenir au courant de leurs droits, tout ce processus administratif qu'il met en place ne serait pas nécessaire et, en plus, les frais seraient beaucoup moins considérables pour les citoyens.

Ils vont l'être avec le processus que le ministre veut mettre en place, processus qui n'est pas simple, processus qu'il dit vouloir simplifier administrativement, mais je ne vois pas la simplification, alors qu'il...

Une voix: C'est dans quinze pages.
(12 h 20)

M. Garon: Non, il y a seize pages de prescriptions, seize pages de procédures, seize pages de pouvoirs additionnels que le ministre se donne pour pouvoir décider du sort des gens plutôt que laisser les gens demander selon leurs besoins.

La loi était faite pour régler des problèmes de citoyens qui ressentent des besoins à identifier, qui ressentent le besoin de devenir propriétaires en fonction des normes actuelles, mais au cours des années, qui ont vécu sous des régimes différents et qui ne devraient pas être obligés d'entrer dans le nouveau cadre administratif seulement pour la beauté des classeurs à tiroirs au service de la concession des terres au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Vous savez, si j'avais accepté toutes les propositions que les fonctionnaires font occasionnellement pour se satisfaire administrativement, j'en aurais accepté plusieurs, mais il faut qu'un ministre soit capable de trancher là-dedans, soit capable de dire, dans certains cas: Non, c'est inutile, cela va coûter de l'argent aux citoyens, des démarches, des inquiétudes inutiles et je ne souscris pas à cela.

Au contraire, cela semble être le plaisir du ministre de faire en sorte que les gens aient la vie plus compliquée. Je dis que dans ce cas, M. le Président, le ministre fera encourir des coûts inutiles aux citoyens et qu'il va enclencher un processus qui n'est pas nécessaire. C'est le Parti libéral qui avait promis aux gens de les libérer de leurs contraintes et, au contraire, il est en train de leur en imposer davantage. Nous ne sommes pas d'accord avec ce projet de loi et c'est pourquoi nous allons voter contre le principe. Après l'étude en commission parlementaire, je pense bien que nous devrons aussi voter contre ce projet; en troisième lecture, parce que le projet, dans son

principe même, est mauvais. C'est un principe administratif qui va mener aussi - parce que c'est le ministre partout - à des abus et à des portes de grange ouvertes pour du patronage.

Vous savez et les gens savent que Taschereau, le gouvernement libéral du temps, a fait des élections avec ses concessions et ses billets de location et en octroyant des terres aux citoyens comme il voulait, à la faveur des promesses électorales faites à des gens individuellement. Le processus que met en place le ministre aujourd'hui est encore le même pouvoir discriminatoire, discrétionnaire, qu'il se donne par une loi pour pouvoir intervenir et déterminer qui sera ou ne sera pas propriétaire d'une terre et intervenir malgré la demande ou malgré l'absence de demande des citoyens.

Je vois le député d'Abitibi qui s'est fait passer un sapin dans Cambior et qui s'en fait passer un autre. Il ne défend pas ses citoyens d'Abitibi. Je vois des gens, par exemple, de la Gaspésie qui ne sont même pas présents alors que beaucoup de gens de la Gaspésie nous ont demandé d'adopter une loi selon laquelle ils pourraient faire des demandes s'ils en sentaient le besoin. Aujourd'hui, le projet de loi, qui devait être une aide aux citoyens, deviendra une menace pour les citoyens.

Je vois ces regards béats, la bouche ouverte, ces députés qui, je suis persuadé, n'ont même pas lu le projet de loi et qui ne se lèveront même pas pour en parler parce qu'ils n'en savent pas assez, même s'ils sont pour, M. le Président.

Je vois qu'il s'agit d'environ 20 000 personnes qui seront touchées, en plus des cas qui ne sont pas encore identifiés, parce que les erreurs administratives qui ont été faites, il y a 100 ou 150 ans, se découvrent habituellement dans la recherche de titres. Quand les gens ont annoncé, en Gaspésie, en 1978 ou 1979, les problèmes qu'ils avaient à ce moment-là, c'est arrivé au cours d'une recherche de titres. Les gens de Sept-Îles sont venus m'en parler, c'est arrivé au cours d'une expropriation qu'ils ont contestée. Ils n'avaient aucun idée que la propriété de leur terre pouvait être contestée parce qu'ils pensaient être chez eux.

Le ministre, au lieu de renseigner les gens, de faire en sorte que ce processus volontaire qui avait été mis en place par le gouvernement précédent puisse continuer à fonctionner en donnant l'information aux citoyens, a décidé, au contraire, de marcher par la terreur administrative où les gens seront avisés qu'ils doivent faire telle et telle chose, qu'ils doivent fournir tels documents, et s'ils ne les ont pas, le gouvernement les fera faire à leurs frais. Ce n'est pas une façon de fonctionner.

Je remarque que ce gouvernement, qui

avait dit aux gens qu'il les consulterait, qu'il les respecterait, les méprise chaque jour davantage. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le ministre délégué aux Mines, sur une question de règlement?

M. Savoie: Oui, M. le Président. En vertu de l'article 213 je voudrais savoir si le député de Lévis serait d'accord pour répondre à une question.

Le Vice-Président: M. le député de Lévis, est-ce que vous acceptez une question, en vertu de l'article 213 de notre règlement? Très bien! Vous acceptez la question. En conséquence, je vous rappelle simplement que la question et la réponse doivent être brèves.

M. le ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones.

M. Savoie: M. le Président, je comprends difficilement la position du député de Lévis en ce qui concerne le projet de loi sous étude.

Le Vice-Président: Votre question.

M. Savoie: Ayant pratiqué comme notaire dans la région de l'Abitibi et ayant constaté ces problèmes, j'ai demandé à plusieurs reprises, dans des lettres que j'ai écrites au ministère de l'Agriculture d'alors, que soit réglé ce problème. On n'a jamais présenté de solution et je me demande pourquoi, lorsqu'on présente, à ce moment-ci, une solution tout à fait acceptable et qui réglera un paquet de problèmes...

Le Vice-Président: Un instant: M. le ministre, un instant!

M. Savoie: ...vous êtes contre?

Le Vice-Président: Ce n'est pas une question, c'est plutôt de la nature d'une intervention. Si vous voulez une intervention, vous avez 20 minutes, c'est à votre choix. Effectivement, ce n'est pas une question, mais une opinion sur le projet de loi ou sur des actions antérieures du ministère.

Je reconnais M. le député de Bertrand comme prochain intervenant.

M. Jean-Guy Parent

M. Parent (Bertrand): Merci, M. le Président. Le projet de loi 15, qui est à l'étude actuellement, risque de causer de sérieux problèmes. C'est un peu dans ce sens-là que je voudrais apporter quelques éclaircissements. D'abord, en cinq points, ce que contient ce fameux projet de loi.

D'une part, le ministère identifie le

principal occupant d'une terre sous concession comme bénéficiaire du transfert de propriété par le biais de lettres patentes.

Dans le deuxième volet, le ministre avisera cet occupant. Comme l'a si bien mentionné le député de Lévis, il y a quelques minutes, c'est une préoccupation que nous avons, à savoir que, dorénavant, lorsque ce projet de loi 15 sera adopté, le ministre viendra s'ingérer à toutes fins utiles plutôt que de laisser la procédure actuelle et on verra tantôt de quelle façon il pourra le faire, mais il risque de le faire de façon dite discriminatoire.

Troisièmement, l'occupant aura 21 jours, suivant la réception de l'avis de la part du ministre, pour émettre ses représentations au ministre.

Quatrièmement, s'il y avait une opposition de l'occupant intéressé, et cela arrivera dans plusieurs cas, par exemple, ce pourra être un voisin des terres concernées, le ministre va s'ingérer et devenir le conciliateur entre les deux parties. Je comprends difficilement quel rôle et quel but vise le ministre en venant s'infiltrer de cette façon-là jusqu'à aller jouer le rôle de conciliateur.

Cinquièmement, les lettres patentes faisant l'objet d'un enregistrement par le ministre au bureau de la division d'enregistrement concerné ne prennent effet qu'à partir du moment où le ministre émettra un certificat attestant l'acquittement des frais prévus, etc.

Le projet de loi donne certains pouvoirs au ministre: D'abord, d'identifier un occupant comme bénéficiaire du transfert de propriété mais sur preuve qu'il juge suffisante. On voit cela à la page 11 du projet de loi. On parle de preuve que le ministre jugera suffisante. Je trouve cela pour le moins dangereux, M. le Président, puisque cela pourra amener une dimension dite discriminatoire. Je pense que le ministre devra, soit en commission parlementaire ou dès aujourd'hui, s'expliquer sur cette dimension puisqu'elle porte certes à confusion et même à des dangers de ce côté-là.

Le ministre pourra aussi, par le projet de loi, déterminer par règlement dans quel cas, selon quelles conditions et pour quels services il pourra exiger des frais pour l'identification et la désignation du bénéficiaire de lettres patentes.

Le projet de loi vise aussi à valider des hypothèques, des servitudes et autres charges consenties contrevenant aux dispositions des diverses lois administratives qui se sont succédé sur les terres ou sur les concessions.

Dans l'objectif comme tel, selon ce que le ministre nous a dit et selon ce qui est mentionné dans la présentation du projet de loi, le ministre veut, semble-t-il, mettre fin à des difficultés d'application de la loi, accélérer le processus, procéder à la

liquidation complète du régime des terres et réduire supposeraient les coûts. Selon lui, l'inconvénient majeur du système actuel repose sur le fait que l'initiative appartient au demandeur. Nous pensons que même si l'initiative appartient au demandeur, on ne réglera pas le problème en changeant l'initiative et en mettant maintenant l'initiative entre les mains du ministre. Je pense que c'est un danger.
(12 h 30)

Si on regarde ce qui s'est passé depuis 1984 lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur les terres publiques agricoles, le ministère avait sous contrôle quelque 9500 terres sous concessions et 4000 détenteurs de parties de terres. Depuis ce temps, seulement 20 % des détenteurs de terres sous concession ont régularisé leur situation. Je pense qu'il faut se poser la question: est-ce que le ministre et son ministère, au cours des dernières années, ont fait les démarches nécessaires pour informer, pour rejoindre, pour sensibiliser les gens de façon que, par ce moyen, on puisse de façon beaucoup plus tangible et beaucoup plus simple, beaucoup moins compliquée arriver à sensibiliser les gens et à faire les dites ventes des terres.

Je pense que nous ne pouvons pas adhérer à cela surtout que le gouvernement a prôné à plusieurs reprises, depuis 1985, qu'il voulait absolument se retirer, ne pas s'ingérer dans les affaires des particuliers. On a un bel exemple où il y aurait eu, certes, moyen de régler le problème actuel, entre autres en accentuant l'information plutôt qu'en agissant par un projet de loi qui va donner au ministre des pouvoirs et, dans certains cas, qui risque d'engendrer d'autres situations, en obligeant le ministre à aller vers les gens, en le mettant en position de conciliateur parfois, lorsqu'il y aura des litiges. Je ne peux pas m'imaginer comment il va pouvoir fonctionner et tenir face à toute l'ampleur que pourra prendre le problème.

Donc, nous avons effectivement beaucoup de réserves sur le mode de transfert permettant au ministre d'imposer à l'occupant un transfert de propriété puisque l'initiative, qui appartient actuellement au propriétaire ou au demandeur, va passer dans les mains du ministre.

Je pense aussi, M. le Président, qu'il faut s'interroger à savoir si, comme je le mentionnais tantôt, depuis trois ans le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre en tête, a consacré les efforts nécessaires pour justement convaincre les occupants, les sensibiliser davantage pour régulariser cette situation.

En vertu du système qui nous est proposé, le ministre a procédé lui-même à l'identification d'un bénéficiaire et, sur preuve qu'il juge suffisante, qu'est-ce que

cela veut dire exactement? Dans certains cas, est-ce qu'il exigera moins de preuves? Est-ce que ce sera plus facile? Y aura-t-il tentative de passe-droits? Est-ce que dans d'autres cas on deviendra plus exigeant lorsqu'on mentionne que le ministre, lui, devra agir sur preuve qu'il jugera suffisante?

Bien sûr, dans le cas d'opposition à un projet de transfert, le ministre, lui, va s'interposer en médiateur. Je pose la question au ministre: Est-ce qu'on ne s'embarque pas dans une galère? Est-ce que le ministre est conscient de ce que cela peut placer son ministère et lui-même dans des situations dites conflictuelles? N'y aurait-il pas lieu d'envisager d'autres moyens mais, surtout pas d'aller placer le ministre et son ministère comme conciliateurs entre deux parties?

Puisqu'on va laisser la chance au ministre de donner la réplique, je termine en disant qu'il y a beaucoup de préoccupations quant à la présentation de ce projet de loi. C'est bien sûr qu'on veut corriger une situation actuelle puisque depuis 1984 il y a 20 % de ces cas qui ont été réglés. Ma question au ministre c'est de dire: Est-ce que l'allure que vous prenez, l'orientation que vous prenez, les mesures que vous vous donnez, les moyens que vous prenez par le projet de loi 15, d'abord, n'arriveront pas nécessairement à des résultats meilleurs et n'engendreront pas une situation qui va faire en sorte que le ministre va se ramasser avec des problèmes beaucoup plus grands que ceux qu'il a actuellement. N'y aurait-il pas lieu, au moins, de tenter l'expérience d'augmenter cette sensibilisation, cette information et ces relations de contact parce que, dans le fond, c'est cela, les gens ne savent pas exactement comment procéder et de quelle façon s'y prendre? Cette initiative que le ministre aura à l'avenir est une initiative qui est, et je le lui dis parce que je pense que c'est dans cette mesure qu'il va le voir, et sans vouloir charrier, je pense que cette mesure sera une arme à deux tranchants et que le ministre se ramassera lui-même avec des responsabilités sur les bras qu'il ne sera pas nécessairement apte à régler. Peut-être qu'on sera obligé, à la suite de ce projet de loi 15, dans quelques années, de revenir à une situation similaire à celle qu'on a actuellement. Nous devons, à ce stade-ci, comme l'a mentionné mon collègue le député de Lévis, voter contre et les mises en garde que l'on fait, on aimerait énormément que le ministre puisse en tenir compte et puisse particulièrement mesurer l'impact de l'application d'une telle loi. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président: Je vais maintenant reconnaître à cette étape-ci de l'étude du projet de loi, pour clore le débat, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour l'exercice de son droit

de réplique.

M. Michel Pagé (réplique)

M. Pagé: Merci, M. le Président. C'est rafraîchissant, c'est encourageant d'entendre le député de Bertrand traiter de ce dossier avec tout le sérieux que mérite l'analyse de la problématique à laquelle on fait référence dans le cadre du projet de loi 15. Je dis que c'est rafraîchissant parce qu'il est intervenu à partir de préoccupations légitimes ou non, mais de préoccupations qu'il a sur l'interprétation ou le sens à donner à la loi 15 et l'interprétation que lui en a faite. Je comprends et je retiens, évidemment, que le député de Bertrand, vu les responsabilités très importantes qu'il assume dans le caucus des députés de la loyale Opposition de Sa Majesté, n'ait pas eu nécessairement tout le temps voulu pour analyser avec rigueur et approfondissement les dispositions du projet de loi.

C'est quand même encourageant de l'entendre sur un ton calme, sur un ton réfléchi, sur un ton analytique et ça vient évidemment compenser pour l'exercice un tantinet démagogique qu'on a entendu de la part de celui qui l'a précédé, le député de Lévis, qui, comme on le sait, je pense que c'est devenu de commune renommée et c'est susceptible d'affecter sa crédibilité, c'est devenu de commune renommée que l'honorable député de Lévis, mon prédécesseur à la tête du ministère, ne peut accepter, ne peut tolérer, ne peut même comprendre que le 2 décembre 1985, la majorité de la population du Québec ait décidé, comme c'est son droit fondamental, son droit démocratique, de changer ses administrateurs au gouvernement du Québec et plus particulièrement la composition de cette assemblée importante où nous sommes qui est l'Assemblée nationale du Québec.

Comme d'habitude, le député de Lévis, qui est intervenu, l'a fait à partir des mêmes préceptes qui le guident dans ses interventions: il est farouchement contre. Il est contre tout ce qui ne vient pas, ne provient pas du Parti québécois, même divisé. Il se lève, il s'agite, il bouge, il s'anime, il s'excite et il crie. Ce n'est pas étranger au fait que dès le moment où il est intervenu, dès le moment où il a levé le ton, les galeries, comme d'habitude, se sont vidées. Il y a vraiment de quoi s'interroger de la part des honorables députés de l'Opposition malgré la période très délicate qu'ils traversent.

Par surcroît, il a dénoncé des situations qui m'inquiètent parce que vous savez, le député de Lévis qui est l'ancien porte-parole des questions de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, a fait valoir dans son propos des points qui témoignent de deux choses. De deux choses l'une: cet homme qui

a été à la tête du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pendant neuf ans, ne se rappelle pas les dispositions des lois qu'il a lui-même appliquées ou s'il se rappelle - et là, c'est plus grave - il met de côté ses connaissances des lois qu'il a lui-même appliquées pendant un certain nombre d'années pour nous livrer un propos tout à fait démagogique, inacceptable, inapproprié, inopportun, et qui est susceptible même de faire en sorte que des gens directement concernés, auxquels il a fait référence, puissent s'inquiéter de façon complètement erronée, sans fondement, à partir de l'argumentation qu'il a fait valoir.

M. le Président, je tenterai brièvement de reprendre les inquiétudes manifestées par les députés. M. le député de Bertrand a soulevé des questions pertinentes tout comme le député d'Abitibi-Ouest, tout comme le député de Laviolette.

(12 h 40)

La première question posée... Il faut quand même se rappeler, pour le bénéfice de celles et ceux qui nous écoutent, que ce projet de loi vise à simplifier le processus ou la procédure de transfert des titres de propriété de terrains, de lots, d'emplacements, de terres qui sont actuellement en possession de milliers de personnes au Québec, des lots qui ont été concédés sous forme de location, avec des baux de location, tant et si bien qu'aujourd'hui on se retrouve dans une situation de fait où des milliers de personnes occupent de tels terrains sans pour autant être propriétaires, sans pour autant avoir un droit de propriété sur ces fonds de terrain. Dans certains cas, même dans plusieurs cas, des gens occupent, de bonne foi, un terrain depuis - une famille, peut-être - deux, trois ou quatre générations. Convaincus qu'ils sont effectivement propriétaires de leur terrain, ils sont intervenus comme des propriétaires de leur terrain, par exemple, en donnant, en accordant des droits de passage, des servitudes, etc.

Force est de constater qu'en vertu... Alors, dans les faits, ils se comportent comme des propriétaires, mais en vertu du droit, en vertu des règles de droit, ils ne sont pas propriétaires, ils sont toujours en possession d'un terrain qui a été donné originellement en location par bail.

La procédure antérieure d'avant cette loi - c'est cela qu'on vient changer - prévoyait une démarche de ces personnes pour devenir propriétaires de leur terrain, de leur lot. Elle prévoyait, évidemment, que cette personne, cette entité devait démontrer par des recherches de titres, par différentes procédures, qu'elle était effectivement en droit de prétendre à la propriété. C'étaient des procédures onéreuses. Si le député de Lévis avait véritablement suivi ces dossiers, il aurait tôt fait de constater que des

milliers de personnes au Québec, dès le moment où elles ont été informées, qu'elles ont été saisies de la procédure inhérente à la loi de 1982 - qu'il a fait adopter par l'Assemblée nationale - et qu'elles devaient déboursier des sommes appréciables, n'acceptaient plus le processus et étaient légitimement inquiètes.

Ce qu'on vient faire, par cette loi-ci, c'est bien simple: nous assurons, d'une façon beaucoup plus souple, beaucoup plus immédiate, le transfert d'une utilisation en un véritable titre de propriété pour des personnes qui répondent à certaines conditions, dont l'usage, etc. On a eu l'occasion d'y référer en deuxième lecture. J'aurai l'occasion d'y revenir, évidemment, au moment de l'étude du projet de loi, article par article.

Si on réfère aux grandes inquiétudes des députés de l'Opposition, ce sont les suivantes: peut-être que des décisions arbitraires pourront être prises par le ministre. Le ministre de l'Agriculture - là, on m'a dénoncé avec toute la véhémence qui les caractérise quand ils partent en peur - allait pouvoir utiliser sa loi de façon tout à fait arbitraire; j'ai entendu un député parler de totalitarisme. J'ai entendu le député de Lévis, qui semble se complaire dans ces sujets, parler de patronage. On réfère à une notion qui existait déjà. Sur quoi le gouvernement, par la voix du ministre et du ministre, va-t-il s'appuyer pour donner un titre de propriété?

Ces notions sur lesquelles on doit s'appuyer existaient dans la loi. Elles existaient en vertu de la Loi sur les terres de colonisation aux articles 35 et 36, une loi qui a été adoptée en 1921 et qui donne l'encadrement, qui dit sur quelle preuve jugée suffisante le gouvernement est habilité à donner un titre de propriété. La preuve jugée suffisante se fonde sur des critères qui sont purement objectifs: documents légaux, arpentage, titres de propriété, confirmation de taxes, utilisation, possession du terrain, utile, public, un peu comme les règles qui s'appliquent dans le cadre des dispositions du Code civil régissant toute la prescription acquisitive. Mais ces règles sur lesquelles on s'appuiera pour administrer la loi, elles étaient là en 1921; ce sont les mêmes règles qui s'appliqueront.

Si le député de Lévis était ici - parce qu'il n'y est pas - je suis convaincu qu'il dirait: En 1921, c'était M. Taschereau, c'était un libéral, donc, ce n'était pas bon. Connaissant le haut degré de responsabilité du député de Bertrand et de certains de ses collègues, je suis certain qu'il se dit: Oh! Il y a peut-être quelque chose. Je vous le dis de mon siège, je vous le dis: ce sont les mêmes règles que celles de la loi de 1921 sur lesquelles on va s'appuyer et, par surcroît, les mêmes dispositions que celles

de l'article 32 de la Loi sur les terres publiques agricoles, et celles-là n'ont pas été adoptées par M. Taschereau, ni par M. Godbout, ni par M. Duplessis, ni par M. Lesage, ni par M. Johnson, puisqu'elles ont été adoptées en 1982, donc, proposées par le député de Lévis alors qu'il était ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

On dit très clairement à l'article 32 de la Loi sur les terres publiques agricoles adoptée en 1982 et entrée en vigueur en 1984 parce que le projet de règlement a dormi sur le bureau du ministre à l'époque pendant environ six mois. L'article 32 dit: "En l'absence d'un acte mentionné à l'article 31, le ministre peut - c'est lui qui parle, le député de Lévis, alors qu'il était assis de ce côté-ci - sur production d'une preuve qu'il juge suffisante, reconnaître la personne qui en fait la demande détentrice d'une terre sous concession ou d'une partie de cette terre, et substituer dans le registre le nom de cette personne à celui du concessionnaire."

Le précédent gouvernement s'était donné les mêmes dispositions, lesquelles provenaient d'un texte de base adopté, lui, en 1921.

Je voudrais donc rassurer les députés et leur indiquer qu'il n'est pas question de décision arbitraire, qu'il est question d'une référence à des règles d'usage, de coutume, de pratique, qui se sont développées dans le cadre de l'application du droit au Québec.

On a indiqué, de plus, que le projet de loi prévoyait des mesures coercitives. J'ai entendu le député de Lévis nous dire que les personnes ainsi concernées devraient déboursier des sommes appréciables.

La personne, la clientèle n'est pas contrainte de produire une demande. Nous allons et nous pouvons agir de plein droit. Nous entendons agir, évidemment lorsqu'on aura des demandes, mais aussi comme suite de notre initiative, l'initiative de nos services gouvernementaux pour venir régulariser des situations de droit qui pourraient être préjudiciables à des personnes qui se sentent, qui ont la conviction profonde et morale d'être propriétaires des terrains qu'elles occupent et qu'elles utilisent.

Le ministère, par cette procédure, vient émettre, régulariser sans frais, ni coût - vous ne l'avez pas lu, vous ne le comprenez pas ou vous l'interprétez de façon erronée, délibérément, ce qui serait plus inquiétant - les droits de la très grande majorité des détenteurs. Aucune formalité n'est exigée des détenteurs, sauf dans les cas exceptionnels où il y a des titres qui manquent, désignation incomplète, et cela est tout à fait normal. On ne peut pas rétrocéder ou donner, se dégager de notre propriété sur des terres qui appartiennent à la collectivité québécoise sans qu'il y ait un fondement juridique sur lequel on puisse s'appuyer.

J'inviterais les députés de l'Opposition à se rendre dans certaines régions du Québec où, comme suite de l'application de ces lois, comme suite de l'application de la loi de 1982 où les conditions ou les dispositions étaient telles qu'on devait attendre les requêtes présentées ou, dans certains cas, lorsque plusieurs personnes occupaient un même lot... parce que, lorsqu'on parle de ces lots de colonisation, il y a certains de ces lots où c'était peut-être de la colonisation des années vingt, mais aujourd'hui c'est dans un centre-ville. Des gens se sont construits, demeurent dans une résidence érigée sur un lot qui faisait l'objet d'une location il y a plusieurs années. Mais dans certains cas c'est le même lot; il y a peut-être 40 propriétaires, 35 propriétaires sur le même lot. Dans les cas de refus de quelques-uns d'entre eux, l'ensemble de la démarche risquait d'être mise en péril, l'ensemble d'une démarche qui, dans certains cas, pouvait impliquer des déboursés très appréciables de la part des occupants pour régulariser leur situation de droit.
(12 h 50)

J'ai vu des cas, moi, où les gens se sont présentés dans certains villages du Québec en disant à des personnes vivant dans une maison: Monsieur, madame, je suis du gouvernement du Québec. On vient vous annoncer qu'on a l'intention de régulariser votre situation de droit. Vous allez devenir propriétaire de votre maison. Imaginez-vous la réaction de l'interlocutrice ou de l'interlocuteur quand cela fait trois générations qu'il est dans la maison! Imaginez-vous leur réaction quand ces gens constataient que cela allait coûter des sommes très appréciables! Généralement, s'ils entraient en même temps que le boulanger, ils rassortaient avant le boulanger. C'est cela qu'on vient corriger, parce que nous sommes profondément préoccupés par les droits fondamentaux des citoyens, l'intérêt collectif, l'intérêt non seulement de la collectivité, mais des individus dans leurs droits. On veut démocratiser, régulariser ces situations et faciliter la procédure de régularisation de ces titres de façon beaucoup moins tatillonne, comme on l'a vu dans le passé. Je veux me faire rassurant auprès du député de Bertrand et lui indiquer qu'on n'a pas du tout l'intention de créer des injustices ou de créer des situations exorbitantes pour les utilisateurs. On nous a indiqué qu'il y aurait peut-être une situation où le ministre ou le ministère serait juge et partie. On devra, dans certains cas, confectionner des documents d'arpentage, particulièrement dans les cas où on a une concentration d'emplacements sur un même lot, les emplacements, comme on les appelle en droit.

Le projet de loi vient proposer un mécanisme de consultation et de médiation afin d'éviter cet écueil qu'on a identifié,

qu'on a cerné et qu'on veut bien cibler, d'éviter que des gens soient lésés dans leurs droits. D'ailleurs, c'est un mécanisme analogue à celui qui est prévu dans la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux, loi datant de 1948, et maintenu dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois adoptée, cette fois, en 1985. Aucun pouvoir arbitraire n'est conféré au ministre. Alors les accusations de totalitarisme, d'abus de droit, de patronage devraient être retirées immédiatement, accompagnées évidemment d'excuses. Mais il n'y en aura pas, ils ne se lèveront pas parce que, malheureusement, dans les circonstances actuelles, la façon dont l'Opposition travaille à l'Assemblée nationale, ce n'est non pas de bonifier nos lois, de s'asseoir puis de travailler sérieusement, corriger, proposer, c'est de dénoncer purement et simplement. Il ne faut pas se surprendre des difficultés qu'ils rencontrent parce que non seulement ils dénoncent nos lois, mais ils sont rendus qu'ils se dénoncent entre eux. La tournée des Grandes Oreilles est terminée, ils ont décidé de se les couper.

M. le Président, je trouve quand même regrettable que le député de Laviolette ait exprimé autant d'opposition au projet de loi. Je ne sais pas si le député de Laviolette, mon vis-à-vis que je respecte, le porte-parole de l'Opposition en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, traitait avec les gens de la concession Sainte-Catherine, les gens de Saint-Gérard, les gens de Grand-Mère, les gens du rang 5, Saint-Olivier, la concession du chemin des Piles du côté sud-est, la concession du chemin des Piles côté nord-ouest, le rang 4, Saint-Alexandre, le rang 3 de Saint-Théophile dans son propre comté. C'est 1779 personnes, familles qui sont concernées dans son propre comté, près de 1800 familles. Il y a des actifs, il y a même un terrain de golf, une usine très importante dans le Vieux-Grand-Mère qui est construite sur des lots qui ont été originellement donnés en concession et dont les titres n'ont pas été régularisés.

Je vois mon collègue pour qui j'ai beaucoup de respect, il est du groupe qui formule ici à l'Assemblée nationale des interventions pondérées, sérieuses, argumentées et bien fondées, l'honorable député d'Abitibi-Ouest. Le 1er juillet 1984, c'était au-delà de 1000 personnes affectées dans son propre comté; 72 %, près de 730 dossiers demeurent en suspens et doivent être réglés. Nous nous donnons, par ce projet de loi, des conditions de droit qui sont susceptibles de faciliter l'accès à la propriété en vertu d'un titre clair, définitif, à ces 700 personnes de votre comté, M. le député, plus facilement que la procédure lourde et coûteuse qui était prévue au projet de loi de 1982.

Je comprends que vous vous soyez

inquiétude, et c'est tout à fait normal. J'ai eu le privilège, si je peux utiliser le terme, de siéger neuf ans dans l'Opposition. Celle-ci est là pour faire valoir certains points de vue, et c'est légitime, mais il faut bien scruter nos projets de loi et, en commission parlementaire, j'invite mon collègue et bon ami, le député d'Abitibi-Ouest, à venir et on va lui démontrer, noir sur blanc, en quoi la situation juridique change et en quoi, si ce projet de loi est adopté, et j'espère qu'il le sera avant les fêtes, il nous permettra de régulariser des situations et avantager des gens, des concitoyennes et des concitoyens qui sont en droit de prétendre à un titre de propriété clair sur leur terrain et particulièrement dans son comté.

M. le Président, je présume que ce projet de loi sera adopté sur division voyant la dénonciation véhémement de certains de nos collègues, mais j'ai très bon espoir qu'il puisse être adopté dans les meilleurs délais. Merci.

Le Vice-Président: Le débat étant clos, est-ce que cette motion d'adoption du principe du projet de loi 15, Loi modifiant la Loi sur les terres publiques agricoles et d'autres dispositions législatives, est adopté?

M. Gendron: Adopté sur division, M. le Président.

Le Vice-Président: Adopté sur division. M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

M. Gratton: M. le Président, je fais motion pour que le projet de loi soit déferé à la commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation pour étude détaillée et pour que cette commission soit présidée par un président de séance.

Le Vice-Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Gendron: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. Puisque nous arrivons maintenant à 13 heures, nous allons suspendre nos travaux qui reprendront cet après-midi à 15 heures.

(Suspension de la séance à 12 h 57)

(Reprise à 15 h 7)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
Veuillez vous asseoir!
Affaires courantes.
Déclarations ministérielles.
Présentation de projets de loi. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Article d du feuilleton, M. le Président, s'il vous plaît!

Projet de loi 91

Le Président: Alors, aujourd'hui, à l'article d du feuilleton, M. le ministre de l'Éducation présente le projet de loi 91, Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé et la Loi sur le ministère de l'Éducation. M. le ministre de l'Éducation.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Ce projet de loi a pour but d'ajouter aux institutions d'enseignement qui ne sont pas visées par la Loi sur l'enseignement privé les institutions dispensant de l'enseignement en vertu d'une entente internationale au sens de la Loi sur le ministère des Relations internationales. Le projet de loi confère en outre au ministre de l'Éducation le pouvoir d'accorder une aide financière dans l'exercice de ses fonctions.

Le Président: Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Article e, M. le Président.

Projet de loi 92

Le Président: À l'article e du feuilleton, M. le ministre responsable de l'application des lois professionnelles présente le projet de loi portant le numéro 92, Loi modifiant la Loi sur le Barreau concernant la création du Barreau de Longueuil. M. le ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Ce projet de loi a principalement pour objet de pourvoir à la création du Barreau de Longueuil comme section distincte du Barreau du Québec.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi 92?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Article f, M. le Président.

Projet de loi 99

Le Président: À l'article f du

feuilleton, M. le ministre délégué aux Pêcheries présente le projet de loi 99, Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes.

M. Yvon Picotte

M. Picotte: Merci, M. le Président. Je voudrais vous présenter ce projet de loi qui a pour objet de modifier la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes afin de limiter à 30 000 000 \$ par exercice financier les prêts, avances et garanties de prêt que le ministre peut accorder. Merci, M. le Président.

Le Président: Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Article a, M. le Président.

Projet de loi 75

Le Président: À l'article a du feuilleton, M. le ministre de la Justice présente le projet de loi 75, Code de procédure pénale. M. le ministre de la Justice.

M. Herbert Marx

M. Marx: Merci, M. le Président. Ce projet de loi propose une réforme globale de la procédure applicable pour la sanction pénale des infractions aux lois et règlements du Québec.

Le Président: Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Article h, M. le Président.

Projet de loi 98

Le Président: À l'article h du feuilleton, M. le ministre de la Justice présente le projet de loi 98, Loi modifiant le Code civil en matière d'indexation de pensions alimentaires. M. le ministre de la Justice.

M. Herbert Marx

M. Marx: M. le Président, ce projet de loi a pour objet d'indexer de plein droit les pensions alimentaires ordonnées par jugement

tout en laissant aux tribunaux la discrétion, si les circonstances prévues le justifient, de ne pas indexer la pension ou de fixer un autre indice que celui fixé en vertu de la loi.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir de ce projet de loi?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté. Y a-t-il d'autres présentations de projets de loi? M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Non.

Le Président: Alors, dépôt de documents. M. le ministre de l'Éducation. M. le ministre de l'Éducation.

Note d'information sur les dossiers de dérogation à l'âge d'admission à l'école

M. Ryan: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer une note d'information sur les dossiers de dérogation à l'âge d'admission en maternelle et en première année pour l'année scolaire 1987-1988.

Le Président: Le document est déposé, M. le ministre de l'Éducation.

Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, toujours à l'étape de dépôt du documents.

Rapports annuels du ministère de la Santé et des Services sociaux, des régions 02 et 10A et du Conseil cri

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel 1985-1986 du ministère de la Santé et des Services sociaux et, également, les rapports annuels des régions 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean, Katimavik 10A, et du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James pour les conseils régionaux de la santé et des services sociaux de ces régions.

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux, vos deux documents sont maintenant déposés. M. le ministre délégué aux PME.

État de situation des PME

M. Vallerand: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer l'édition 1987 de l'état de situation des PME, rapport du ministre délégué aux PME.

Le Président: Votre document est déposé, M. le ministre.

M. le leader adjoint du gouvernement, quant aux réponses.

**Réponses à des questions
inscrites au feuilleton**

M. Lefebvre: Oui, M. le Président. À une question du député de Lévis, le ministre des Finances est prêt à déposer sa réponse.

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: Ma réponse est déposée.

Le Président: Votre document est déposé. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: À une question du député de Joliette, le ministre des Approvisionnement et Services est prêt à déposer sa réponse.

Le Président: M. le ministre des Approvisionnements et Services.

M. Rocheleau: M. le Président, j'ai le plaisir de déposer la réponse à la question du député de Joliette.

Le Président: Votre réponse est déposée, M. le ministre. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: À une question du député de Guin, au nom du leader du gouvernement, je suis prêt à déposer la réponse que j'ai ici en main.

Le Président: M. le leader adjoint, la réponse de M. le leader du gouvernement est maintenant déposée.

Rapports de commissions. M. le président de la commission de la culture et député de Bourget.

**Étude du rapport d'activités 1986-1987
de la Commission d'accès à l'information**

M. Trudel: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de la culture qui a siégé le 29 octobre 1987 afin de procéder à l'étude du rapport d'activités 1986-1987 de la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 119.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Le Président: Rapport déposé. M. le président de la commission des institutions et député de Taillon.

**Étude détaillée des
projets de loi 66 et 61**

M. Filion: M. le Président, j'ai

l'honneur de déposer le rapport de la commission des institutions qui a siégé le 29 octobre 1987 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 66, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur, ainsi que le rapport de cette commission qui a siégé le 29 octobre 1987 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale.

Le Président: Les deux rapports sont déposés. M. le président de la commission de l'économie et du travail et député de Verchères.

Dépôt de pétitions. M. le député de Lévis. M. le député de Lévis.

M. Garon: Je ne l'ai pas.

Le Président: Alors, M. le député de Berthier.

M. Houde: Merci, M. le Président.

Le Président: Avez-vous le consentement de cette Assemblée étant donné que votre pétition n'était pas conforme?

M. Houde: Bien, je l'ai depuis hier.

Le Président: Il y a consentement. Allez, M. le député de Berthier.

M. Houde: D'accord. Je dépose l'extrait d'une pétition...

Des voix: ...

M. Houde: Qu'est-ce qui se passe?

Le Président: Allez, allez!

**Solution acceptable et pacifique
réclamée à l'endroit des employés
non réembauchés du Manoir Richelieu**

M. Houde: Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 649 pétitionnaires, citoyens et citoyennes du Québec. Les faits invoqués sont les suivants: Que la vente du Manoir Richelieu à M. Raymond Malenfant par le gouvernement du Québec crée, depuis 18 mois, une injustice grave à l'endroit de ses 306 employés qui n'ont pas été réembauchés;

L'intervention réclamée se résume ainsi: Que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, trouve sans délai une solution acceptable et pacifique pour réparer cette injustice.

Merci, M. le Président.

Le Président: Pétition déposée. M. le député de Berthier, votre pétition est déposée. M. le député de Frontenac.

M. Lefebvre: J'imagine que j'ai le même consentement, M. le Président.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt de la pétition de M. le député de Frontenac? Oui.

M. Lefebvre: Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 1119 pétitionnaires, citoyens et citoyennes du Québec. Les faits invoqués sont les suivants: Que la vente du Manoir Richelieu à M. Raymond Malenfant par le gouvernement du Québec crée, depuis 18 mois, une injustice grave à l'endroit de ses 306 employés qui n'ont pas été réembauchés.

L'intervention réclamée se résume ainsi: Que le premier ministre Robert Bourassa trouve sans délai une solution acceptable et pacifique pour réparer cette injustice.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le leader adjoint du gouvernement, votre pétition est déposée. M. le député de Matapédia, avez-vous consentement?

M. Paradis (Matapédia): ...

Le Président: Il y a consentement. M. le député de Matapédia.

M. Paradis (Matapédia): Merci, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Paradis (Matapédia): Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 1982 pétitionnaires, citoyens et citoyennes du Québec. Les faits invoqués sont les suivants: Que la vente du manoir Richelieu à Raymond Malenfant par le gouvernement du Québec crée, depuis 18 mois, une injustice grave à l'endroit de ses 306 employés qui n'ont pas été réembauchés.

L'intervention réclamée se résume ainsi: Que le premier ministre Robert Bourassa trouve sans délai une solution acceptable et pacifique pour réparer cette injustice.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: Pétition déposée. M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Messier: Merci, M. le Président.

Le Président: Vous avez consentement également, M. le député. Allez!

M. Messier: Tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait. Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 4273 pétitionnaires, citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont que la vente du manoir Richelieu à M. Raymond Malenfant par le gouvernement du Québec crée, depuis 18 mois, une injustice grave à l'endroit de ses 306 employés qui n'ont pas été réembauchés.

L'intervention réclamée se résume ainsi: Que le premier ministre M. Robert Bourassa trouve sans délai une solution acceptable et pacifique pour réparer cette injustice.

Des voix: Bravo!

Le Président: Pétition déposée. M. le député de Taschereau.

M. Leclerc: M. le Président, avec le consentement de l'Opposition...

Le Président: Il y a consentement? Merci.

M. Leclerc: ...je dépose l'extrait d'une pétition signée par 13 701...

Le Président: Si vous me permettez, M. le député de Taschereau. M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gendron: Je m'excuse auprès du député de Taschereau, c'est que vous aviez l'habitude de demander s'il y avait consentement. Dans le cas du député de Taschereau, vous ne me l'avez pas demandé. Alors, j'attends que vous me le demandiez.

Le Président: Oui, je l'ai demandé.

M. Gendron: Vous l'avez demandé?

Le Président: Oui, j'ai dit: Est-ce qu'il y a consentement?

M. Gendron: Alors, puis-je donner la réponse?

Le Président: Oui.

M. Gendron: Alors, non, il n'y a pas consentement, sérieusement, parce qu'on veut être convaincus que, comme c'est un problème d'une importance majeure qui concerne beaucoup de travailleurs syndiqués, et pour être certains que le premier ministre ne l'oublie pas, on va donner le consentement pour le dépôt de ces pétitions pour demain.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Sainte-Marie.

M. Laporte: Si je comprends bien, la nouvelle Opposition ne m'autorise pas à déposer la pétition.

Le Président: Alors, est-ce que vous avez le consentement? C'est la même pétition? Alors, à demain.

M. Gendron: Il a bien compris.

Le Président: À demain. M. le député de Lévis, toujours à l'étape du dépôt de pétitions.

Des voix: Non! Non! Non!

Le Président: À la différence des autres pétitions qui ont été déposées cet après-midi, celle de M. le député de Lévis est conforme. Vous avez la parole.

Des voix: Bravo!

Le Président: Allez!

Retrait du marché des aliments irradiés

M. Garon: J'ai l'honneur, M. le Président, de déposer l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale par 1608 pétitionnaires, citoyens du Québec, invoquant les faits suivants: "Qu'ils refusent de consommer des aliments irradiés; que l'irradiation des aliments entraîne la formation de radicaux libres que des chercheurs relient à la formation de nombreux cancers; que, selon ces études, l'irradiation détruit des gras, des acides aminés et des vitamines; que des animaux nourris avec de la nourriture irradiée développent plusieurs maladies et meurent jeunes; que, par ailleurs, les spécialistes tendent à diminuer les conséquences néfastes de tout ce qui se rapporte à l'industrie nucléaire et que les changements prochains au niveau de l'étiquetage permettront à l'irradiation des aliments d'échapper à tout contrôle.

Et concluant que: "L'Assemblée nationale intervienne auprès des gouvernements et des instances concernés afin qu'ils prennent toutes les mesures adéquates pour que soit retiré du marché tout aliment irradié et non identifié du symbole international des produits irradiés et que soit prévu par législation l'étiquetage suivant: "Attention! ce produit a été irradié avec isotopes radioactifs pour des raisons de préservation; les effets sur la santé sont inconnus."

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député de Lévis, votre pétition est déposée.

Cet après-midi, il n'y aura pas d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel. Nous allons immédiatement

procéder à la période de questions régulières. Je vais reconnaître en principale M. le député de Bertrand.

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

Mesures suggérées concernant le Régime d'épargne-actions

M. Parent (Bertrand): Oui, merci, M. le Président. Le 19 octobre dernier, les Québécois n'échappaient pas au krach boursier. Dans les heures qui suivirent, nous avons demandé et pressé le gouvernement d'agir. Après nous avoir dit, d'une part, qu'il ne pouvait rien faire, le ministre des Finances s'est ravisé le lendemain pour nous annoncer une très timide mesure. Depuis ce temps, beaucoup de répercussions et beaucoup d'impacts directs et indirects, M. le Président, se font ressentir. Je pense particulièrement au climat d'incertitude qui prévaut actuellement tant dans nos entreprises, nos PME, actuellement que chez les petits investisseurs. Les pressions montent et le gouvernement se doit d'agir. Récemment, le président du groupe Harrican Métal, entre autres, M. Robert Arcand, de même que le président du groupe TCG faisaient des recommandations au gouvernement dans le sens suivant, à savoir que le délai du 31 décembre soit reporté au 28 février pour ce qui est des accréditations et du Régime d'épargne-actions.
(15 h 20)

Le ministre des Finances peut-il nous dire s'il entend donner suite à ces demandes de la part de différentes entreprises concernant le Régime d'épargne-actions et le délai à accorder?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: En effet, M. le Président, j'ai été saisi de cette situation et de certaines solutions qui sont envisagées. Nous avons pris des dispositions alors que la crise était plus aiguë, mais j'avais dit à ce moment-là que nous continuions de suivre la situation de près.

On nous représente que, dans le cas des REA, il y aurait lieu d'élargir, jusqu'à un certain point, ce système, tel qu'on le connaît. Je dois dire que je ne suis pas du tout opposé à revoir de nouveau la situation, comme je l'ai revue, d'ailleurs, il y a à peu près un an, alors que nous l'avons cru bon et que la conjoncture faisait en sorte que nous devions un peu resserrer les règles du REA.

Mais il ne faudrait pas non plus exagérer. Lorsque l'on regarde, par exemple, M. le Président, ce qui arrive dans le cas des REA par rapport aux indices de Dow Jones ou de la Bourse, The Toronto Stock Exchange ou encore la Bourse de Montréal,

on s'aperçoit que les pertes ont été à peu près de 30 % dans le cas de ces indices, tandis que dans le REA cela a été à peu près de 35 %. Donc, des pertes à peu près équivalentes si l'on tient compte surtout que le sommet atteint par les REA et sur lequel se basent ces 35 % était en avril 1987, alors que, dans le cas des autres indices, c'est pris sur une date beaucoup plus près de la crise, c'est-à-dire octobre 1987. Je peux bien conclure, M. le Président, que nous allons regarder l'affaire de près.

Le Président: M. le député de Bertrand, en additionnelle.

M. Parent (Bertrand): En plus du délai à être reporté, le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention, et quand, d'annoncer à cette Assemblée qu'il veut, entre autres, augmenter les déductions fiscales et les passer soit au niveau de 100 % ou de 150 %, telles qu'elles étaient en 1979? Quand le ministre entend-il, de façon définitive, annoncer ces mesures, s'il veut pallier ce qui se passe actuellement?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: Je vois, M. le Président, sans vouloir présumer de rien, que le député de Bertrand se fait déjà l'écho d'un professeur de l'école des Hautes études commerciales qui faisait cette suggestion-là hier. Cependant, ceci étant dit, le député de Bertrand acceptera évidemment, comme les autres citoyens, d'attendre, s'il y a des déclarations, qu'elles soient faites ici à l'Assemblée nationale. On comprendra qu'en mesures fiscales ou dans un domaine semblable, les décisions ne sont pas annoncées à l'avance.

Le Président: M. le député de Bertrand, en additionnelle.

M. Parent (Bertrand): Est-ce que le ministre des Finances peut nous dire comment vont les négociations avec son homologue fédéral quant au Régime d'épargne-actions et son élargissement ainsi que sur la contradiction qui existe actuellement quant aux avantages fiscaux, entre les actions accréditatives et le Régime d'épargne-actions? Comme le ministre est en négociation avec son homologue au gouvernement fédéral, peut-il nous dire si ce dossier sera résolu comme les autres dossiers, c'est-à-dire finir en queue de poisson?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Levesque: M. le Président, je connais assez le poisson pour ne pas avoir à

accepter les derniers propos du député de Bertrand. Ceci dit, je dirai au député...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Levesque: ...que la nouvelle dont il s'inspire n'était pas exacte. Il n'a jamais été question de propositions de la part du gouvernement du Québec vis-à-vis d'un REA à l'échelle canadienne. Nous n'avons jamais fait de telles propositions. Nous n'avons pas l'intention d'en faire non plus.

Quant aux discussions qui se sont poursuivies et qui se poursuivent encore avec les représentants du gouvernement fédéral, je dois dire que je ne suis pas en mesure d'en faire état à ce moment-ci. Le député devra aussi dans ce cas-là attendre que le ministre fédéral, quant à la réforme fédérale, l'annonce probablement d'ici à un mois. Je n'ai pas à commenter ce que nous ne connaissons pas encore, d'autant plus que dès le lundi 16 novembre 1987, il y aura le dépôt d'environ 70 propositions d'amendements qui auraient été faites par le comité fédéral de la Chambre qui s'occupe particulièrement du livre blanc déposé en juin par le gouvernement fédéral.

Le Président: M. le député de Lac-Saint-Jean, en principale.

Part québécoise de contrats militaires adjugés par le fédéral

M. Brassard: M. le Président, en avril dernier, devant la faible part des contrats de recherche accordés, en provenance du gouvernement fédéral, d'environ 10 %, le ministre responsable des relations fédérales proclamait que le gouvernement avait une stratégie intégrée à mettre en place pour corriger cette situation.

En juin, je posais à peu près la même question sur le même sujet. Il répondait que la stratégie concertée, la stratégie intégrée était en voie d'application et qu'elle allait donner des fruits.

Hier, nous apprenions que des contrats militaires de 15 000 000 000 \$ risquent de passer sous le nez du Québec, et on apprenait du même coup qu'Ottawa, délibérément, allait favoriser l'Ouest et les Maritimes qui sont dotés, comme on le sait, d'agences décentralisées de développement. On apprenait également que le Québec se faisait étonnamment discret sur ces dossiers et sur cette question et ne poussait pas très fort.

Ma question au ministre qui devrait s'occuper des relations fédérales-provinciales: J'aimerais savoir ce qu'il compte faire concrètement pour faire en sorte que le Québec obtienne, reçoive sa juste part des contrats militaires de 15 000 000 000 \$ et ne soit pas pénalisé par rapport à l'Ouest et

aux Maritimes dans l'octroi de ces contrats.

Le **Président**: M. le ministre des Relations internationales et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Rémillard: M. le Président, je n'ai pas à commenter du oui-dire ou des nouvelles qui peuvent apparaître comme cela, se référant à des sources dont on ne sait pas si elles sont officielles ou pas. Je peux dire au député de Lac-Saint-Jean que je dois rencontrer, le 19 novembre prochain, M. le ministre de Cotret et les gens du gouvernement fédéral qui sont impliqués dans différents dossiers. Déjà, mes collègues ministres des secteurs touchés par des relations fédérales-provinciales dans certains domaines sont très actifs. Nous menons une discussion qui devrait porter fruit dans un avenir prochain dans les secteurs économiques qui doivent revenir au Québec.

Le **Président**: M. le député de Lac-Saint-Jean, en additionnelle.

M. Brassard: Comment le ministre peut-il prétendre que ce sont là des sources inconnues alors que, dans l'article, on indique que c'est le directeur lui-même du ministère des Approvisionnements et Services qui affirme que dans l'octroi des contrats, on privilégiera, on favorisera délibérément l'Ouest et les Maritimes par rapport au Québec? Comment peut-il prétendre que c'est là une source inconnue d'information?

Le **Président**: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Rémillard: M. le Président, quand je dis une source officielle, ce sont les ministres, dans ces cas. Dans le cas auquel fait référence le député de Lac-Saint-Jean... (15 h 30)

Des voix: ...

Le **Président**: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre, vous avez toujours la parole.

M. Rémillard: S'il y a d'autres sources officielles pour l'Opposition, il faudrait qu'on nous en informe. Je comprends les petites difficultés du moment, mais en ce qui nous regarde, M. le Président...

Des voix: ...

Le **Président**: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Rémillard: En ce qui regarde ce dossier...

Le **Président**: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Rémillard: ...qui est de la plus haute importance pour le Québec, et dans plusieurs dossiers, nous travaillons en étroite collaboration, mon ministère, moi-même avec les ministres sectoriels et nous avons des rencontres avec les ministres responsables au niveau du gouvernement fédéral. Je le répète, j'aurai cette rencontre les 19 et 20 novembre, et en ce qui regarde cette citation que le député de Lac-Saint-Jean vient de faire, pour ma part, je dois lui dire que je n'ai jamais été informé officiellement d'une telle situation et que rien ne laisse présager non plus qu'une telle situation pourrait se produire.

Le **Président**: M. le député de Lac-Saint-Jean, en additionnelle.

M. Brassard: M. le Président, ce n'est pas une source officielle d'information importante, le ministre des Relations fédérales-provinciales...

Le **Président**: En additionnelle.

M. Brassard: Oui, en additionnelle, est-ce que le ministre pourrait nous dire précisément, nous confirmer et nous dire officiellement, parce que, depuis avril, il affirme qu'il est en voie de mettre en application une stratégie intégrée à ce sujet, quand il va mettre un terme à l'immobilisme du gouvernement en cette matière, à la fainéantise absolument inacceptable du gouvernement en cette matière parce qu'il s'agit de contrats de 15 000 000 000 \$, donc, cela veut dire beaucoup d'emplois et beaucoup de retombées économiques pour le Québec?

Des voix: Bravo! Bravo! Bravo!

Le **Président**: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Rémillard: M. le Président, lorsque le député de Lac-Saint-Jean parle d'immobilisme, on n'a qu'à se référer aux ententes...

Le **Président**: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Rémillard: ...qui ont été signées par ce gouvernement depuis les deux dernières années, des ententes qui traînaient, qu'on n'a jamais réussi à faire aboutir au niveau gouvernemental. Je pense à la pêche, à l'agriculture, au domaine du travail, à tous ces domaines où nous avons réussi à faire aboutir des négociations qui traînaient. Bien sûr qu'on ne déchire pas tout à fait nos vêtements sur la place publique, ce n'est pas tout à fait notre style, mais les résultats sont là.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le **Président**: M. le député de Lac-Saint-Jean, en additionnelle.

M. Brassard: M. le Président, est-ce que le ministre qui devrait s'occuper des relations fédérales-provinciales pourrait franchement nous confirmer que la discrétion et l'inaction du gouvernement du Québec dans ce dossier constituent, au fond - qu'il l'avoue donc franchement! - le prix à payer pour obtenir l'adoption par les provinces de l'entente du lac Meech?

Le **Président**: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Rémillard: Malheureusement, les derniers événements - je comprends la situation pour les amis d'en face - ont été bouleversants, mais je voudrais simplement leur dire que l'entente du lac Meech a déjà été adoptée par le Parlement, par la Chambre des communes du Canada. Donc, comment voulez-vous que cela puisse influencer? Vous avez peut-être manqué cette partie-là des événements, je vais vous informer. L'entente...

Le **Président**: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Rémillard: M. le Président, je pense que ça vaut la peine...

Le **Président**: Allez! Allez!

M. Rémillard: ...que je puisse vous informer. Il y a un petit problème d'information là. Écoutez-moi! Regardez-moi! Écoutez-moi!

Le **Président**: En conclusion, M. le ministre.

Des voix: Wo! Wo!

Le **Président**: M. le ministre! M. le ministre! M. le ministre! M. le ministre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

Une voix: Je vote pour qu'on lui paie un miroir!

Le **Président**: À l'ordre, s'il vous plaît!
M. le ministre, en conclusion, s'il vous plaît!

M. Rémillard: En conclusion, M. le Président, simplement pour informer qu'il y a eu une commission parlementaire fédérale, que la Chambre des communes a adopté d'une façon très majoritaire l'entente du lac Meech, que cette entente devrait maintenant suivre son cours et être acceptée par toutes

les autres provinces et qu'il n'y a pas de relation, bien sûr, parce que c'est terminé au niveau fédéral, entre ces dossiers que nous menons et que nous avons toujours menés avec l'énergie nécessaire pour avoir les résultats que nous avons eus et l'entente du lac Meech qui est une entente historique pour le Québec.

Le **Président**: M. le député de Lac-Saint-Jean, en additionnelle.

M. Brassard: M. le Président, avec un regard admiratif...

Des voix: Ha! Ha! Ha!

M. Brassard: ...est-ce que le ministre pourrait simplement m'indiquer combien il reste de provinces qui n'ont pas accepté officiellement l'entente du lac Meech? Combien?

Le **Président**: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Brièvement.

M. Rémillard: M. le Président, c'est peut-être une question principale, remarquez. Je la trouve très intéressante. Comme vous le savez, il y a maintenant quelques provinces qui l'ont acceptée et d'autres qui vont le faire. La Saskatchewan a déjà accepté l'entente du lac Meech et d'autres provinces devront aussi accepter cette entente dans les prochains mois et le gouvernement fédéral, parce que... J'aimerais quand même, M. le Président, si vous me permettez, qu'on s'entende. J'ai été interrogé sur les dossiers que nous avons avec le gouvernement fédéral. Alors, nous avons des dossiers avec le gouvernement fédéral. Nous négocions avec le gouvernement fédéral. On nous dit: L'entente du lac Meech pourrait peut-être venir bouleverser ces discussions que vous avez. Ce que je dis, c'est que le Parlement canadien, la Chambre des communes, le Sénat, on verra... De toute façon, c'est moins important parce que ces gens n'ont qu'un veto suspensif. On verra. Mais la Chambre des communes l'a adoptée tout simplement. Il n'y a pas de condition, il n'y a pas de problème. On verra. On verra.

Le **Président**: M. le député de Lévis, question principale.

La vente de Quebecair

M. Garon: M. le Président, les employés de Quebecair qui sont ici présents sont inquiets dans cette Assemblée. Ils sont inquiets de leur avenir et de leur emploi. On se rappellera que le 8 septembre dernier le ministre des Transports annonçait la vente

finale de Quebecair, mettant ainsi un terme à plus de treize mois d'intenses négociations et de nombreux rebondissements.

Le ministre affirmait à ce moment-là, à qui voulait bien l'entendre, que Quebecair allait continuer d'exister, de demeurer sous contrôle québécois, que le gouvernement allait retirer un juste prix de la transaction et que les emplois seraient maintenus. Or, M. le Président, deux semaines après la clôture de la vente les acquéreurs annonçaient que le nom de Quebecair disparaîtrait pour le nouveau nom d'International Canadien, les nouvelles couleurs à l'image du nouveau partenaire national.

Quant aux affirmations voulant que le gouvernement du Québec aurait retiré un prix raisonnable de cette transaction, on voyait à peu près à la même période, quelques jours plus tard, d'après une analyse du Fonds de solidarité de la FTQ, que Quebecair n'aurait rien coûté aux acquéreurs. Or, M. le Président, nous sommes en novembre 1987 et l'on ne connaît toujours pas les états financiers au 31 juillet 1986 alors que la compagnie réclame des concessions salariales importantes à ses employés en grève actuellement depuis le 16 juillet.

Le Président: Votre question.

M. Garon: Le ministre des Transports peut-il nous dire à quel moment - je voulais lui donner le temps de penser à sa réponse - seront rendus publics les états financiers de la compagnie Quebecair au 31 juillet 1986 - alors que nous sommes à l'époque de l'électronique on va plus lentement qu'à la mitaine - et également les états financiers au 31 juillet 1987?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (**Charlesbourg**): M. le Président, au 31 juillet 1987, je peux dire au député de Lévis que cela prendra beaucoup moins de temps qu'à leur époque, en 1982-1983, où cela avait pris trois ans. La semaine prochaine, je déposerai les états financiers.

Le Président: M. le député de Lévis. (15 h 40)

M. Garon: Deuxième question, M. le Président. Le ministre peut-il nous dire à quel moment il entend rendre public le contrat vente finale de la compagnie Quebecair, puisque lorsqu'il a fait son annonce, il avait seulement un communiqué de presse et quelques principes, quelques annexes pas encore au point? Peut-il nous rendre public le contrat?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): Cette question m'étonne un peu, pour un ex-aspirant chef!

Des voix: Futur!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Côté (**Charlesbourg**): M. le Président, au moment où on a fait la conférence de presse au 31 juillet 1986, il y avait une caisse de documents. Neuf mois plus tard et un an plus tard, vous vous êtes interrogés si tout était dedans. Au moment où on a fait la conférence de presse, le 8 septembre... C'est le député de Mercier qui parle à nouveau, vous voulez contester quelqu'un d'autre?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À la question, M. le ministre des Transports. M. le ministre des Transports.

M. Côté (**Charlesbourg**): M. le Président, au moment où on a fait la conférence de presse le 8 septembre dernier, il n'y avait pas que quelques communiqués de presse, il y avait toute une série d'informations, beaucoup d'information sur la transaction et le contrat lui-même était annexé. Alors apprenez à lire.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: M. le Président, je vais demander au ministre: Le contrat officiel, formel, non pas des lettres d'intention de trois paragraphes, le contrat officiel, formel, s'il est final - il y avait même des contradictions entre les offres et les annexes - quand sera-t-il rendu public tel que signé final?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (**Charlesbourg**): M. le Président, je m'engage à déposer demain en Chambre les documents qu'on a déposés en conférence de presse. On verra si c'est final, si c'est officiel ou pas. Quant aux leçons de contradiction, s'il vous plaît, surtout pas aujourd'hui, le lendemain de la veille.

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle? En additionnelle? M. le député de Lévis.

M. Garon: Alors que les employés sont en grève, alors que le ministre a promis de protéger les emplois, le ministre et son gouvernement continueront-ils à se désengager des emplois dans le domaine pour

Quebecair alors qu'on ne sait pas ce qui va arriver pour la Côte-Nord, on ne sait pas ce qui va arriver à la SEBJ. On sait que Quebecair est à négocier des contrats forfaitaires en dehors de la compagnie et que les employés craignent des baisses additionnelles d'emploi qui ont déjà été trop nombreuses jusqu'à maintenant.

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, quelques jours précédant le 8 septembre, j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants ou le comité de négociation de Quebecair pour les informer. C'était avant même que nous signions de manière définitive la vente de Quebecair. C'était un jeudi soir et, à la demande des intervenants, c'était chez Butch Bouchard dans l'est de Montréal. On a rencontré le comité de négociation où je leur ai fait part de tout ce qui se passait en termes de négociation concernant les emplois, concernant l'entente commerciale et à tous les points de vue sans rien cacher, livre ouvert, dans un esprit de bien les informer quant aux décisions qu'eux-mêmes avaient à prendre, quant aux négociations de leur convention collective avec le nouveau propriétaire. Cela a été très clair.

Il n'y a eu aucune espèce de cachette à ce niveau. Lors de la conférence de presse, on a déposé le bilan concernant les emplois par rapport à ce que nous nous étions engagés au 31 juillet 1986, et on l'a fait dans tous les secteurs. Je n'ai rien à cacher. Tout est là. La vérité était dans tous les documents qui ont été déposés et ça demeure encore aujourd'hui une très bonne transaction que le gouvernement a faite. Il n'y a pas de démantèlement de Quebecair, mais il y aura une expansion de Quebecair un peu partout dans... S'il vous plaît!

Le Président: À l'ordre. En conclusion.

M. Côté (Charlesbourg): Au Canada? Pourquoi pas Quebecair au Canada?

Le Président: En conclusion.

M. Côté (Charlesbourg): Pourquoi pas? C'est exactement cela qui va se passer et non pas seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis. Ce n'est pas du démantèlement. Cela vous fait mal parce que vous n'avez pas été capables de le faire vous autres mêmes.

Le Président: En conclusion. M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: Le ministre des Transports peut-il nous dire...

Le Président: M. le député de Lévis, en additionnelle. M. le député de Lévis, en additionnelle.

M. Garon: Le ministre des Transports peut-il nous dire s'il va s'engager vis-à-vis des emplois au Québec plutôt qu'envers le reste du Canada - au Québec, c'est sa responsabilité - plutôt que faire de Quebecair un genre de Manoir Richelieu, M. le Président?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, on s'est engagé, il y a eu des engagements fermes de pris et on est allé au-delà des engagements que nous avions réussi à obtenir le 31 juillet 1986 dans la signature de l'entente. C'est très clair. Je mets au défi le député de Lévis de venir discuter de cette entente si elle est en deçà de ce que nous avions espéré au 31 juillet. Elle est au-delà de ce que nous avions espéré. Mais l'expansion... M. le Président...

Le Président: S'il vous plaît!

M. Côté (Charlesbourg): ...pourriez-vous rappeler M. le député de Mercier à l'ordre...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Côté (Charlesbourg): Il ne semble pas que chez eux, ils soient capables de le faire.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre des Transports. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre... À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre des Transports, en conclusion, s'il vous plaît.

M. Côté (Charlesbourg): En conclusion, M. le Président, je le répète, ce que nous avons obtenu pour Quebecair au niveau des emplois et des possibilités d'expansion de Quebecair, c'est pas mal mieux que ce qui nous avait été offert par les autres qui voulaient l'avoir.

Le Président: Alors, en principale, maintenant, M. le député de Shefford.

Invitation dans le cadre de la campagne de financement du Parti libéral

M. Paré: Merci, M. le Président. Après des pressions indues auprès de la garderie La Culbute de Trois-Rivières et auprès des directeurs de certaines institutions publiques, voilà que le député de Saint-Hyacinthe signe une invitation adressée aux gens d'affaires et qui se lit: "Outre l'opportunité offerte de rencontrer d'autres entrepreneurs

maskoutains, il sera possible de discuter personnellement avec M. Gobeil moyennant un supplément".

Des voix: Ah! Ah!

Des voix: Chou! Chou!

Une voix: Combien par minute?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! J'avais reconnu M. le député de Shefford, en principale.

Une voix: Recommence.

Le Président: M. le député de Shefford.

M. Paré: Merci, M. le Président. Alors: "...il sera possible de discuter personnellement avec M. Gobeil moyennant un supplément. M. Paul Gobeil est d'ailleurs un homme fort influent au sein de l'actuel gouvernement. Il saura sans doute comprendre..."

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! Votre question.

M. Paré: ...et écouter les désirs et les besoins des gens d'affaires".

Est-ce que le premier ministre considère que l'esprit de la Loi régissant le financement des partis politiques est respecté lorsque le député de Saint-Hyacinthe invite des gens d'affaires à un souper-bénéfice à 125 \$, mais qu'il demande 500 \$ à ceux qui profiteraient d'une entrevue particulière avec un de ses ministres?

Une voix: Ah!

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je remercie le député de Shefford pour sa question, la première en deux semaines qui est adressée au chef du gouvernement. Alors, c'est toujours sur le même sujet.

J'ai eu l'occasion de répondre à ce genre de questions. On m'avait posé une question sur la garderie La Culbute et sur un autre cas aussi. J'apporte la même réponse. De toute manière, le dîner en question n'a pas eu lieu, pour ajouter à l'information du député de Shefford. Dans une campagne comme celle-là, qui implique des dizaines et des dizaines de milliers de militants qui parcourent la province, il peut y avoir des accidents de parcours ou des malentendus. Ce n'est pas étonnant. La loi est respectée. Lorsque nous sommes, conscients, nous sommes mis au courant de faits comme ceux-là, nous agissons immédiate-

ment. Les dirigeants du parti - cela est arrivé à quelques reprises - ont remboursé ceux qui étaient impliqués. On n'a pas eu besoin de demander la facture, nous, pour que cela soit remboursé, comme c'est arrivé dans le cas de certains voyages de nos amis d'en face. On n'a pas besoin de nous le demander, c'est fait directement.

Alors, ce que je dis, c'est que nous avons réussi, de ce côté-ci de la Chambre, à appliquer ce qui est peut-être le principal héritage de M. Lévesque dans le cas de l'assainissement des finances électorales. Nous avons réussi à l'appliquer d'une façon exceptionnelle - j'ai eu l'occasion de le mentionner - avec des campagnes qui rapportent 6 000 000 \$ à 7 000 000 \$. Des lettres...

Le Président: En conclusion.

M. Bourassa: ...peuvent être envoyées; pour l'instant, elles ne contredisent pas la loi, selon nos informations. Elles peuvent contredire l'esprit, je suis d'accord avec le député, mais nous agissons immédiatement. Mais ce qu'il faudrait que nos amis d'en face retiennent, c'est que nous avons actuellement, du côté du Parti libéral du Québec, l'une des campagnes les plus réussies sur le plan du financement populaire et ce dans tout l'Occident. C'est un sujet de fierté pour nous, cela devrait l'être également pour vous, étant donné l'origine de la loi.

Le Président: M. le député de Shefford, en additionnelle. En additionnelle, M. le député de Shefford.

M. Paré: Merci, M. le Président. Je serais prêt à déposer la lettre. Il ne s'agit pas d'un des nombreux militants mais d'un des membres de l'Assemblée nationale qui a signé cette invitation.

Une voix: Libéral.

(15 h 50)

M. Paré: Est-ce que le premier ministre trouve normal qu'un de ses députés exige 375 \$ pour une courte entrevue avec un de ses ministres, et pas le moindre, le président du Conseil du trésor? Si le premier ministre considère que c'est inacceptable, il devrait dénoncer son député qui est allé jusqu'à envoyer cette lettre qu'il a signée personnellement.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, le député ne cite que les lettres qui lui conviennent sur le plan de la stricte partisanerie. Il y a une autre lettre qui a été envoyée par le député le 29 octobre et qui corrige la lettre en question. Alors, quand même! il ne faudrait pas donner qu'une partie des faits.

Si vous voulez...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît; À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourassa: Si vous voulez retrouver un peu de crédibilité comme Opposition officielle, vous devriez poser vos questions en tenant compte de l'ensemble des faits. Alors, je réfère le député à la lettre du 29 octobre et lorsqu'il en aura pris connaissance, il posera des questions plus pertinentes.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, question additionnelle.

M. Chevette: M. le Président, ma question additionnelle s'adresse au premier ministre. Étant donné que c'est un membre de l'Assemblée nationale et que le premier ministre ne parle toujours que de l'aspect légal, trouve-t-il que c'est normal qu'un député, membre de l'Assemblée nationale, assujéti à une loi sur le financement des partis politiques, soit rendu à définir le prix des formats? Un petit format: tant, un format moyen: tant et un grand format: tant. Combien cela vous coûtera-t-il pour rencontrer le premier ministre tantôt? Est-ce que c'est cela l'esprit du financement des partis politiques, M. le Président, est-ce que ce n'est pas revenir à l'ancienne tradition: Viens me chuchoter dans l'oreille, peut-être que tu auras raison?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Vous me permettez, M. le Président, de saluer la question du chef intérimaire de l'Opposition, que j'avais d'ailleurs déjà appelé le chef intérimaire il y a deux semaines. Je comprends que les statuts du Parti québécois en empêchent l'annonce immédiate, mais nous sommes en démocratie et non dans une "particratie" et je veux profiter de l'occasion pour féliciter le député de Joliette pour sa nomination comme chef intérimaire de l'Opposition.

M. le Président, je le dis très très sérieusement, cela va lui prendre beaucoup de doigté - il en a - du courage dans les circonstances actuelles pour assumer ses fonctions. Je peux lui dire que de notre côté, nous sommes prêts à collaborer mais jusqu'à un certain point, forcément. Le gouvernement ne peut pas, cela ne fait pas partie de notre mandat électoral, régler les problèmes du Parti québécois...

Le Président: À la question, M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je veux dire également, M. le Président, que je veux féliciter le député d'Abitibi-Ouest qui sera leader de

l'Opposition et dont...

Le Président: À la question, M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, et dont la venue sur la banquette d'avant va donner beaucoup de maturité à l'Opposition.

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre, en conclusion et à la question.

M. Bourassa: M. le Président, vous me dites: En conclusion...

Le Président: Et à la question.

M. Bourassa: ...mais je n'ai pas commencé à répondre à la question, en tout cas.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: Cela fait déjà un bon moment que j'écoutais, M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je veux dire au chef intérimaire de l'Opposition... Je lui répète que dans une campagne qui implique plusieurs types d'activités, du porte à porte... Est-ce que vous en avez fait du porte à porte dans vos campagnes de financement? Il y a dix ans, oui, mais pas récemment. Nous l'avons fait nous. L'ensemble du cabinet, l'ensemble des députés, nous avons fait du porte à porte pendant deux jours pour dialoguer avec la population. Il y a également des dîners bénéfiques qui respectent la loi. Et depuis deux ans nous n'avons pas modifié cette loi-là, malgré la dévaluation du pouvoir d'achat, à 3000 \$, qui fait que les sommes sont maintenant de 1500 \$ en dollars constants. Nous n'avons pas dérogé à l'application de la loi. Il peut arriver des accidents de parcours, des malentendus, des fautes d'inexpérience mais je réfère le député, le chef intérimaire, à une lettre du 29 octobre qui corrige la lettre en question. Alors, je pense qu'il ne faut pas faire un drame avec une faute comme celle-là qui, quand même, a été corrigée par la suite.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: M. le Président, je voudrais demander au premier ministre si c'est à la suite de directives de sa part qu'il y a eu correction à la lettre ou est-ce que le premier ministre lui-même ne peut pas, de son siège, comme premier ministre dénoncer une telle attitude face à du financement? Payer un supplément pour voir un ministre, si gros soit-il, à la "bolle" si forte soit-elle, est-ce qu'il ne pourrait pas dénoncer cette

attitude qui ressemble à du financement de vieux partis qu'on a dénoncé avant 1976?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: Je prends note de sa reconnaissance des talents du président du Conseil du trésor, mais j'ai dit au chef intérimaire tantôt que nous avions appliqué la loi dans toute la mesure du possible. Il me demande si je suis intervenu. Nous avons un manuel pour les campagnes de financement, de manière que la loi soit appliquée. Je comprends que ce n'est pas toujours agréable pour le parti de l'Opposition de nous voir récolter 6 000 000 \$ à 7 000 000 \$ à chaque campagne de financement et ce en appliquant une loi que vous avez vous-mêmes adoptée. Mais c'est assez inévitable dans une campagne qui implique des milliers et des milliers de personnes, qu'il y ait des situations comme celle-là. Elles ont été corrigées avant même que vous ne souleviez la question. La lettre qui a corrigé la situation est datée du 29 octobre. Avant même que vous souleviez la question, cela a été corrigé parce que nous avons un manuel des directives données à l'ensemble de ceux qui participent à la campagne de financement pour appliquer la loi. Vous arrivez trop tard dans votre dénonciation.

Le Président: Une dernière question additionnelle, M. le député de Shefford.

M. Paré: Étant donné que vous reconnaissez que cela a été signé par un de vos députés, que c'était tellement inacceptable et antidémocratique qu'il a dû envoyer une seconde lettre parce qu'un de vos députés voulait vendre les services d'un ministre...

Des voix: ...

Le Président: Question!

M. Paré: ...ma question: Combien cela va-t-il nous coûter pour que vous fassiez votre "job" et que vous dénonciez votre député?

Le Président: M. le premier ministre.

Mme Bacon: Vous pourrez en parler avec Johnson!

M. Bourassa: M. le Président, je demanderais au député de Shefford, encore une fois, de s'en tenir aux faits. J'ai dit tantôt - je le répète pour la quatrième fois - que c'étaient des accidents de parcours, mais que, dans le cas qui nous occupe ici, la faute a été reconnue par le député avant même que vous souleviez la question. Lui-

même l'a reconnu et a apporté une lettre pour corriger la situation. Vous auriez dû...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourassa: Vous devriez quand même, du côté de l'Opposition... Le député de Shefford devrait reconnaître et apprécier l'attitude de correction qui a été apportée par le député lui-même.

Le Président: Je reconnais maintenant M. le député de Fabre, en principale.

Vignette de stationnement mobile pour les personnes handicapées

M. Joly: Merci, M. le Président. À voir le large sourire épanoui des membres de l'Opposition, on voit que le deuil a été de courte durée.

Nous savons que le gouvernement a institué des modifications au Code de la sécurité routière en décembre 1986 pour implanter un système de vignettes d'identification pour les personnes handicapées détentrices d'un permis de conduire afin de leur donner accès aux espaces qui leur sont réservés dans les stationnements publics. On apprenait la semaine dernière, par le biais d'une dépêche de la Presse canadienne, que les groupements de personnes handicapées du Québec considèrent que cette mesure n'est pas suffisante pour résoudre leur problème d'accès aux endroits publics et qu'ils demandaient au ministre des Transports d'émettre un permis mobile à toute personne présentant un grave problème de locomotion même si elle n'avait pas de permis de conduire.

À cet égard, la Presse canadienne affirme que les groupements de personnes handicapées auraient fait des représentations auprès du ministère des Transports...

Le Président: Votre question, s'il vous plaît!

M. Joly: ...qui se serait dit sensible à cette cause.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Est-ce que le ministre des Transports peut nous dire s'il a été effectivement saisi de cette demande touchant de nombreuses personnes handicapées et peut-il nous dire quelle suite il entend y donner?

Le Président: M. le ministre des Transports.
(16 heures)

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, effectivement, lorsque nous avons adopté le nouveau Code de la sécurité routière en décembre 1986, on a fait une

première en introduisant une vignette pour handicapés ayant la capacité de conduire leur propre véhicule. Cette vignette sera très prochainement délivrée et fonctionnera partout au Québec. C'était là une recommandation de Carrefour Adaptation de la région de Québec et c'était sa propre idée.

Au lendemain de l'adoption de cet article, les handicapés ne possédant pas de véhicule, mais ayant besoin d'être transportés, ont revendiqué le droit à une vignette mobile pour le handicapé de sorte qu'on va à nouveau amender le Code de sécurité routière pour que ceux-ci puissent, effectivement, utiliser la vignette mobile. Dans les amendements au Code de la sécurité routière que je déposerai demain - il y aura des prescriptions de nature à corriger, en bonne partie, les problèmes soulevés par la question du député de Fabre.

Le Président: Je vais maintenant reconnaître en principale, Mme la députée de Chicoutimi.

Les services dans les écoles françaises du secteur protestant à Montréal

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Le secteur français des commissions scolaires protestantes connaît une croissance phénoménale. Ainsi, au seul PSBGM, les francophones et allophones - on en compte six fois plus qu'il y a dix ans - représentent environ 10 000 élèves, soit le tiers de la commission scolaire.

Il ne se passe, pour ainsi dire, pas une semaine sans que les parents ne dénoncent la piètre qualité des services offerts dans ces écoles françaises et demandent des solutions au ministre. Par exemple, des écoles bondées. À l'école Van Home, qui est prévue pour accueillir 500 élèves du primaire, on en trouve 735. Il y a moins de volumes, moins de manuels pédagogiques, moins de conseillers pédagogiques, une absence d'autonomie administrative et, de plus, les communications se font en anglais.

Est-ce que le ministre peut me dire s'il a l'intention d'intervenir pour s'assurer, d'une part, que les élèves qui fréquentent les écoles franco-protestantes du PSBGM bénéficient des mêmes services que ceux du secteur anglophone et est-ce qu'il entend le faire particulièrement, et ce, pour toutes les écoles francophones des commissions scolaires protestantes au Québec?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science. M. le ministre de l'Éducation.

M. Ryan: Oui, M. le Président. J'ai pris connaissance de certains rapports qui ont paru dans les journaux à ce sujet au cours

des derniers jours et je voudrais assurer les membres de cette Chambre que dès que les élections scolaires auront eu lieu, dimanche prochain, nous verrons à établir une situation de fait et à rencontrer les autorités de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal afin de voir, s'il y a lieu, les améliorations à apporter de ce côté-là.

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

M. Blackburn: M. le Président, le ministre connaît cette situation depuis déjà plusieurs mois. Et, plus particulièrement au printemps dernier, les parents francophones demandaient une enquête à la PSBGM. Ce que je demande au ministre: Est-ce qu'il ne considère pas que le fait que de plus en plus de jeunes allophones fréquentent les secteurs français des commissions scolaires protestantes, ça vient miner leurs possibilités de bien s'intégrer à la majorité francophone?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Je dirai tout d'abord à la députée de Chicoutimi que je n'ai pas souvenir que les parents d'élèves de langue française de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal m'aient demandé une enquête sur ce sujet. C'était leur responsabilité de demander à leurs commissaires d'école les mesures d'amélioration nécessaires. S'ils s'étaient adressés à moi pour demander une enquête, la députée de Chicoutimi sait très bien qu'elle aurait déjà eu lieu.

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

Mme Blackburn: M. le Président, c'était juste pour le rappeler au ministre qui a sans doute oublié, vu son manque d'intérêt sur ces questions-là...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Blackburn: Je voudrais lui rappeler que cela a paru dans le **Journal de Montréal**...

Le Président: Votre question, madame.

Mme Blackburn: ...du 17 mars 1987. Ma question est la suivante: Le ministre ne reconnaît-il pas que le maintien de structures confessionnelles est largement responsable de la montée du secteur francophone dans les commissions scolaires protestantes et que le renforcement du caractère catholique des commissions scolaires françaises va venir encore ajouter à

ce phénomène?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Ryan: Je crains que la députée de Chicoutimi ne mêle les ordres. Rien, objectivement, n'assure que l'inscription de l'enfant de langue française dans des écoles dirigées par une commission scolaire protestante soit un facteur d'anglicisation. Rien, objectivement, n'assure ça. On peut préférer un autre mode d'organisation des commissions scolaires. Le gouvernement précédent dirigé par le Parti québécois en a essayé un qui a été déclaré inconstitutionnel par les tribunaux. Le gouvernement actuel cherche un mode d'organisation qui serait juridiquement fondé et, lorsque nous aurons l'occasion - prochainement, je l'espère - de déposer en cette Chambre un projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la députée trouvera un certain nombre de réponses à ses questions.

Le Président: Ceci met fin à la période régulière de questions. Je demanderais la collaboration de tous. Cet après-midi, il n'y aura pas de vote reporté. Vous avez quelque chose de spécial à demander?

M. Charbonneau: Je veux demander le consentement, M. le Président, parce que je n'étais pas ici à l'étape du dépôt des rapports et j'aurais un rapport à déposer comme président d'une commission.

Le Président: M. le leader adjoint, vous donnez notre consentement?

M. Lefebvre: Consentement.

Le Président: M. le député de Verchères.

Consultations particulières sur le dossier de la sous-traitance à Hydro-Québec

M. Charbonneau: M. le Président, je voudrais, à titre de président de la commission de l'économie et du travail, déposer le rapport des consultations particulières que notre commission a tenues sur le dossier de la sous-traitance à Hydro-Québec.

Le Président: Votre rapport est déposé, M. le député.

Cet après-midi, il n'y aura pas de vote reporté.

Vu les événements d'hier que vous connaissez tous maintenant, je vais reconnaître une première intervention, celle du premier ministre et après, je demande la collaboration de tous, je vais reconnaître M.

le leader de l'Opposition. M. le premier ministre.

Commentaires sur la démission de M. Pierre Marc Johnson

M. Robert Bourassa

M. Bourassa: M. le Président, comme je le soulignais hier aux représentants des médias, le départ du député d'Anjou et chef de l'Opposition officielle est à la fois regrettable et compréhensible. Compréhensible parce que c'est un fait bien connu, il a dû vivre des tensions internes et très difficiles au sein de son propre parti. Il est toujours très dur, pour un chef de parti, de recevoir des coups de la part de ses collaborateurs. Il y a aussi la conjoncture qui veut que le gouvernement actuel jouisse d'un taux de satisfaction très élevé dans la population, ce qui ne facilite pas la tâche de l'Opposition.

C'est également triste, M. le Président, parce que celui qui était jusqu'à hier chef de l'Opposition a quitté cette enceinte d'une façon abrupte et dans des circonstances assez ingrates, alors qu'il a assumé durant onze ans des responsabilités très importantes soit comme ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, ministre des Affaires sociales, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et évidemment premier ministre durant quelques mois. En quittant hier l'Assemblée nationale, M. Johnson a mis en relief tous les gestes qu'il avait posés à l'occasion de ses fonctions dans différents ministères. Il a mis en relief, particulièrement, le rôle qu'il avait joué pour le développement et le progrès de la justice sociale.

On me permettra de mentionner également le rôle qu'il a joué comme premier ministre, pour le sommet qui a été tenu à Québec, il y a quelques mois, et celui également de février 1986. Même si M. Johnson n'a été premier ministre qu'environ neuf semaines - y compris la campagne électorale - il a quand même réussi à signer cette entente avec le gouvernement fédéral qui permet au Québec de consolider son rôle au sein de la francophonie internationale. Cela a été une décision historique et qui arrivait d'une façon particulièrement opportune.

Alors que la francophonie québécoise ou canadienne, pour des raisons qui sont bien connues, notamment démographiques, se trouve dans une situation plus vulnérable, le premier ministre du temps, M. Johnson, a réussi à signer cet accord à la suite de discussions qui duraient depuis des années et des années. Je crois qu'il faut certainement signaler son rôle déterminant dans ce pas très important de la société québécoise vers

sa sécurité culturelle. Il me reste donc, M. le Président, à lui témoigner notre gratitude pour sa contribution et à lui souhaiter une retraite sereine et heureuse, à lui-même, à ses proches, à sa famille, de même qu'un franc succès dans les nouveaux défis qu'il sera sûrement appelé à relever. Merci, M. le Président.

Le Président: Je reconnais maintenant M. le leader de l'Opposition et député de Joliette.

M. Guy Chevrette

M. Chevrette: Merci, M. le Président. Vous me permettrez également de me joindre à la voix du premier ministre qui rend hommage à notre chef, Pierre Marc, qui est disparu de la vie politique active dans les circonstances que tout le monde connaît. Pendant onze ans de vie politique, onze ans de dévouement pour nos concitoyens dans la période et dans la conjoncture actuelle et à travers la crise économique de 1982, il a occupé le poste de ministre dans des ministères extrêmement importants, comme le Travail, où il a réussi à introduire la notion antiscab qui était voulue par des milliers et des milliers de travailleurs. Après avoir assumé la responsabilité de ministre de la Santé et des Services sociaux - qui n'est pas un mince ministère - ministre de la Justice, ministre des Affaires intergouvernementales, je pense qu'on doit un grand merci à M. Johnson.
(16 h 10)

On lui doit aussi, comme équipe, nous, un grand merci d'avoir présidé aux destinées de notre parti dans des circonstances qui ne sont pas faciles; le premier ministre en sait quelque chose, il est passé par là. Je suis convaincu qu'il n'y a pas fait allusion parce qu'il ressentait sans doute la même chose que M. Johnson peut avoir ressentie. Je lisais, avant la période de questions, le "clipping" de presse qui relatait les péripéties et, mon Dieu! comme les choses se ressemblent.

Je voudrais vous dire, comme porte-parole de notre formation politique, M. le Président, que, pour la grande majorité de nos membres, M. Johnson aura fait beaucoup en ce sens qu'il nous aura indiqué que, dès après une défaite électorale, il faut se relever. Six mois à peine après l'élection de décembre 1985, il était à la tête d'un groupe qui publiait six documents de réflexion qui nous ont permis d'avoir un programme électoral extrêmement intéressant, extrêmement progressiste, en particulier pour les jeunes, pour le plein emploi, pour l'environnement, dans le domaine de la politique de la famille, et je pense que c'est un héritage que le parti devra conserver et que l'aile parlementaire devra soutenir

également.

Je suis persuadé que M. Johnson a pris une décision qui nous permettra à tous, nous de l'Opposition, nous de notre formation politique, de réfléchir, parce qu'il nous laisse un message clair, sans équivoque. Quand on a un objectif fondamental comme parti politique, on doit se serrer les coudes et je dois vous avouer que le plus grand message qu'il nous a laissé hier, c'est quand il a dit: Il n'y a pas de formule magique en politique, la seule façon de réussir, c'est de se serrer les coudes, ce n'est pas de se diviser.

Cet appel à l'unité qu'il a lancé par son départ, ce choc qu'il nous a donné, nous permettra sans doute, comme formation politique, de relever les défis et, d'une façon très professionnelle, je suis convaincu que les membres de l'Opposition, dans les semaines qui suivront, démontreront qu'ils ont compris le message laissé par leur jeune chef qui est disparu temporairement. Je sais que cela a fait sourire le premier ministre quand j'ai employé le mot "disparu", mais, à 40 ans, s'il y en a qui ont réussi à revenir à 50, je ne vois pas pourquoi ce jeune chef politique, avec l'étoffe qu'il avait, ne pourrait pas rebondir sur la scène politique québécoise. Merci, M. le Président.

Le Président: Nous allons maintenant procéder aux motions sans préavis. Je vais reconnaître M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

Hommages aux victimes des deux guerres mondiales

M. Gil Rémillard

M. Rémillard: M. le Président, en ce Jour du souvenir, je demande le consentement de l'Assemblée nationale pour rendre hommage à la mémoire des Québécois et Québécoises qui ont donné leur vie pour le respect de la paix et de la liberté.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour débattre cette motion? Il y a consentement, M. le leader adjoint? Voulez-vous déposer copie de votre motion, s'il vous plaît, M. le ministre?

Je demande la collaboration de tous, s'il vous plaît! Messieurs les députés, je dois reconnaître M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. le ministre, vous avez la parole.

M. Rémillard: En ce 11 novembre, nous devons rendre hommage aux Québécois et Québécoises qui ont donné leur vie pour le respect de la démocratie et de la liberté des peuples lors des deux grands conflits mondiaux, en 1914-1918 et en 1939-1945.

Il y a plus de 42 ans maintenant que ces conflits ont eu lieu, en ce qui regarde le

dernier, mais il ne faut pas croire que depuis lors il y a la paix. Bien au contraire, dans plusieurs coins du monde, il y a des conflits qui font des milliers de victimes tous les jours, qui mettent en cause directement la dignité humaine parce qu'il ne peut y avoir de paix s'il n'y a pas respect des droits de l'humain, des droits de la personne et aussi du droit à des chances égales, que l'on soit de race, de langue ou de religion différentes, qu'on soit d'un pays du sud ou d'un pays du nord, égalité des chances pour tous, égalité de pouvoir vivre en paix dans des sociétés libres et démocratiques.

M. le Président, nous vivons actuellement une période difficile pour les organismes multilatéraux. Il est à souhaiter que ces organismes puissent de nouveau jouer le rôle qu'ils doivent jouer pour le respect des droits de la personne, pour le respect de la paix, pour le respect de la démocratie.

M. le Président, je veux conclure en rendant hommage à ces Canadiens et ces Canadiennes, ces Québécois et ces Québécoises qui ont donné leur vie pendant ces deux conflits mondiaux pour le respect de la démocratie, pour le respect de la liberté des peuples.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales. M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: Merci, Mme la Présidente. Je voudrais me joindre au ministre des Affaires intergouvernementales, au nom de l'Opposition, pour exprimer notre appui sans réserve à la motion qu'il vient de présenter. Je pense qu'il convient en ce jour justement de se souvenir de ceux qui, pour employer l'expression connue, sont tombés au champ d'honneur au cours des deux dernières guerres mondiales.

Ceux qui connaissent un peu l'histoire du Québec, se rappelleront qu'il est vrai que notre participation à ces deux guerres a suscité des débats et même des affrontements au sein de la société québécoise. La société québécoise était fortement divisée sur la question de la participation et on peut même dire fortement opposée à la conscription. Cela ne doit pas nous faire oublier les enjeux fondamentaux pour l'Occident - je pense qu'on fait partie du monde occidental - qui étaient au coeur de ces conflits, particulièrement en tout cas du dernier conflit, celui de 1939-1945, c'est-à-dire la défense de la démocratie face, à l'époque, à une idéologie totalitaire et la défense des droits et libertés face à un régime nazi qui, comme on le sait, a foulé aux pieds les droits et les libertés de la personne et a même effectué systématiquement un véritable génocide.

Il convient donc en ce jour, Mme la Présidente, de rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la défense de ces valeurs fondamentales et du même coup en profiter pour reconnaître la fragilité de ces valeurs: La démocratie, les droits et libertés de la personne.

Quand on regarde dans le monde d'aujourd'hui une carte du monde, on se rend compte que c'est une minorité d'êtres humains qui vivent, qui ont, je pense, le bonheur de vivre dans un univers démocratique. C'est la majorité des êtres humains qui vivent présentement sous des régimes qui sont loin d'être démocratiques et dans des régimes où souvent les libertés et les droits fondamentaux sont violés constamment de façon systématique.

Par conséquent, je dis que l'Opposition se joint au ministre des Affaires intergouvernementales et au parti ministériel en ce Jour du souvenir pour rendre hommage à tous ceux qui sont tombés pour la défense de la démocratie et la défense des droits et libertés de la personne.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Lac-Saint-Jean. M. le député de Sainte-Anne.

M. Maximilien Polak

M. Polak: Merci, Mme la Présidente. Chaque année, j'interviens juste une minute. Même s'il n'y a pas d'entente cette année à cet effet, je le fais parce que, pour moi, le sujet est d'une extrême importance.

Le 11 novembre, je pense toujours à la date où j'étais libéré aux Pays-Bas, comme jeune garçon, par l'armée canadienne composée de militaires anglophones, francophones volontaires qui étaient venus justement en Europe et dont beaucoup ont payé de leur vie parce que vous savez très bien qu'en Hollande on a des milliers de ces soldats. Pour moi, c'est une occasion toute spéciale où je repense à cette période. Je voudrais évidemment, par respect pour ceux qui sont tombés, par respect pour ce que la nation canadienne, les francophones et les anglophones ont fait, me joindre à cette motion du ministre. Merci.
(16 h 20)

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Sainte-Anne. Il n'y a pas d'autre intervention? Le débat étant clos, est-ce que la motion du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes qui se lit comme suit: "Que l'Assemblée nationale rende hommage à la mémoire des Québécoises et des Québécois qui ont donné leur vie pour le respect de la paix et de la liberté", est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. Nous allons maintenant passer à la motion de la ministre des Affaires culturelles. Mme la ministre, vous pouvez faire la lecture de votre motion.

Hommage à M. Yoland Guérard

Mme Bacon: Merci. Je sollicite l'accord de cette Chambre pour présenter une motion afin de souligner le décès la semaine dernière d'un artiste québécois bien connu, M. Yoland Guérard.

La Vice-Présidente: Pouvez-vous déposer cette motion? Y a-t-il consentement pour qu'on puisse débattre la motion? Consentement. Mme la ministre des Affaires culturelles.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: Reconnu comme chanteur, M. Guérard a figuré aux programmes des plus grandes productions d'opéras, d'opérettes et de comédies musicales. Connue également comme réalisateur et animateur à la télévision, ses émissions ont largement contribué à soutenir et aussi encourager notre relève durant de nombreuses années.

M. Guérard a aussi été un grand émissaire des arts et de la culture. Il était depuis deux ans directeur du Centre culturel canadien à Paris, de même que conseiller culturel à l'ambassade du Canada à Paris.

Au nom du gouvernement du Québec, j'offre mes plus sincères condoléances aux membres de sa famille et à ses proches et malgré la tristesse que cause la perte d'un être cher, le souvenir qu'il nous laisse rappellera à tous et chacun les bons moments que ce grand artiste a su nous faire partager. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la ministre des Affaires culturelles. M. le député de Saint-Jacques.

M. André Boulerice

M. Boulerice: Mme la Présidente, je voudrais remercier mes collègues qui me laissent le triste privilège d'intervenir au sujet de M. Guérard. Je pense que tout le monde sait que le député de Saint-Jacques est fils de Joliette et que cette douleur comme Joliétain d'origine, y ayant passé 21 ans de ma vie, m'a profondément touché. Ciel que le Québec, la semaine dernière, n'a pas été épargné! En premier lieu, notre premier ministre, M. Lévesque, et après M. Guérard.

M. Guérard dont tout le monde va garder le souvenir d'une voix extraordinaire, d'une voix superbe, d'une interprétation du Don Juan de Mozart qui était magistrale comme de Méphisto de Faust. Ce que les

gens aussi vont garder dans leur mémoire, quand ils vont penser à Yoland Guérard, c'est la grandeur de l'homme, sa générosité, son sourire tellement accueillant, sa poignée de main tendue si spontanée. Tout le monde savait dans ma ville natale de Joliette que M. Guérard avait forcément des convictions et des allégeances politiques, mais il a toujours mis son art au service de toutes les causes, allant même jusqu'à le prêter quelquefois à des gens qui auraient pu être adversaires sur d'autres terrains. Il prêtait justement le concours de son art pour aider à bien des oeuvres.

Il y a un dicton bruxellois qui dit que lorsque la bouche parle coeur, les mots viennent courts. Donc, je ne pense pas atteindre un sommet d'éloquence puisque comme la majorité des Québécois et surtout de mes compatriotes joliétains et jolietaines, je pense que c'est dans le coeur que vivent ou meurent ceux qu'on aime. Dans le cas de M. Yoland Guérard, je pense qu'il vivra toujours dans nos coeurs.

Au nom de ma formation politique, j'offre mes sympathies les plus sincères à Mme Guérard, à son frère que l'on connaît bien et à son fils Yves, d'ailleurs. Je le répète, c'est dans notre coeur que vivent ou meurent les gens. Qu'il ne soit pas inquiet, je crois bien que Yoland Guérard va toujours vivre dans le coeur des Québécois. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Saint-Jacques. Comme il n'y a pas d'autre intervention, je vais donc mettre aux voix la motion de Mme la ministre des Affaires culturelles qui se lit comme suit: "Que l'Assemblée nationale souligne le décès, la semaine dernière, d'un artiste québécois bien connu, M. Yoland Guérard". Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Gendron: Adopté.

M. Brassard: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. Maintenant, le ministre des Affaires municipales propose une motion sans préavis. M. le ministre des Affaires municipales.

Félicitations aux élus municipaux

M. André Bourbeau

M. Bourbeau: Mme la Présidente, avec le consentement de l'Opposition, je proposerais que l'Assemblée nationale félicite tous ceux et celles qui furent élus au sein des différents conseils municipaux lors des élections tenues les 1er et 2 novembre et remercie ceux et celles qui ont accepté de se présenter ou qui se sont retirés après plusieurs années de services auprès de leurs

concitoyens et concitoyennes.

La Vice-Présidente: Est-ce qu'il y a consentement pour qu'on débattenne cette motion?

M. Gendron: Oui, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Consentement. M. le ministre, est-ce que vous pouvez déposer votre motion et...

M. Bourbeau: Oui, c'est déjà fait, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre. Veuillez continuer.

M. Bourbeau: Oui. Alors, Mme la Présidente, les 1er et 2 novembre derniers, des élections ont eu lieu dans 1103 municipalités au Québec. Je crois approprié de souligner l'élection de ceux et celles qui ont reçu l'appui de la population à cette occasion.

Parmi ces élus, un certain nombre n'en sont pas à leurs premières armes en politique municipale. La population leur a renouvelé sa confiance en les reconfirmant dans leur fonction.

Pour ceux et celles qui en sont à leur première expérience, j'aimerais souligner l'importance du rôle d'administrateur municipal qu'ils devront maintenant assumer ayant obtenu la confiance de leurs pairs, ils devront faire preuve d'intégrité et de sens du devoir.

Leur participation active aux délibérations du conseil municipal sera d'autant plus importante qu'elle permettra l'éclosion de nouvelles idées et l'aboutissement de nouveaux projets.

Vu la complexité des lois municipales, il est important pour les nouveaux élus de s'informer et de participer à des séances de formation comme celles qui sont mises à leur disposition et mises sur pied par le ministère des Affaires municipales.

Je leur souhaite donc d'exercer leurs nouvelles fonctions avec beaucoup de sagesse.

Tout en félicitant les récents élus municipaux, je désire également remercier ceux et celles qui ont tout de même accepté de se porter candidat, même si leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès. Leur participation a quand même permis d'assurer la vitalité de la démocratie et l'apport de nouvelles idées aux débats sur la vie municipale.

En terminant, Mme la Présidente, je désire souligner le départ de ceux et celles qui quittent la vie municipale après un certain nombre d'années passées au service de leurs concitoyens et de leurs concitoyennes. Leur implication dans les affaires municipales servira de modèle à la

relève.

À ceux et celles qui ont également oeuvré au palier régional, au sein de leur municipalité régionale de comté, soit à titre de préfet ou de membre du conseil, je veux exprimer mes remerciements pour ces années consacrées à la concertation municipale régionale. C'est certainement dans ce même esprit de collaboration et de concertation que l'intégration des nouveaux élus municipaux se fera au sein des conseils des municipalités régionales de comté au cours des prochaines semaines.

Je souhaite bonne chance à ceux et celles qui font leurs premiers pas en politique municipale et un fructueux mandat à tous.

Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre des Affaires municipales. M. le député de Jonquière.

M. Francis Dufour

M. Dufour: Merci, Mme la Présidente. C'est avec grand plaisir que je veux m'associer à la présentation de cette motion de félicitations à tous ceux et celles qui ont été élus, par acclamation ou par la tenue d'un scrutin, lors des récentes élections municipales, soit à titre de maire - je ne sais pas si un jour, nous aurons une définition de "maire" et de "mairesse", mais je pense qu'il y a un débat qui se fait là-dessus, il devrait se régler, j'imagine, un de ces jours, et je veux les inclure, bien sûr - soit à titre de conseillère municipale ou de conseiller municipal.

J'aimerais en même temps profiter de l'occasion pour souligner l'importance du gouvernement local qu'est la municipalité pour tous les citoyens et toutes les citoyennes. Ces élections veulent aussi être l'occasion de rappeler à la population qu'elle a le devoir et l'obligation de s'impliquer, grâce à ses élus, dans la démarche démocratique qui est le fonctionnement d'une municipalité. Il ne s'agit pas seulement de voter pour des gens, mais, surtout, il faut les appuyer et continuer à s'engager. Je pense que c'est dans toute cette démarche qu'on peut voir la plénitude de la démocratie.

Je voudrais en même temps souligner la forte participation des femmes lors des élections municipales de cette année à titre de candidates aux postes clés. Il est également intéressant de noter le taux élevé de participation des citoyens et citoyennes lors du scrutin du 1er novembre. Cette participation dénote une reconnaissance de l'importance de cette tribune privilégiée qu'est la scène municipale et une volonté de s'impliquer davantage dans les affaires municipales. (16 h 30)

On ne peut pas non plus passer sous silence tout le travail des élus qui ont été défaits lors de ces élections ou de ceux et celles qui n'ont pas cru bon de solliciter un autre mandat. Je pense qu'il faut remercier ces gens pour tout le travail qu'ils ont fourni à leur collectivité. En même temps, il faut remercier tous ceux et celles qui ont accepté de solliciter un mandat. Même s'ils n'ont pas nécessairement été reconnus par l'électorat, il faut au moins reconnaître toute la démarche qu'ils ont faite pour que la démocratie s'applique et puisse continuer d'exister. À tous ces gens, merci.

En même temps, je voudrais féliciter tous ceux et celles qui ont été élus et leur souhaiter un mandat fructueux et productif dans le respect de la démocratie et de la volonté populaire. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Jonquière. Comme il n'y a pas d'autres interventions, je vais donc mettre aux voix la motion présentée par le ministre des Affaires municipales, qui se lit comme suit: "Que l'Assemblée nationale félicite tous ceux et celles qui furent élus au sein des différents conseils municipaux lors des élections tenues les 1er et 2 novembre et remercie ceux et celles qui ont accepté de se présenter ou qui se sont retirés après plusieurs années au service de leurs concitoyens et concitoyennes." Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. Ceci met fin aux motions sans préavis.

Nous allons maintenant aux avis touchant les travaux des commissions. M. le leader adjoint du gouvernement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lefebvre: Mme la Présidente, j'avise cette Assemblée que demain, le jeudi 12 janvier 1987, de 10 heures à 12 h 30, à la salle du Conseil législatif, la commission de l'aménagement et des équipements procédera à l'étude détaillée du projet de loi 29, Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement. À la salle 101 de l'édifice Pamphile-Le May, la commission des affaires sociales procédera à l'étude détaillée du projet de loi 63, Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires sociales. C'est tout, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le leader adjoint du gouvernement.

J'aimerais aviser cette Chambre que la séance qui était prévue pour le jeudi 10

novembre 1987, de 10 heures à 12 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau, afin de vérifier les engagements financiers du ministère des Approvisionnement et Services, est annulée et reportée à une date ultérieure.

Ceci met fin aux avis touchant les travaux des commissions. Nous allons maintenant passer aux renseignements sur les travaux de l'Assemblée. M. le leader de l'Opposition, renseignements touchant les travaux de l'Assemblée.

M. Gendron: Mme la Présidente, j'ai juste une question. Je ne sais pas si le leader adjoint est en mesure d'indiquer à cette Chambre si le leader du gouvernement lui aurait communiqué l'information selon laquelle nous aurions une commission parlementaire sur la loi 59, Loi modifiant la Loi sur le cinéma, dont on a discuté cet avant-midi. Vous n'avez pas cette information?

La Vice-Présidente: M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: Non, je regrette, Mme la Présidente, je n'ai pas l'information. Je pourrai m'enquérir et informer le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gendron: Je souhaiterais que le leader adjoint du gouvernement puisse me fournir cette information.

Motion proposant que l'Assemblée demande au gouvernement de cesser de pénaliser les agriculteurs et les agricultrices

La Vice-Présidente: Ceci étant dit, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. Nous avons une motion présentée par le député de Laviolette, en vertu de l'article 97 de nos règlements, qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée demande au gouvernement libéral de cesser de pénaliser les agriculteurs et les agricultrices du Québec par des politiques contraires à leur intérêt."

Avant de reconnaître le député de Laviolette, j'aimerais informer cette Chambre qu'il y a eu une rencontre entre les leaders des deux formations politiques concernant le partage du temps et celui-ci sera partagé de la façon suivante: également de part et d'autre, mais sans limite de temps pour chaque intervenant. Là-dessus, je suis prête à reconnaître M. le député de Laviolette.

M. Jean-Pierre Jolivet

M. Jolivet: Merci, Mme la Présidente. J'ai eu l'occasion, ce midi même, de rencontrer des jeunes étudiants à l'Université Laval et de faire un peu le bilan que je ferai cet après-midi eu égard au fait que

nous crayons que le gouvernement actuel, et de façon plus particulière le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec, a pris et continue à prendre des décisions qui, à notre avis, sont contraires à ce que souhaitent les agriculteurs et les agricultrices du Québec.

Je vous le dis d'avance, je ferai une partie de mon discours, mais très brève, sur toute la question du libre-échange, mais je laisserai - puisque cette motion continuera la semaine prochaine - à mon collègue, le député de Bertrand, d'être celui qui interviendra pour l'Opposition, pour montrer que sur toute la question du libre-échange, il y a eu, de la part du gouvernement en place, des décisions qui, elles aussi, vont à l'encontre des aspirations de l'ensemble du monde agricole au Québec.

Depuis deux ans, le gouvernement libéral a pris certaines décisions et je suis convaincu, à la suite de la tournée que j'ai faite au Québec lors de l'opération que nous avons appelée grandes oreilles... Cette opération m'a permis d'être sensibilisé par beaucoup de personnes individuellement, par des organismes, par des syndicats, par des gens qui, de près ou de loin, disent qu'effectivement ce n'est pas si rose que semble vouloir le démontrer le ministre actuel.

Prenons, par exemple, toute la question de la privatisation de la Raffinerie de sucre du Québec. Tout d'abord, il faut dire que c'est un gâchis que cette vente, que cette privatisation à rabais. On sait que le groupe Lantic Sugar de Toronto a obtenu, par cette transaction, des avantages considérables, que des contrats de la raffinerie de sucre avec Métro-Richelieu et Provigo ont été faits. On se souviendra que Lantic a acquis la marque de commerce Marie perle et les contrats de vente garantis à la raffinerie avec Provigo et Métro Richelieu ainsi qu'un contrat d'exploitation de 20 000 000 \$ sur le marché américain. On s'aperçoit que c'est un quasi-monopole de la production de sucre dans l'est du Canada sans compter bien entendu l'ensemble de tous les avantages fiscaux obtenus par Lantic, par l'intermédiaire de cette transaction.

Et, quoi dire, Mme la Présidente, au sujet du taux d'intérêt préférentiel? On regarde cette transaction et on s'aperçoit finalement que ce sont les producteurs qui ont perdu et qui, dans certains cas, continuent à perdre. Le ministre de l'Agriculture et le ministre responsable de la privatisation disaient, en mars 1986, avoir vendu la raffinerie au prix de 50 000 000 \$, soit 10 000 000 \$ comptant et 40 000 000 \$ par un prêt consenti à un taux préférentiel de 10 % remboursable par Lantic à partir de 1993.

Près d'une année plus tard, c'est-à-dire cette année, en janvier dernier, on apprenait

de ces mêmes ministres que ce n'est plus 50 000 000 \$ mais 42 300 000 \$ que le gouvernement a finalement obtenus. Ce n'est plus, non plus, comme on le disait 10 000 000 \$ mais 2 300 000 \$ qu'on a dû, de la part de la compagnie Lantic, verser comptant. Une grosse différence ça, Mme la Présidente. Et quant au prêt de 40 000 000 \$, Lantic bénéficie d'avantages considérables, puisque le taux d'intérêt préférentiel prévu initialement de 10 % est ramené à 8,5 %.

(16 h 40)

Il faut rappeler aussi que les producteurs de betteraves à sucre ont dû attendre plusieurs mois avant d'être indemnisés. On n'a qu'à regarder ce qui se passe, Mme la Présidente, avec des gens qui ont un contrat de signé mais qui doit être prévu par décret; le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu indique qu'actuellement aucune décision n'a été prise. Des gens perdent de l'argent tous les jours parce qu'il ne prend pas ses décisions. On voit des gens qui ont dû attendre pour être indemnisés et qui ont eu des difficultés par le fait même. Ils se sont recyclés, pour l'essentiel, dans le maïs-grain et ils doivent recourir pour sumager au régime d'assurance-stabilisation. Je l'ai mentionné au ministre, au cours d'une commission parlementaire, je lui ai rappelé. Il m'a dit que des contacts ont été faits, mais aucune décision n'a été prise dans deux dossiers.

Le premier, c'est le projet Agrivégétal. Le projet qui est proposé au ministre par ce groupe est un projet de relance des installations de la raffinerie, axé sur la production de fibres végétales destinées à l'industrie alimentaire. Au mois d'août, ce groupe demandait au ministre une subvention de 85 000 \$ pour faire des études de faisabilité. Malgré les rencontres qu'il a eues jusqu'à maintenant, le groupe n'a pas eu de réponse. J'ai eu une discussion avec le ministre il y a à peu près trois semaines, où il me disait que c'était en discussion, mais que les décisions n'étaient pas encore prises. Il va falloir que le ministre prenne une décision le plus rapidement possible dans ce dossier et, à la suite de ces discussions, peut-être que les gens n'auront pas besoin des installations de la raffinerie, mais, au moins, ils auront l'assurance de la vérification de la faisabilité de leur projet.

Il y a aussi la maïserie montérégienne qui, elle aussi, est représentée par un groupe et qui demande de l'aide au ministre. On s'aperçoit que dans ce dossier aucune décision n'est prise. Pendant ce temps-là, cependant, le gouvernement a repris possession des bâtiments de la raffinerie et du terrain dont les coûts d'entretien s'élevaient à plus de 1 200 000 \$ par année.

D'un autre côté, le gouvernement n'a aucunement fait connaître, par l'inter-

médiaire du ministre, tous les détails du contrat de vente à Lantic. Le ministre de l'Agriculture n'a toujours pas réussi à concrétiser un projet de relance des installations de la raffinerie. Les citoyens de cette région espèrent toujours ce projet de relance tant annoncé, ces mêmes citoyens, à qui le candidat libéral de cette région - on se souvient - avait proclamé aux dernières élections que la raffinerie de sucre ne fermerait pas ses portes, parole donnée. On se souvient, le député de Verchères l'a souvent répété, ici en cette Assemblée, des promesses qui avaient été faites sur le dépliant qui avaient été répétées dans des assemblées par le candidat libéral, lors de l'élection de 1985. Nous croyons que le ministre doit livrer la marchandise concernant le plan de relance des installations de la raffinerie de sucre.

Un deuxième sujet: toute la réforme des programmes d'aide. En avril dernier, le ministre annonçait en se pêtant les bretelles une réforme des programmes d'aide du ministère. Il disait: Voilà quelque chose d'important. Il nous informait que la réforme diminuait de façon importante le nombre de programmes d'aide, de 70 à 7, à l'intérieur desquels, cependant, on retrouve une trentaine de volets. J'expliquais cela aux jeunes de l'Université Laval, ce midi, en leur disant: Le ministre s'est vanté de diminuer le nombre de programmes, sauf qu'on retrouve dans les volets les anciens programmes placés autrement. Ce qui est encore pire, c'est qu'on fait fi de l'aide automatique qui était accordée et qui permettait aux agriculteurs du Québec de pouvoir bénéficier de programmes. On a resserré l'ensemble des critères d'admissibilité et on a en même temps diminué les montants d'argent, de telle sorte qu'on se retrouve actuellement avec des programmes qui ne fonctionnent pas, des programmes qui ne sont pas utilisés.

Une question que l'on posait au ministre: Qu'est-ce que vous allez faire avec l'ensemble de l'argent disponible des programmes qui n'ont pas fonctionné? Le ministre nous répondait: J'ai l'intention de les réutiliser en agriculture dans les programmes qui fonctionnent. On se pose de sérieuses questions, les gens s'en posent. Lors de mes contacts avec eux dans le Québec, ils me l'ont dit de la même façon que je vais le dire ici cet après-midi, Mme la Présidente: On sait où le ministre a pris l'argent pour la question des pistes de courses. 25 000 000 \$ sur 5 ans, à raison de 5 000 000 \$ par année. Cela veut dire que les programmes qui n'ont pas fonctionné pour les besoins de l'agriculture ont été utilisés à d'autres fins et on s'aperçoit, par le fait même, que le ministre cache une intention réelle qui lui a été dictée par le président du Conseil du trésor qui disait: organise-toi

pour que des programmes ne soient pas demandés et s'ils ne sont pas demandés on pourra dire: il faut les faire disparaître, s'ils ne sont pas nécessaires. Et parce qu'ils ne sont pas nécessaires, en les faisant disparaître, on élimine des programmes dont les gens ont besoin actuellement et pour lesquels, malheureusement, le ministre semble avoir une oreille non-attentive.

Donc, finie l'aide automatique. Désormais, le producteur devra justifier son projet sur la base d'un net resserrement des normes d'admissibilité. La mise en oeuvre de cette réforme semble connaître des difficultés réelles et ça, comme je vous l'ai dit, Mme la Présidente, j'ai pu le constater lors de ma tournée dans le Québec mais aussi par l'intermédiaire des associations qui représentent les intérêts de divers syndicats.

Le ministre nous confirmait ces difficultés en quelque sorte puisqu'il nous confiait, lors de l'étude des engagements financiers de son ministère, le 10 septembre dernier, qu'il délèguait son sous-ministre à la production et aux affaires régionales pour rencontrer en région les producteurs et les agronomes afin d'évaluer les améliorations à apporter aux nouveaux programmes.

En fait, le principal problème de la réforme se résume essentiellement à la diminution de l'implication financière du ministère, laquelle passe de 40 % à 30 % des coûts des travaux ou d'un projet dans la plupart des programmes, laissant à ce moment 70 % des coûts aux producteurs.

De plus, le resserrement des critères d'admissibilité et des obligations à rencontrer pour le producteur dissuade bon nombre de producteurs à recourir aux nouveaux programmes.

Si je le disais sans tenir pour acquis ce que disent les gens dans le milieu, mais voici des articles de journaux qui le disaient: "Porc et nouveaux programmes: Beaucoup de producteurs ne pourront en profiter." Dans **Le Soleil**, on annonçait: "Pagé annonce la fin des subventions automatiques. Le président de l'UPA satisfait."

Je posais la question au président, M. Jacques Proulx, à savoir s'il était, à cette époque, au mois de mars 1987, satisfait et s'il l'était encore. On lui posait cette question au mois d'août. On a eu la chance de le rencontrer et de discuter avec lui et il nous a répondu: Ce que je disais à l'époque, c'est que j'étais content qu'on diminue le nombre de programmes et qu'on régionalise aussi même l'ensemble de certains programmes en donnant plus de pouvoirs de décision au niveau régional. Mais il m'a dit, et je le répète: Malheureusement, les fruits qui résultent de la diminution des programmes ne sont pas ceux qu'on pensait avoir lorsqu'on disait notre satisfaction au mois de mars et aujourd'hui, on se retrouve avec ceci: "Réactions des régions

périphériques - Le nouveau programme de Pagé ne comblera personne."

On se retrouve donc avec des programmes qui, malheureusement, en aucune façon ne touchent de façon tangible les gens dans le milieu agricole. Le ministre doit donc sans délai, au lieu de se désengager comme il le fait, au lieu de prendre des décisions contraires à tous les intérêts des agriculteurs et agricultrices, refaire ses devoirs afin d'éviter que des producteurs, faute d'incitatifs financiers adéquats, renoncent à entreprendre des travaux importants pour la consolidation ou le développement de leur entreprise. Il doit mettre fin à cette tentative que je trouve raffinée de désengagement de l'État dans des programmes qui ont fait en sorte, au cours des années, que le monde agricole évolue.

On s'en souviendra, ce ministre a dit en arrivant que son gouvernement, alors qu'il était dans l'Opposition, comme membre de l'Opposition, a été contre le zonage agricole, contre les programmes permettant l'autosuffisance au Québec. En conséquence, on ne peut pas être surpris des décisions qu'il a prises mais on doit lui demander de faire marche arrière. On doit l'inviter à s'assurer qu'il ne prend pas des mesures qui vont à l'encontre des besoins du monde agricole. (16 h 50)

Un autre dossier dont j'ai eu l'occasion de parler avec le ministre, mais pour lequel je n'ai pas eu de réponse adéquate, c'est toute la question des faillites des petits abattoirs. Si c'était à une seule place, je dirais peut-être que ce sont de mauvais administrateurs. Mais, malheureusement, ce n'est pas à une seule place que le problème des abattoirs se fait sentir.

Dans ce secteur des abattoirs, les faillites se multiplient depuis quelques mois. Le ministre nous avait donné des réponses nous disant qu'il prendrait des décisions, mais on semble s'apercevoir que les décisions ne portent pas fruits. Ce phénomène pénalise bon nombre de producteurs qui attendent d'être remboursés pour la livraison de boeuf non payée par les responsables de ces abattoirs. Les députés de ma région qui sont ici présents doivent certainement connaître les problèmes que les gens ont vécus et vivent encore, dans le comté de Saint-Maurice en particulier, pour avoir envoyé, et ils doivent continuer de le faire - j'expliquerai pourquoi tout à l'heure - leur bétail dans le secteur de la Beauce en sachant que pour le moment il y a des risques de faillite. Les faillites des Abattoirs Charlemagne Inc., et de Viandes Lépine Inc., ont produit des pertes de 125 000 \$ pour treize producteurs de bovins dans les régions de Laurentides-Lanaudière, de la Mauricie et de Saint-Hyacinthe.

J'explique la réponse que le ministre m'a donnée. Dans le fond, elle est logique,

mais il va falloir qu'il prenne une décision. Il dit: Si les gens n'envoient pas leur bétail à l'abattoir, l'abattoir n'aura pas l'achalandage voulu pour fonctionner convenablement. S'il n'a pas l'achalandage voulu, il risque de faire faillite. Pour empêcher la faillite, il faut donc continuer, même si actuellement il y a des gens qui ont 125 000 \$ non payés, d'envoyer le bétail à l'abattoir. Plus ils en envoient sans être sûrs de ce qui va se produire, plus à ce moment ils augmentent la perte à encourir si jamais il y a faillite.

Vous savez qu'en vertu de la loi fédérale C-25, Mme la Présidente, vous en êtes consciente aussi, les gens qui sont prioritaires quant au remboursement, souvent, ce ne sont pas l'agriculteur et l'agricultrice, mais l'ensemble des financiers, banques et autres.

Les Abattoirs Nord-viande et l'abattoir de La Sarre ont aussi fermé leurs portes. Pendant ce temps, le ministre tarde à agir. Qu'est-ce qui arrive à l'abattoir coopératif de La Sarre? Mon collègue d'Abitibi-Ouest en a parlé lorsqu'il a rencontré le ministre à la commission parlementaire des engagements financiers. Il a fait mention de ces problèmes. La Coopérative des services agricoles d'Abitibi-Ouest a fermé le 8 septembre dernier l'abattoir de La Sarre: un déficit accumulé de 700 000 \$ depuis son ouverture en 1982, dont 95 000 \$ pour l'année 1987. Cause: volume d'abattage insuffisant dû à un approvisionnement déficitaire.

Les prix élevés payés à Montréal incitent les producteurs de bovins d'Abitibi à y écouler leur production. Vous savez, Mme la Présidente, vous connaissez l'enchère électronique et c'est dans ce sens que le bétail peut voyager à travers le Québec. Quand on a un meilleur prix, on l'envoie là où il doit être envoyé. C'est dans ce sens qu'il y a des problèmes qui surgissent dans les régions périphériques. On y abattait 50 têtes par semaine alors que le seuil de rentabilité s'établissait à 100 têtes. Par le fait même, la façon de non-agir du ministre a fait perdre douze emplois.

Le ministre, nous a-t-il dit, entend proposer un système universel de garanties de paiement applicable à l'ensemble des productions. Nous sommes pour le principe d'un tel système. Cependant, cela ne réglera en rien la situation des producteurs qui risquent actuellement de perdre leur chemise si les responsables des abattoirs acculés à la faillite ne les remboursent pas pour leurs livraisons de bestiaux non payées avant la fermeture.

Je vous donne un autre exemple: l'abattoir de Bouvillons Canada Inc., de Saint-Georges de Beauce. Le transfert de titres importants concernant les actionnaires de cet abattoir a eu pour résultat qu'une pétition de faillite a été déposée par des

créanciers. Les créances dues aux producteurs s'élèvent à 225 000 \$. Les producteurs, malgré des comptes à payer qui leur sont dus, doivent continuer d'approvisionner l'abattoir sinon l'abattoir déclarera faillite.

Aux problèmes de gestion interne entre les actionnaires s'ajoute celui de la difficulté des garanties d'approvisionnement. À la suite d'un jugement de la Cour supérieure du 24 août 1987, l'abattoir est protégé contre ses créanciers pendant 90 jours, soit jusqu'au 24 novembre courant. C'est proche, Mme la Présidente, et le ministre n'a pas pris de décision et nous ne sommes pas sûrs qu'il en prendra pour permettre aux agriculteurs et aux producteurs d'être assurés de ne pas perdre d'argent.

Jusqu'à-là l'abattoir fonctionne sous une nouvelle administration ayant pour mandat de réorganiser la structure financière et administrative de l'entreprise en vertu de la Loi sur le paiement des créanciers. On espère que le ministre prendra des décisions pour empêcher que cet abattoir ne ferme et ne paie pas ceux qui actuellement y envoient leurs bovins.

On va répéter quelle était la position de la Fédération des producteurs de bovins du Québec sur la question. Elle recommandait la mise en place d'un régime spécifique et particulier de garantie de paiement pour les producteurs et ce dans les meilleurs délais. La fédération considérait et considère toujours que la mise sur pied du système d'enchères électroniques n'a aucune incidence sur les faillites de Nord-viande, de l'Abattoir coopératif de La Sarre ou des difficultés financières de Bouvillons Canada inc. Pour M. Gaétan Bélanger, secrétaire de la fédération, le comité sur la commercialisation des viandes est mal engagé. Il met l'accent sur l'aspect sanitaire en soulignant l'importance d'analyser en profondeur la normalisation du secteur des abattoirs.

Quant à la position de l'UPA, elle est aussi connue. Elle demande la tenue d'une enquête publique sur la gestion des Abattoirs de bovins étant donné les subventions qu'ils reçoivent de l'État à titre d'aide à la modernisation des installations d'abattage au Québec. Ils préconisent l'instauration d'un régime global et universel de garantie de paiement pour l'ensemble des productions.

La position du ministre est aussi connue. Il est favorable à la mise en place d'un système universel de garantie de paiement touchant l'ensemble des productions agricoles et il indique que ce fonds d'assurance sera financé par des contributions des agriculteurs et des acheteurs. Le gouvernement injectera aussi des fonds pour le démarrage du système.

Nous espérons qu'il déposera son projet de loi pour qu'on puisse en discuter dans les

plus brefs délais. Nous espérons qu'il est conscient que ce fonds bénéficiera surtout aux producteurs horticoles et à ceux du secteur bovin. Mais il reste que dans le cas des abattoirs, il est important qu'il prenne une position.

Je terminerai par un bref mot sur la question de l'accord du libre-échange - puisque mon temps s'écoule et est sur le point de se terminer - en vous disant que sur ce sujet, si j'avais le droit et j'ai le droit de le dire ici au moins pour le gouvernement fédéral, je dirais que le ministre fédéral a menti à l'ensemble du secteur agricole, mais vous le savez que j'ai le droit de le dire pour le fédéral. Je n'ai pas le droit de le dire pour le ministre ici en face, mais je n'en pense pas moins...

M. Lefebvre: Mme la Présidente...

La Vice-Présidente: Question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Lefebvre: Je pense que je n'ai pas à expliquer la raison de mon intervention. Vous avez très bien saisi ce que le député vient de dire et je vous demande de lui intimer l'ordre de retirer ses propos vis-à-vis du ministre de l'Agriculture du Québec. Quant à ce qui se passe au fédéral, il a peut-être raison, c'est son problème.

Une voix: Fédéral?

La Vice-Présidente: Là-dessus, M. le député de Laviolette, vous savez qu'en vertu des règlements de cette Chambre on ne peut pas faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement. Or, en laissant supposer que vous n'en pensez pas moins, vous le faisiez indirectement. Je vous demanderais, M. le député de Laviolette, de retirer vos paroles et cela sans commentaire.

M. Jolivet: Je les retire. Je me suis trompé. J'aurais voulu dire que j'étais d'accord avec M. Jacques Proulx quand il dit: Les politiciens ont menti. Ce n'est pas moi, c'est lui qui le dit.

M. Lefebvre: Mme la Présidente...

M. Jolivet: Ce n'est pas moi, Mme la Présidente. C'est écrit en toutes lettres.

M. Lefebvre: Question de règlement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Lefebvre: Mme la Présidente, vous venez, dans votre décision, de souligner au député qu'il ne peut pas faire indirectement ce qu'il n'a pas le droit de faire directe-

ment. C'est exactement ce qu'il vient de faire à nouveau. Il vient de récidiver. Mme la Présidente, je vous demande à nouveau de lui demander de s'excuser, de retirer ses propos vis-à-vis du ministre de l'Agriculture du Québec.

M. Jolivet: Mme la Présidente...

La **Vice-Présidente**: Sur la même question de règlement?
(17 heures)

M. Jolivet: Non, je vais vous dire, Mme la Présidente, que j'ai simplement cité un texte. Si vous voulez que je retire le texte, je peux bien le retirer, mais il est écrit. Quant à moi, je n'ai simplement que confirmé ce que dit le... Ce n'est pas moi qui le dis, Mme la Présidente, je le montre, ce n'est pas moi qui le dis. Je dois vous dire simplement, Mme la Présidente, que le ministre qui était présent à l'exposition de Saint-Barnabé disait, en juillet 1986: "Le ministre Pagé s'élève contre un projet de libre-échange".

M. Lefebvre: Mme la Présidente...

La **Vice-Présidente**: Sur une question de règlement, M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Lefebvre: ...le député de l'Opposition, Mme la Présidente, ne vous a pas donné la chance de rendre votre décision. Alors, je résume. On ne peut pas, en partant d'un texte, dire ce que le député vient de dire, à savoir: Je suis d'accord avec ce que dit M. Proulx, à savoir que... Il pourrait dire: M. Proulx a dit telle chose, sans autre commentaire.

La **Vice-Présidente**: Là-dessus, j'inviterais le député de Laviolette à vouloir bien respecter l'article 35, paragraphe 8 de notre règlement. Je sais que, M. le député de Laviolette, en tant qu'ancien vice-président de cette Chambre, vous allez faire en sorte que le règlement soit respecté. M. le député de Laviolette.

M. Jolivet: Comme ancien président ou vice-président de l'Assemblée nationale, Mme la Présidente, je comprends la position dans laquelle vous êtes placée. Ce que je dis, ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Proulx qui l'a dit. Je fais simplement dire cela. Donc, si vous voulez que je retire le fait que je le pense, je le penserai profondément, si je le veux, mais je ne le dirai pas. Cependant, ce que je vous dis, c'est que le ministre Pagé... C'est écrit ici: Le ministre Michel Pagé s'élève contre le projet de libre-échange. Entre le moment où il s'est élevé et le moment présent, on a le même projet devant nous. Je vous dis, Mme la Présidente, qu'un

de mes collègues aura l'occasion d'en parler davantage, le député de Bertrand. Effectivement, je crois que dans le cas du libre-échange, les agriculteurs ont l'impression qu'on ne leur a pas dit toute la vérité et dans ce contexte-là, ils ne savent pas vraiment si oui ou non cela va être bon pour eux, mais ils sentent que ce ne sera aucunement bon pour eux.

Dans ce sens, Mme la Présidente, je demande au ministre de réviser sa position et de regarder avec attention ce que les gens du secteur agricole ont à dire parce que nous croyons qu'ils ont raison. Le projet de libre-échange est néfaste pour eux, tel que proposé. Je laisserai à d'autres le soin de continuer ce débat, Mme la Présidente, merci.

La **Vice-Présidente**: Merci, M. le député de Laviolette. M. le député de Frontenac et leader adjoint du gouvernement.

M. Roger Lefebvre

M. Lefebvre: Merci, Mme la Présidente. J'aurais espéré entendre de la bouche du nouveau critique de l'Opposition en matière agricole des propos plus articulés, plus positifs, plus dans le sens que ce que l'on dit bêtement, à savoir qu'on veut collaborer avec le gouvernement à établir des politiques intéressantes et fructueuses pour les agriculteurs du Québec. Contrairement à ce qu'on dit, on nous présente aujourd'hui une motion où, de façon un peu cavalière, on prétend que le gouvernement du Québec volontairement adopterait des lois dans le but de pénaliser les agriculteurs. Il faut quand même avoir un peu pas mal de toupet pour amener devant l'Assemblée nationale des débats de cette nature-là après - on aura l'occasion d'en reparler, Mme la Présidente - nous avoir laissé le bilan que l'on connaît en 1985.

Si l'Opposition nous disait dans une motion de cette nature, "on souhaiterait que le gouvernement du Québec adopte des politiques positives pour l'ensemble du commerce agricole au Québec", on comprendrait que l'Opposition joue son rôle. Mais de prétendre qu'il ne s'est rien fait ou encore pire, Mme la Présidente, que toutes les lois adoptées par le nouveau gouvernement depuis décembre 1985, l'ont été dans le but de pénaliser les agriculteurs, je ne comprends pas une telle attitude de la part d'un critique de l'Opposition.

J'aimerais, Mme la Présidente, vous résumer très rapidement ce que le gouvernement a fait depuis décembre 1985. On sait que l'industrie de l'agro-alimentaire au Québec représente... et si le député de Laviolette l'ignore, son voisin de gauche le sait très bien, pour avoir travaillé dans ce dossier au cours des dix ou douze dernières

années. Malheureusement, on a décidé qu'il n'avait plus la compétence même pour critiquer le gouvernement, alors on l'a remplacé par le député de Laviolette. J'inviterais le député de Laviolette à s'informer auprès du député de Lévis. L'agro-alimentaire représente un chiffre d'affaires de tout près de 13 000 000 000 \$ au Québec, et cela crée, directement ou indirectement, soit dans le secteur de l'agriculture comme tel ou dans le secteur de la restauration, environ 400 000 emplois. Il y a donc 400 000 emplois qui sont générés directement par l'industrie de l'agro-alimentaire au Québec. On n'a pas à insister sur l'importance que représente une telle activité économique. On l'a compris et on agit en conséquence.

Le responsable de l'agriculture au Québec a abordé le dossier de façon calme, posée, dans une démarche de discussion, de dialogue avec le monde agricole, avec les producteurs, les agriculteurs eux-mêmes et aussi, évidemment, les représentants qui ont la responsabilité de parler au nom des agriculteurs et des agricultrices. Je pense évidemment aux gens de l'Union des producteurs agricoles, les dirigeants de l'UPA. Ce dialogue s'est fait, comme je l'ai souligné tout à l'heure, de façon calme, posée. Cela a donné des résultats et c'est public. La relation entre les dirigeants de l'UPA et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député de Portneuf sont excellentes. Il y a eu et il y aura encore, au cours des prochaines années, des discussions sévères dans certaines circonstances mais, comme on l'a vu dans le dossier de la margarine, des discussions qui donnent des résultats très positifs. Et on le voit également, au moment où l'on se parle, contrairement à ce qu'a dit le député de Laviolette, dans le dossier du libre-échange. J'aurai l'occasion de revenir là-dessus tout à l'heure, Mme la Présidente.

Qu'est-ce qu'on a fait depuis 1985? Qu'a fait le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en termes de législation? Dès la prise du pouvoir - on a été élu le 2 décembre 1985 - on a fait adopter la Loi modifiant la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles. Cette loi était la conséquence d'un engagement électoral qu'on avait pris, à savoir porter la prime d'établissement, pour les jeunes agriculteurs et agricultrices, de 8000 \$ à 15 000 \$. Dès la fin de l'année 1985, dans les deux ou trois semaines qui ont suivi la prise du pouvoir, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a présenté pour adoption - et elle a été adoptée très rapidement - une exception à la Loi sur la pharmacie.

Je veux démontrer que dans les quelques jours qui ont suivi la prise du pouvoir par le Parti libéral, déjà le titulaire

de l'Agriculture était à la tâche et avait en tête des projets de loi qui se sont concrétisés.

L'année 1986, évidemment, a vu, au cours des mois et des semaines, des débats très intéressants en matière agricole. Le député de Lévis, qui me regarde en souriant, a eu l'occasion de critiquer les projets de loi déposés par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, mais dans certains cas, dans de très rares cas, le député de Lévis a félicité le ministre. Il me dit: Jamais! Je lui ai tendu une perche, il aurait pu me démontrer qu'à l'occasion, il aurait pu faire preuve d'objectivité, d'intelligence, de sagesse. Il continue à dire que jamais le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, depuis 18 mois, n'a posé un seul geste profitable aux agriculteurs. Évidemment, ce sera à la population à évaluer le jugement de l'ex-critique de l'agriculture. On ne peut pas tout faire bien et parfaitement, mais on ne peut pas non plus tout faire mal, c'est impossible, M. le député de Lévis.

Qu'est-ce qu'on a fait en 1986? Loi 69, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Loi 71, Loi modifiant la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles. Loi 83, Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec. (17 h 10)

Alors, on a parlé tout à l'heure de la mauvaise administration du présent gouvernement. J'aimerais vous parler de la Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec. Au moment où on a adopté cette loi, j'aimerais vous dire un peu ce qui se passait à l'époque. Le député de Lévis s'en souviendra, c'est lui qui avait procédé, dans le temps, à l'achat de la raffinerie de sucre en question. Mme la Présidente, au moment où on a décidé qu'assez c'était assez, il y avait un déficit d'accumulé - situons-le en mars 1986 - en mars 1986, un déficit accumulé - et c'était la bonne administration péquiste - de 28 000 000 \$. Raffinerie de sucre du Québec: déficit accumulé, en mars 1986, de 28 000 000 \$. C'étaient des deniers publics. Cela coûtait bon an, mal an, pour administrer ce canard boiteux de l'ancien gouvernement, ça coûtait à l'État du Québec environ 1 000 000 \$ par mois. La perte annuelle se situait entre 10 000 000 \$ et 12 000 000 \$.

Et, Mme la Présidente, au moment où le gouvernement du Québec, le nouveau gouvernement du Québec est intervenu, la situation, concrètement, était la suivante: le coût de production d'une livre de sucre était de 0,42 \$, alors que le prix vendant était d'environ 0,12 \$. C'est donc dire qu'à chaque livre de sucre que le gouvernement du Québec, par le biais de sa propriété, la raffinerie, à chaque livre vendue, le contribuable du Québec perdait 0,30 \$.

C'étaient, tout comme dans Québec, tout comme dans la Société nationale de l'amiante, les gestes posés par un gouvernement qui a tout le temps pris ses rêves pour des réalités et cela a coûté des centaines de millions à l'État du Québec. Alors, c'est pour ça que le ministre, le député de Portneuf, a jugé bon d'intervenir très rapidement dans ce dossier.

Je passe rapidement, Mme la Présidente. La loi 117, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la protection sanitaire des animaux. On se souvient que cela a provoqué des débats très intéressants, cette loi-là. La Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole. Grâce à l'intervention du nouveau titulaire de l'Agriculture, on a modifié l'article 31 de cette loi afin de prolonger le privilège, privilège qui avait été accordé par l'ancien gouvernement, qui devait s'éteindre le 31 décembre 1986. L'année 1987, Mme la Présidente, la loi 38, Loi sur la transformation des produits marins. La loi 86, Loi abrogeant la Loi sur la société du parc des expositions agro-alimentaires. Le député de Lévis s'en souviendra de celle-là. La loi 133, Loi modifiant la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés. La loi 134, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. Pour un gouvernement qui n'a rien fait, je trouve qu'on a bougé pas mal. La loi 146, Loi modifiant la Loi sur les grains et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.

J'arrive, Mme la Présidente, au fameux dossier de la margarine. Évidemment, la première déclaration - je m'en souviendrai - du député de Laviolette comme critique en matière agricole, c'était qu'il était contre le libre-échange. Et, si je me souviens bien, il a dit également qu'on faisait erreur dans le dossier de la coloration de la margarine. Alors, dans les deux dossiers, il se sera trompé. Dans le dossier de la margarine, la preuve est déjà faite. On sait, Mme la Présidente, quelles ont été les conséquences fantastiques pour les producteurs de lait que cette intervention du gouvernement du Québec.

Depuis dix ans et un peu plus, l'ancien titulaire du dossier de l'agriculture au Québec n'a jamais eu le courage de faire ce que nous avons fait. Après à peine 16 ou 17 mois, le ministre Pagé a fait ce que vous vous n'avez jamais voulu faire, le député de Lévis, et on vous le demandait à cor et à cri. Vous vous souviendrez que l'UPA vous demandait d'intervenir, vous n'avez jamais eu le courage de le faire. Nous, on l'a fait en 15 ou 16 mois.

Des voix: ...

La Vice-Présidente: À l'ordre!

M. Lefebvre: 48 000 agriculteurs regroupés à l'intérieur de l'UPA ont applaudi lorsque le ministre Pagé est intervenu dans ce dossier-là. Pourquoi ont-ils applaudi? Pourquoi ont-ils applaudi? À cause des conséquences que l'on connaît maintenant et que je vais résumer: 46 000 000 de kilos de lait en plus, production additionnelle; 300 fermes additionnelles, 10 000 vaches de plus en production. Je comprends que vous ne le sachiez pas, M. le député de Lévis, je comprends que vous ne le sachiez pas, vous ne vous étiez jamais donné la peine d'évaluer ce dossier. Cela représente un minimum de 500 emplois nouveaux, créés dans le secteur de l'agriculture.

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, les margariniers sont d'accord avec l'intervention du gouvernement. C'est M. Lebon qui parle au nom de l'Association des margariniers qui dit en résumé: Le débat sur la margarine et le beurre aura certainement eu des effets très positifs en faveur de notre produit. C'est M. Lebon qui dit cela. On a fait d'une pierre deux coups. On a satisfait 48 000 agriculteurs et les margariniers sont heureux. Tout cela a produit des effets positifs pour les deux produits.

M. le député de Lévis, je vous invite à prendre connaissance de la déclaration de M. Lebon. Ce n'est pas moi qui parle: "Ce n'est pas un débat que nous avons provoqué, mais il aura au moins permis de parler de notre produit et de faire des comparaisons avec le beurre, car autrement, il nous est interdit de faire toute référence au beurre." Le débat a permis aux margariniers de démontrer les qualités de leur produit. Ils en sont très heureux, très satisfaits. La consommation des produits laitiers - et vous le savez, M. le député de Lévis et j'imagine le critique officiel maintenant, le député de Laviolette - est en progrès de 1 % au Québec. Et vous savez ce que cela représente 1 %. C'est énorme. Une augmentation de cette envergure en si peu de temps ne s'est pas vue depuis de très nombreuses années. C'est le résultat du travail du député de Portneuf et titulaire de l'agriculture.

J'aimerais dire quelques mots sur un dossier qui est, évidemment, d'une importance capitale pour le monde agricole, le libre-échange. Contrairement à ce qu'a dit le député de Laviolette, qui ne sait pas de quoi il parle de toute évidence - il aurait eu intérêt à suivre les débats en commission parlementaire lorsqu'on a traité du libre-échange - tous les gens du monde agricole sont venus dire leurs inquiétudes, ce qu'ils pensaient du traité à être signé entre le Canada et les États-Unis. Et vous le remarquerez, leurs inquiétudes se sont atténuées au cours des dernières semaines, particulièrement, quant à la position du gouvernement du Québec relativement à l'agriculture dans le dossier du libre-échange.

Il y a eu des critiques sérieuses à l'endroit du titulaire fédéral du dossier de l'agriculture, M. Blais. Vous remarquerez que l'UPA, particulièrement, a été très modérée dans ses commentaires vis-à-vis le gouvernement du Québec. Pourquoi? Parce que, qu'il s'agisse de politique laitière, d'assurance stabilisation, d'offices nationaux, de commercialisation, de programmes de crédit agricole, de protection du territoire agricole - excellentes mesures passées sous l'ancien gouvernement, on est d'accord - et même de protection des consommateurs, tous ces programmes, qui représentent des millions de dollars d'investissements de la part de tous les citoyens du Québec impliqués dans le secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, tous ces programmes demeurent inchangés. Dans certains cas, ils sont même améliorés.

Ce n'est pas vrai que l'agriculture au Québec subira des effets négatifs si l'entente sur le libre-échange était mise en application. Ce n'est pas vrai. C'est carrément faux. La politique agricole québécoise est articulée autour de quatre grands volets qui sont les suivants et qui ne sont pas touchés par l'entente, d'aucune façon: La protection des ressources, en particulier celles du territoire agricole, l'accès aux sources de financement à des taux d'intérêt réduits à l'Office du crédit agricole, la protection des revenus des agriculteurs, l'assurance-récolte et des fluctuations des prix du marché, l'assurance-stabilisation et aussi des offices nationaux de commercialisation, l'aide financière et technique pour la mise en place des capacités de production et le développement des marchés internes et externes et aussi, évidemment, la protection des consommateurs, lorsqu'on parle de l'inspection dans le domaine de l'agriculture.
(17 h 20)

De tous ces grands volets. Cela a été clairement établi, démontré, prouvé, accepté par toutes les parties, aucun n'est remis en question ou menacé de quelque façon que ce soit par un accord de libre-échange et vous le savez de l'autre côté; vous devriez avoir la décence, si vous avez le respect que vous nous dites pour les agriculteurs et agricultrices du Québec, de le dire.

Vous avez là l'occasion de jouer vraiment un rôle positif. Dites donc la vérité à ceux que vous tentez de séduire. Dites-leur donc que l'agriculture au Québec ne sera pas touchée par un accord de libre-échange, bien au contraire!

Mme la Présidente, j'ai voulu très rapidement faire le tour de la question soulevée par cette motion farfelue de l'Opposition. Il est bien évident que, de notre côté, on votera contre sans aucune réserve. Il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans cette motion et demain on règlera le

problème. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Frontenac.

M. le député de Lévis.

M. Jean Garon

M. Garon: Mme la Présidente, l'Opposition présente avec raison une motion disant: "Que cette Assemblée demande au gouvernement libéral de cesser de pénaliser les agriculteurs et les agricultrices du Québec par des politiques contraires à leurs intérêts." La plus belle preuve a été faite par le député de Frontenac lui-même puisqu'il a dit à plusieurs reprises: Telle chose n'a pas été changée, telle politique n'a pas été changée, tel programme n'a pas été changé et les agriculteurs sont contents. On sait que dans les cas où cela n'a pas été changé, les producteurs agricoles sont contents des programmes qui ont été mis en place par l'ancien gouvernement...

M. Jolivet: C'est ça!

M. Garon: ...mais c'est dans les cas où vous avez changé les politiques qu'ils sont malheureux, qu'ils sont mécontents. Vous avez raison de dire que les agriculteurs étaient contents et heureux des politiques qui avaient été établies par l'ancien gouvernement. Dans trop de cas où le ministre a fait des changements, il s'est trompé.

Quand vous nous dites que la Loi sur la protection sanitaire des animaux a été une excellente loi, je le sais bien, le projet de loi a été déposé par notre gouvernement en juin 1985, mais n'a pu être adopté avant l'ajournement de sorte que le ministre l'a représenté en son nom et nous avons voté pour parce que c'était le projet de loi que nous avons présenté et qui est d'ailleurs dans les archives du gouvernement comme un projet de loi présenté par l'ancien gouvernement en juin 1985.

Que le député de Frontenac se tape la bedaine avec les lois de l'ancien gouvernement, on n'a pas d'objection à ça et on va prendre le compliment avec modestie sachant que c'est une bonne mesure qui avait été pensée par nous. Mais quand l'actuel ministre pense ses propres politiques, il s'agit de fermetures et d'abolition et il dit: On a fait telle loi et telle loi, la Loi sur le parc des expositions agro-alimentaires. C'est fantastique! C'était un article pour dire que le parc ne serait pas construit, que ce qui a été construit au coût de 10 000 000 \$ sous l'ancien gouvernement va rester construit et que les 30 000 000 \$ qui devaient être investis ne le seront pas. Ce n'est pas une grosse décision, c'est facile à prendre. C'est plus facile de détruire que de construire.

Quand il s'agit de la raffinerie de

sucre, il a dit: On a pris une belle décision. Oui, c'est une autre fermeture. Mais, en plus, on a réussi à faire un prêt de 43 000 000 \$ à intérêt privilégié à 1,5 % de moins que l'offre de 10 %, soit 8,5 %; 1,5 % de 40 000 000 \$, ça ne fait qu'un petit cadeau de 600 000 \$ par année pendant une dizaine d'années.

Vous savez que c'est plus élevé que le taux d'intérêt, le montant d'intérêt du montant capital total qui a été payé par l'entreprise qui n'a payé que 2 300 000 \$. En plus, un cadeau pas assez gros, on paie 100 000 \$ de cadeau à une entreprise qui est propriétaire d'une bâtisse qui n'appartient plus au gouvernement, on continue de payer l'entretien de 100 000 \$ par mois; 100 000 \$ par mois pour entretenir la raffinerie de sucre qui n'appartient plus maintenant d'aucune façon au gouvernement depuis le mois de septembre dernier.

Depuis quand, Mme la Présidente, payez-vous le ménage dans les maisons de vos voisins? Depuis quand payez-vous les réparations d'électricité et de plomberie dans les maisons de vos voisins? Le gouvernement, lui, paie 100 000 \$ par mois pour une entreprise qu'il a vendue. Il dit: Nous autres, on privatise, les amis. Drôle de privatisation! Et après avoir fait le contrat et avoir vendu la raffinerie, un mois et demi ou deux mois après, il payait les taxes pour les dix années à venir. Depuis quand le gouvernement doit-il payer les taxes d'une entreprise qui ne lui appartient plus? Il n'y a pas d'autre exemple dans l'histoire mondiale d'un tel contrat léonin où le gouvernement se fait faire complètement.

La Régie des grains a été abolie. Le comité de surveillance des étalons a été aboli. C'est le ministre qui détermine maintenant si un étalon peut accoupler une jument au Québec, avec un règlement adopté par le Conseil des ministres avec 84 critères, incluant la mesure entre les deux yeux. Je ne suis pas convaincu que c'est le principal critère pour établir la valeur d'un étalon. Mais le ministre veut mesurer les yeux des étalons au Québec et écrire cela sur des petits papiers.

Mais la véritable mesure du ministre, vous l'avez dans l'emploi dans le domaine agricole qui baisse de façon constante depuis l'arrivée du gouvernement libéral. En 1986 par rapport à 1985, il y avait 2300 emplois de moins dans l'agriculture. Pourquoi? Parce que le ministre n'avait pas encore eu le temps d'adopter ses mesures. Mais au fur et à mesure qu'elles ont été adoptées, l'emploi a continué à diminuer.

Je viens d'avoir maintenant le rapport de l'emploi au Québec, communiqué mensuel d'octobre 1987. Ce n'est pas vieux, c'est le dernier communiqué. Qu'est-ce qu'il dit sur le domaine agricole? Pour les dix premiers mois de l'année, de janvier à octobre 1987

par rapport à janvier à octobre 1986, qui constituaient même une baisse en 1986 par rapport à 1985, de combien ont baissé les emplois agricoles? Cela a baissé de 6400 en moyenne pour les dix premiers mois. Pas pour un mois, pour la moyenne des dix premiers mois de l'année. Ce sont 6400 emplois dans le domaine agricole au Québec qui sont passés de 84 100 à 77 700 emplois, soit 7,6 % de moins. C'est le secteur qui a le plus baissé au Québec. Et on va me dire que le ministre est compétent, que le gouvernement est préoccupé, que le premier ministre connaît quelque chose là-dedans? Non, Mme la Présidente. Les résultats sont là. Il y a moins de monde que jamais qui travaille dans le domaine agricole sous le nouveau gouvernement. C'est cela la réalité.

C'est également la réalité dans le domaine du libre-échange. Dans le domaine du libre-échange, les dirigeants de l'UPA ont dit: Les politiciens ont menti. Voyez ce que dit M. Brault, ici. Il dit: "Depuis deux ans - c'est, entre guillemets, dans **La Terre de chez nous**, par le journaliste Victor Larivière - tous les politiciens tant à Québec qu'à Ottawa nous ont assurés qu'on ne donnerait pas d'appui à des ententes sur le libre-échange si on touchait aux acquis de l'agriculture canadienne. Les accords signés en fin de semaine entre le Canada et les États-Unis démontrent sans l'ombre d'un doute que l'agriculture représente un point majeur de l'entente. On a carrément menti aux producteurs agricoles et l'Union des producteurs agricoles va se battre là-dessus pour ne pas perdre ce qui a été acquis de longue lutte."

Ce n'est pas moi qui dis cela, Mme la Présidente. Le président de l'Union des producteurs agricoles dit: On nous a menti. Est-ce assez fort? Je n'aurais pas le droit de dire cela en cette Chambre tellement le terme est fort. Vous considéreriez que c'est un terme antiparlementaire. Bien lui, le président de l'UPA, a le droit de le dire. Il a dit: Ils nous ont menti.

Mme la Présidente, c'est fort. Pourquoi? Parce qu'on donne des assurances aux gens et on ne les respecte pas. En plus, si vous regardez le texte de l'entente, texte préliminaire qu'on a vu, non seulement dans l'entente c'est mauvais mais déjà on établit les principes de la prochaine négociation du GATT dans l'Uruguay Round. Et on dit qu'on s'engage à faire disparaître les subventions. C'est écrit. Et quand on connaît la définition que les Américains donnent au terme "subvention", cela comprend les plans conjoints. Est-ce assez pour vous? Parce qu'on n'entend pas seulement les subventions du gouvernement. Cela comprend les subventions sous forme de prix administrés quand on considère qu'on a un prix plus élevé pour un produit qu'on a réussi à vendre à un meilleur niveau parce qu'il y a un plan

conjoint.

La bombe à retardement que vous avez signée dans le domaine agricole va vous péter dans la face au cours des prochaines négociations parce que le président Reagan l'a dit clairement. Voulez-vous dire que le président Reagan a menti? Il a dit, conformément à ce qui est écrit dans l'entente, que toutes les subventions agricoles devront disparaître au cours des dix prochaines années. Le président Reagan a dit cela au peuple américain. Cela a été dans tous les titres de journaux. Aujourd'hui, dans l'entente, il dit: Nous sommes d'accord, le Canada et les États-Unis, pour faire disparaître les subventions. C'est écrit dans l'entente. Et M. Reagan, le président des États-Unis, a dit: C'est notre politique de faire disparaître les subventions. Mais en attendant, par exemple, le gouvernement béat qui ne regarde pas quand 1 000 000 000 \$ de subventions viennent d'être versés dans l'Ouest, 1 200 000 000 \$ qui viennent d'être ajoutés pour la diversification de l'économie. Pendant ce temps on voit 15 000 000 000 \$ de contrats militaires qui sont donnés partout au Canada sauf au Québec parce que le gouvernement a vendu son droit de négocier pour qu'on mette une signature pour une pseudo-société distincte dans un accord du lac Meech.
(17 h 30)

Le gouvernement s'est attaché les poignets, s'est attaché les jambes, s'est attaché de toutes parts. Comme il n'est pas Houdini, il n'est pas capable de se détacher. Ce gouvernement a décidé de cette façon de brimer l'agriculture. Pourquoi? Pas volontairement, sans doute. Par incompetence. Qu'est-ce que le ministre du Commerce extérieur connaît de l'agriculture, hein? Ce génial banquier, que les banquiers ont préféré voir aller au Parti libéral plutôt que le voir devenir leur président. C'était une porte de sortie. Vous verrez dans les mois qui viennent ce que vous aurez fait aux agriculteurs dans cette entente qui, je l'espère, ne connaîtra pas le succès que vous avez anticipé.

Vous avez remarqué qu'actuellement les gens commencent à se dédouaner. Au fur et à mesure qu'ils connaissent le contenu, ils commencent à se dédouaner. C'est évident que tout le monde pourrait dire: On est pour la vertu. Vous savez que le libre-échange en économie, on considère cela comme une vertu, à condition que ce soit un libre-échange. Quand on est dans le cadre de modalités concrètes d'application où l'on se fait faire... Tous ceux qui ont étudié l'accord qui a été présenté disent: On a échangé un cheval pour un lapin. Les agriculteurs, qui sont de fins négociateurs, ont compris que le gouvernement libéral les avait organisés. Quand vous regardez le domaine du crédit agricole, c'est vrai que la loi donnait

certaines avantages, mais vous vous dépêchez de présenter à cette session-ci, immédiatement, une loi sur l'assurance-prêts agricoles où vous allez rechercher l'argent avec des primes. Alors que le gouvernement fédéral a donné 1 000 000 000 \$ pour aider les cultivateurs de l'Ouest qui ont eu des problèmes financiers, ici, vous dites: On va faire payer aux agriculteurs actuels et futurs les difficultés qu'ont éprouvées certains agriculteurs pendant la crise économique. À Ottawa, ce n'est pas ça qui s'est passé. Le fédéral a craché l'argent par centaines de millions. Ici, non. Ici, vous avez ce gouvernement qui n'est pas intéressé et qui n'a jamais été intéressé par ce secteur. Ne nous contons pas d'histoire, il n'a jamais été intéressé. Le premier ministre est connu comme quelqu'un qui ne s'intéresse pas à ce secteur. C'est connu. De 1970 à 1976, c'était manifestation sur manifestation. On n'a jamais eu autant d'assassinats de veaux au Québec qu'avec le premier ministre actuel.

On est en train de briser l'héritage qui a été laissé par l'ancien gouvernement dans le domaine agricole. On est en train de briser l'héritage et, plus les semaines et les mois vont passer, plus les agriculteurs vont pleurer des larmes de sang que ce gouvernement ait été mis en place parce que tantôt... Vous le voyez par les différentes mesures qui sont en place actuellement, autant par les programmes d'aide qui sont devenus des programmes où on diminue l'aide, autant par un crédit agricole qu'on essaie de siphonner par l'assurance-prêts agricoles qu'on est en train de modifier, autant par les fermetures à différents endroits qui se reflètent déjà par des milliers d'emplois perdus depuis l'arrivée au pouvoir du Parti libéral. Je vous remercie.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Laviolette. M. le député de Berthier.

Des voix: De Lévis.

La Vice-Présidente: De Lévis, je m'excuse. M. le député de Berthier.

M. Albert Houde

M. Houde: Merci. Nous sommes en 1987 et nous entendons encore parler de choses que l'ex-gouvernement a faites. Après avoir circulé dans la province pendant plusieurs mois en 1986 et avoir rencontré des agriculteurs, des agricultrices et des jeunes aussi, quand on leur parlait de l'ancien gouvernement, la réponse qu'ils nous donnaient, c'était: Ne nous parlez plus de l'ancien gouvernement, surtout pas du ministre qui était là dans le temps parce qu'on en a assez entendu parler. J'entends encore aujourd'hui chialer, critiquer, tout faire. Il a tout fait et, la moitié du temps,

il ne faisait rien.

Nous, nous ne faisons pas que parler, nous agissons en même temps. Quand on parle des projets de loi qui ont été déposés par le ministre, M. Michel Pagé, le député de Portneuf, quand on parle de la loi 46, Loi sur le financement agricole, quand on parle de la loi 49, Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, quand on parle de la loi 15, Loi modifiant la Loi sur les terres publiques agricoles, je peux vous dire, Mme la Présidente, que nous avons beaucoup consulté les gens dans le milieu, dans le champ, pour savoir aujourd'hui que, pour les lois qu'on a déposées, on a fait beaucoup de consultations et je pense que bien honnêtement, avec mes collègues qui ont rencontré les cultivateurs, les personnes intéressées nous ont donné une bonne indication pour qu'on puisse préparer un projet de loi qui colle à la réalité, qui ne sera pas des choses en l'air.

Parlons deux minutes du projet de loi 46, sur le financement. Mme la Présidente, après avoir rencontré au-delà de 25 à 30 organismes dans le champ, nous avons rencontré la Chambre des notaires, les banquiers, la Fédération des caisses populaires, l'UPA, les agricultrices, les agronomes, plusieurs groupes ont été visités. Nous avons passé beaucoup de temps et s'il fallait prendre une heure, on prenait une heure, s'il fallait prendre une demi-journée, on prenait une demi-journée pour les écouter. À partir de là, Mme la Présidente, je peux vous assurer que le projet de loi 46, d'après les commentaires que nous avons pu recevoir en commission parlementaire... Parce que nous avons fait des consultations, nous avons eu des commissions parlementaires, nous avons écouté les gens qui nous ont demandé d'écouter encore quelques groupes pour être plus près d'eux afin de bien saisir les demandes qu'ils nous faisaient et nous, ce que nous leur offrons pour être capable de travailler ensemble.

Je vous dirais, Mme la Présidente, que cela a été des rencontres fructueuses. Je peux vous assurer que la loi 46 qui est devant nous, que nous débattons probablement la semaine prochaine, je pense que les gens vont s'y reconnaître. Ce qui est bien important dans un projet de loi, ce n'est pas seulement de faire un projet de loi puis de le bâtir avec les fonctionnaires et dans les bureaux des ministres, ce n'est pas cela qui est important, c'est de bâtir un projet de loi avec les gens eux-mêmes et lorsqu'on parle de financement agricole, d'établissement de jeunes surtout, aussi bien les femmes comme les jeunes, je peux vous assurer, Mme la Présidente, ils nous félicitent actuellement. Le projet de loi n'est pas encore adopté, il est en discussion, mais tout ce qu'on leur a montré à date, ils nous disent: Bien, enfin, nous avons été écoutés. Ce n'est pas ce qui

a été fait sous l'ancien gouvernement du député de Lévis qui parlait tout à l'heure et qui criait de bord en bord de la Chambre. Ce n'est pas cela qu'on a fait nous.

Je peux vous dire, Mme la Présidente, nous avons d'abord... le ministre actuel a donné de 8000 \$ à 15 000 \$ pour les jeunes agriculteurs jusqu'à concurrence de 60 000 \$ pour ceux qui se forment en compagnie, soit les deux frères, l'homme et la femme et d'autres, jusqu'à concurrence de quatre, peuvent aller chercher 60 000 \$. Cela est important. On y croit à l'agriculture nous. On ne fait pas seulement en parler, on fait des gestes concrets.

Lorsqu'on parle d'une femme, d'une épouse d'un agriculteur qui veut avoir une ferme, qui veut s'établir sur une terre et qui veut avoir les avantages de l'Office du crédit agricole, bien nous avons dans notre projet de loi 46 des choses qui vont pouvoir répondre à ces attentes. Ce qui veut dire qu'une femme, avec son mari, dit: Moi, j'aimerais bien demain matin entreprendre quelque chose à mon compte à côté de toi. Qu'est-ce que tu voudrais faire? Je voudrais m'acheter une terre, pas de bâtisse, pas d'équipement, pas de maison. Elle va avoir de l'aide, cette dame. On ne l'avait pas avant. Nous y croyons à la femme en agriculture. Nous allons avoir de l'aide pour cette dame qui va être intéressée à l'agriculture, à la ferme et à la terre, ce qu'elle n'avait pas auparavant.

Lorsqu'on parle des jeunes, nous allons leur donner des avantages importants. Le jeune qui a été à l'école et qui a étudié en agriculture va avoir des avantages de plus du côté intérêt, ce qu'il n'avait pas dans le gouvernement précédent. Celui qui n'a pas d'expérience du tout, les intérêts vont être moins avantageux mais par contre celui qui a dépensé du temps et qui a donné de son temps pour être capable d'aller s'instruire, va être avantageux parce qu'il va pouvoir partir plus vite sur une terre, il va pouvoir être efficace plus qu'un autre qui n'a pas eu cette chance.

Nous avons aussi, Mme la Présidente, la loi 49, la loi 15 - pardon - qui va certainement encore modifier beaucoup de choses. C'est la Loi modifiant les terres publiques agricoles et d'autres dispositions législatives. Vous savez qu'elle a été déposée depuis le mois de mai l'an passé et touche environ 13 500 personnes. C'est quelque chose dans la province de Québec; ce sont des personnes occupant des terres publiques agricoles sous concession. La loi 15 va régler beaucoup de problèmes et elle va aider des gens qui veulent s'établir chez eux une fois pour toutes. Ils vont savoir que cela leur appartient à un moment donné. Cela ne coûtera pas des millions pour établir ces 13 500 personnes, parce qu'il va y avoir beaucoup de travail qui va se faire et qui ne

coûtera pratiquement rien et à la fin, ils vont pouvoir être chez eux. C'est une chose qui va être avantageuse pour eux, ce qui n'a pas été fait sous l'ancien gouvernement mais qu'on va faire aujourd'hui, Mme la Présidente.
(17 h 40)

Si on parle de la loi 15 sur les terres publiques, vous savez, cette loi aidera énormément les gens aussi bien pour l'agriculture que pour leurs terres. Ce sont toutes des choses auxquelles le ministre a pensé. Il a fait travailler ses fonctionnaires, il a fait travailler son cabinet et il a fait travailler des gens dans le champ pour être capable de répondre aux attentes des gens. En 1987, on devrait être capable d'être à la page, comme dans d'autres lois qui ont été mises en place depuis qu'on est au pouvoir, le 2 décembre 1985.

Parlons donc un peu de la coloration de la margarine. Qu'a dit l'ex-ministre? Il a dit bien des choses, mais il n'a pas fait grand-chose. Nous avons eu le courage, nous nous sommes pris en main et nous avons dit aux agriculteurs et aux agricultrices: Nous allons le faire. Ils nous ont répondu: Oh, ce sont des paroles, mais les gestes ne sont pas posés. On a dit à ces gens, surtout à l'UPA... Vous savez, l'UPA croyait au Parti libéral, mais plus ou moins parce qu'ils disaient: On a été échaudé par l'ancien ministre, vous allez nous faire la même chose. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Michel Pagé, et ceux qui font partie de la commission ont dit: On s'en occupe, on se prend en main et on va arriver à quelque chose de concret. On a réussi à adopter ce règlement sur la coloration de la margarine pour que les gens, non seulement les agriculteurs, mais les consommateurs soient satisfaits.

De plus - peut-être que l'ex-ministre et député de Lévis l'a appris cet après-midi - les margariniers sont satisfaits. Imaginez-vous! Écoutez, les trois parties, les consommateurs, les agriculteurs et les margariniers, sont satisfaites de ce qu'on a adopté. Il faut le faire! Les agriculteurs sont satisfaits de voir que le ministre et les députés ont réussi à faire ce que l'autre gouvernement n'avait pas fait pendant dix ans; nous l'avons fait en l'espace de quelques mois seulement, pas en l'espace d'un mandat. Je peux vous assurer que cela a été bien accueilli, et aujourd'hui, l'UPA et les agriculteurs, du moins dans mon comté... Quelques agriculteurs des comtés autour de celui de Berthier me disent: Albert, enfin, nous commençons à croire au Parti libéral et nous continuerons à vous appuyer dans les démarches que vous faites et qui répondent à nos attentes. Je comprends qu'on ne peut pas tout régler, c'est évident, la perfection n'est pas de ce monde, mais au moins, on parle et

on pose des gestes.

Parlons quelques instants du libre-échange. On ne sait pas tout encore. Il y en a qui prétendent tout savoir et qui ont dit tantôt qu'ils connaissaient tout, mais j'en doute un peu parce que s'ils savent tout, il y en a d'autres qui ne savent pas tout encore. D'après les informations que nous avons obtenues ces jours derniers - remarquez bien que c'est officieux, ce n'est pas officiel - quand on parle de la protection du territoire, il ne semblerait pas que ce soit touché. Le financement ne serait pas touché, la protection des revenus des agriculteurs et agricultrices ne serait pas touchée, l'assurance-récolte ne serait pas touchée, l'assurance-stabilisation, avec le libre-échange, ne serait pas touchée, l'aide financière et technique, ce serait encore à nous, du Québec, de s'en occuper. Les programmes agricoles, c'est encore nous qui nous en occuperions, il n'y aurait rien de changé à la suite du libre-échange. Le développement des marchés intérieurs et extérieurs, c'est encore nous qui travaillerions là-dedans et non les États-Unis qui toucheraient à nos affaires. L'inspection des viandes encore, ce sont toutes des choses dont on a entendu parler et il semblerait que ça serait à nous et non aux autres à voir à nos affaires.

M. Garon: On est chanceux.

M. Houde: Oui, on est chanceux parce que moi, ce que je dis... L'ex-ministre n'en sait peut-être pas beaucoup et il parle à travers son chapeau, c'est possible. Mais en tout cas, ce que je dis, moi, c'est que des personnes proches du gouvernement, près du premier ministre, nous disent qu'il ne devrait pas y avoir trop de problèmes en ce qui concerne l'agriculture et on devrait être capable de continuer à vivre et à bien vivre.

Mme la Présidente, je vais vous apprendre quelque chose peut-être aujourd'hui, étant donné que vous ne faites pas partie de la commission de l'agriculture. Le ministre d'aujourd'hui a mis en place des comités, encore une fois pour écouter les gens dans le champ. Il en a formé trois. Pardon, il a formé sept comités. Le financement agricole d'abord. Là-dessus, il a nommé deux députés pour s'occuper du financement agricole dont la députée de Kamouraska, Mme France Dionne et moi-même. Il a formé un autre comité...

M. Garon: ...

M. Houde: Mme la Présidente, est-ce que je pourrais avoir le silence de la part du député de Lévis, s'il vous plaît? Je l'ai laissé parler. Quand il a parlé tantôt, il a crié fort, d'accord, mais je l'ai laissé faire.

La Vice-Présidente: Vous pouvez poursuivre, M. le député.

M. Houde: Merci, Mme la Présidente. Le deuxième comité qu'il a formé avec deux autres députés, c'est sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Un autre comité avec deux autres députés: l'assurance-récolte. Un autre comité a été formé avec deux autres députés: l'assurance-bétail. Un autre: l'exportation des bovins laitiers. Un autre comité toujours avec deux députés: la commercialisation des viandes au Québec. Et le septième comité qui a été formé avec deux autres députés: la protection du territoire agricole.

Ces comités sont formés des représentants des milieux concernés de façon à bien refléter leurs préoccupations. Leur mandat est d'établir la problématique des différents secteurs concernés et de suggérer des modifications. Les recommandations de ces groupes de travail vont se concrétiser, au cours de la prochaine année, par des projets de loi, de nouveaux programmes ou des modifications aux programmes existants. Dans certains cas, comme pour le financement agricole, il va s'agir de réformes d'envergure attendues depuis plusieurs années.

Une autre démarche importante amorcée et menée à terme au cours de l'année a été la révision des programmes agricoles. Ainsi, une refonte majeure des programmes de transfert aux producteurs agricoles a été effectuée. Elle est en vigueur depuis le début d'avril 1987.

Mme la Présidente, tout ceci pour vous dire qu'il y a du travail qui se fait à l'intérieur du ministère de l'Agriculture. Il y en a beaucoup et je pense - comme je l'ai dit au début - que l'on adoptera des programmes ou des lois qui vont coller à la réalité.

En passant, je reviens à la loi 46, sur un point qui est bien important. C'est pour rassurer la population parce qu'il y a des gens qui ne le savent pas encore. Lorsqu'un père de famille va vendre sa terre à un garçon, à une fille ou à un de ses proches, il va pouvoir laisser une partie de la somme de la ferme qui n'est pas payée et elle va être garantie au même niveau que le crédit agricole, que l'Office du crédit agricole ou d'une banque ou peu importe. Elle sera garantie de la même façon. Cela va être une amélioration qu'on n'avait pas avant et que nous aurons dans le projet de loi 46. C'est quelque chose de bien et cela va aider un père de famille à céder son bien à ses enfants plus vite, parce qu'il avait toujours la crainte: Est-ce qu'ils vont me payer? Est-ce qu'ils vont être capables d'arriver? Est-ce qu'ils vont être capables de faire leurs paiements?

Il va avoir une chance en or de laisser son bien à ses enfants ou à d'autres - et

l'agriculture va pouvoir continuer - et non d'attendre au maximum. Quand la personne est rendue à 58, 60, 65 ans, 70 ans, elle se dit: Il faut bien que je laisse, je ne suis plus capable. Arrivera ce qui pourra. Dans le cas de la loi 46, ce n'est pas cela qui va se produire. Les gens vont pouvoir céder leur bien beaucoup plus tôt et ils pourront même aider leurs enfants par la suite pour qu'il y ait une relève saine et un lendemain.

Mme la Présidente, cela m'a fait plaisir de prendre la parole. Le député de Laviolette nous a ouvert une porte en or pour qu'on parle un peu de l'agriculture; pas de choses négatives, mais de choses positives. Je crois à l'agriculture. Je peux vous assurer d'une chose: avec l'équipe que nous avons, avec le ministre que nous avons, nous allons faire un pas en avant pour les années à venir. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Berthier. M. le député de Laviolette, sur une question de règlement?

M. Jolivet: Oui, Mme la Présidente. En vertu du règlement, est-ce que le député de Berthier m'autoriserait à lui poser une question, s'il vous plaît?

La Vice-Présidente: M. le député de Berthier, vous savez qu'en vertu de nos règlements, un député peut vous poser une question sur le discours que vous avez prononcé, pourvu qu'on obtienne votre consentement. Est-ce que vous donnez votre consentement pour qu'on vous pose une question?

M. Houde: Mme la Présidente, je croyais avoir tout dit. Je vous remercie.

La Vice-Présidente: Comme il n'y a pas de consentement, M. le député de Laviolette, je ne peux vous autoriser à poser votre question. Là-dessus, je suis prête à reconnaître le prochain intervenant.

M. Garon: Il sait qu'il ne sait pas la réponse.

M. Jolivet: Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Oui.

M. Jolivet: Sur une question de règlement, puisque nous avons demandé le temps qui nous était dévolu. Je crois qu'une personne du côté ministériel a encore droit à dix minutes, puisque c'est 50-50. Mais, s'il n'y a personne qui veut intervenir, je consentirais qu'on lève l'Assemblée jusqu'à demain, 14 heures.

La Vice-Présidente: M. le leader adjoint

du gouvernement.

M. Lefebvre: Effectivement, Mme la Présidente, on avait un autre intervenant de notre côté, mais, pour des raisons personnelles, il a dû s'absenter. Je suis d'accord pour ajourner le débat à demain matin.

La Vice-Présidente: Si vous me permettez...

M. Lefebvre: Pas le débat, je m'excuse.

La Vice-Présidente: En ce qui concerne le débat sur la motion, j'aimerais qu'un député propose l'ajournement du débat. Naturellement quelqu'un qui ne s'est pas...

Une voix: Qui n'a pas parlé.

La Vice-Présidente: ...qui n'a pas parlé.

M. Lefebvre: Mme la Présidente, je propose l'ajournement du débat et je pourrais, en vertu des règlements, céder mon droit de parole à la reprise du débat, mercredi prochain.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. Donc, le débat étant ajourné, est-ce...

M. Garon: Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Oui, M. le député de Lévis, mais je pense que cela va se régler.

M. Garon: Mme la Présidente, question de règlement, parce que le député de Frontenac a dit qu'il voulait céder son droit de parole. Il ne peut pas céder un droit de parole qu'il ne peut plus prendre puisqu'il l'a déjà pris. Je ne pense pas qu'il puisse faire la motion qu'il vient de faire.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Lévis. Là-dessus je suis entièrement d'accord avec votre intervention. Je pense que le député de Saguenay serait prêt à demander l'ajournement.

M. Maltais: Mme la Présidente, en vertu du règlement je demande l'ajournement du débat.

La Vice-Présidente: Ceci étant fait est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Compte tenu de l'heure nous allons ajourner. M. le leader du gouvernement.

M. Lefebvre: Je fais motion pour ajourner les travaux à demain après-midi, 14 heures.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. Nous allons donc ajourner nos travaux à demain 14 heures.

(Fin de la séance à 17 h 54)